

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du jeudi 21 janvier 2016

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis les jeudi et vendredi 21 et 22 janvier 2016, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : Néant

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Chers collègues, je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation. Exceptionnellement, je vous présente le budget primitif de l'année en cours en janvier 2016.

Mesdames, Messieurs les vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues,

Notre assemblée est, aujourd'hui et demain, appelée à examiner le projet de budget primitif. C'est une première, tout comme la période retenue. Par égard pour les élections régionales des 7 et 13 décembre derniers, j'ai en effet souhaité séparer ce temps important de la campagne du temps non moins fort que représente chaque année la séance consacrée au budget.

38 rapports vous ont été adressés, par voie électronique pour une large majorité d'entre vous, dans le délai réglementaire de 12 jours francs. Nous les examinerons suivant l'ordre des commissions issu du tirage au sort auquel M. le Premier Vice-Président Questeur procédera dans un moment.

Avant de présenter plus avant ce projet de budget, dans ses grandes lignes, puis au travers de quelques illustrations issues des rapports, permettez-moi de revenir brièvement sur 2015, sur nos neuf premiers mois de travail partagé.

Grâce à vous tous, qui formez cette assemblée paritaire et représentative, nous allions

l'expérience et la nouveauté, les villes et les campagnes, les origines, les professions, les sensibilités les plus variées. Il n'est qu'à regarder cet hémicycle pour se réjouir de trouver réunis autant de profils différents, chacun ayant vocation à enrichir le débat de son parcours spécifique.

Collectivement, nous sommes très attachés à maintenir une relation de confiance et de proximité avec nos concitoyens, malgré la taille parfois excessive de nos cantons. Pour ce faire, dès la séance d'installation, nous avons fait le choix de réformer ce qui devait l'être et d'impulser ensemble une nouvelle dynamique au Département.

Dans un environnement en mutation, marqué par la baisse des dotations et la redéfinition des compétences avec la loi NOTRe, le temps fort de 2015 restera le séminaire départemental des 12 et 13 octobre.

Annoncé dès la séance d'installation, conduit par les vice-présidents et présidents de commission dont je tiens à saluer l'engagement, il a été porté par vous tous, majorité et opposition incluses. Merci d'avoir accepté de vous prêter à cet exercice délicat, dont résultent 25 pistes de travail que les commissions déclinent en réformes concrètes, comme nous l'avons encore constaté le 18 décembre avec l'adoption de nouveaux règlements d'aides aux communes et à leurs groupements.

En neuf mois, nous avons fixé de nouveaux objectifs pour le Département, qui découlent de deux idées-force : actualiser régulièrement nos modes d'action pour correspondre aux besoins ; économiser en fonctionnement autant que possible, de l'ordre de 1,5 million d'euros par an, afin de conserver les marges nécessaires pour agir sur notre environnement.

En 2016, je forme le vœu que nous conservions cette dynamique collective : proposer, dialoguer, innover, avancer, parfois tenir bon aussi ; en un mot, nous engager pour la Haute-Marne et son avenir.

Après une année 2015 marquée par le renouvellement de la représentation départementale, l'année 2016 devrait permettre d'approfondir les chantiers ouverts et nous aurons l'occasion de mesurer très finement l'impact juridique de la loi NOTRe.

C'est sans doute cette année que les capacités d'analyse juridique et d'explication de l'association des maires seront les plus précieuses pour les communes et les EPCI que nous aidons. Chacun doit en effet bien comprendre le périmètre exact de ses compétences. Bien sûr, il y a la loi, mais ensuite d'innombrables décrets et circulaires viennent obscurcir la clarté du travail législatif, sous couvert de précisions complémentaires. En 2016, le Département poursuivra, pour ce qui le concerne, l'accompagnement des communes et de leurs groupements en ingénierie.

Afin de disposer d'un temps d'échange partagé, spécifiquement avec l'échelon intercommunal, j'organiserai régulièrement une demi-journée de travail avec l'ensemble des exécutifs, sous la forme d'une Conférence départementale des exécutifs intercommunaux (CDEI). Si les réunions cantonales permettent

tout au long de l'année un contact étroit avec les maires et élus communaux, la possibilité d'échanger autour de problématiques spécifiques à l'Intercommunalité et au Département est encore trop rare.

J'ai eu l'occasion de rencontrer M. le Ministre André VALLINI, secrétaire d'État en charge de la réforme territoriale, la semaine dernière. Nous avons ensemble examiné les voies et les moyens les plus simples pour permettre juridiquement aux Départements de renforcer leur offre d'ingénierie en faveur du bloc communal. Le sujet est à l'étude à la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours des prochains mois, mais l'idée est d'obtenir l'autorisation de renforcer l'offre d'ingénierie sans être contraint de créer un nouveau « machin », en l'occurrence une agence technique départementale.

Par ailleurs, lors de cette rencontre, j'ai sensibilisé le ministre à ma proposition de loi en faveur des communes associées dans le cadre des communes nouvelles. En 1971, la loi Marcellin a encouragé les fusions de communes, au moyen notamment de la création du statut de commune-associée.

Des dispositions législatives et réglementaires récentes encouragent le mouvement de regroupement communal. La dernière initiative en date promeut la création de communes nouvelles. Le problème est simple : lorsqu'une commune comprenant en son sein des communes-associées fusionne, le maintien des communes-associées n'est pas réellement garanti. Par fidélité envers les communes engagées dans cette démarche depuis plusieurs décennies, j'ai déposé une proposition de loi, cosignée par mon collègue et ami Charles GUENÉ, comme par 21 autres sénateurs. Nous essayerons d'inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour de la réunion du mois de mars, dans le cadre du temps réservé à chaque groupe politique, à moins que M. VALLINI ne la reprenne en tant que projet de loi ou à moins que la DGCL, par le biais d'une circulaire ou d'un décret, ne change sa doctrine administrative dans notre sens. Bien sûr, le sujet concerne presque exclusivement la Haute-Marne et la Meuse. En effet, 200 communes de la Haute-Marne ont fusionné. Ceci étant, une centaine de communes ont « défusionné » immédiatement. Dans la Meuse, le nombre de communes associées est de soixante. Dans le Département du Maine-et-Loire ou de l'Indre, il est de dix à quinze. Dans les autres départements, il est inférieur à trois. Quoi qu'il en soit, le Ministre s'est engagé à faire examiner de très près cette question. Je vous tiendrai naturellement informés de l'évolution de la situation.

Pour les communes qui ont un projet partagé, la création de communes nouvelles est une bonne idée. Il ne faudrait pas que l'incertitude actuelle sur les communes-associées dissuade les initiatives.

Des projets et des initiatives, ce projet de budget primitif en comprend beaucoup, tout au long des 38 rapports inscrits à l'ordre du jour.

Cette année, le cadrage budgétaire qui vous est proposé limite la hausse des dépenses de fonctionnement, conforte la priorité donnée à l'investissement et stabilise le niveau d'emprunt pour un niveau de dette certes en progression, mais très raisonnable eu égard aux départements comparables.

Les recettes s'établissent à 215,2 millions d'euros, contre 218,5 millions en 2015, soit une baisse de 3,2 millions. Les recettes de fonctionnement reculent de 3,9 millions d'euros, principalement en raison de la baisse des dotations de l'État (-3,1 millions d'euros pour la DGF et les compensations fiscales). Le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) diminue aussi, de 750 000 euros, même si la hausse attendue des droits de mutation et l'augmentation des bases de taxes foncières votée par le Parlement, à hauteur de 1 million d'euros, compensent partiellement les baisses.

Notons que le produit de la taxe sur les conventions d'assurances, de 22,2 millions d'euros, est stable par rapport à 2015. Une fraction de ce produit est fléchée pour le financement du SDIS, à hauteur de 3,36 millions d'euros. Notons également l'effort du Département puisque nous allons en réalité verser 5,8 millions d'euros au SDIS en fonctionnement, soit 2,4 millions d'euros de plus que la recette versée par l'État.

Je remercie en votre nom à tous M. André NOIROT, son Président, pour les efforts qu'il déploie afin de permettre au SDIS de disposer de tous les moyens nécessaires à son fonctionnement, tout en encourageant les équipes à profiter pleinement des opportunités offertes par la mutualisation, en termes d'économies notamment.

Je sais qu'au SDIS, d'aucuns s'inquiètent, malgré cet effort financier, et craignent de ne pas disposer d'assez de ressources pour l'année 2016 devant la hausse d'activité. Nous avons toujours accordé au SDIS un soutien très significatif et je rappelle que nous disposons d'au moins quatre plénières par an pour, si besoin, débattre d'éventuelles décisions modificatives.

Pour leur part, les recettes de l'action sociale sont en légère hausse, avec 24,8 millions d'euros, contre 24,3 en 2015. Non : l'État ne compense pas mieux nos dépenses de RSA ! Simplement nous gérons depuis le 1^{er} janvier le Fonds de solidarité logement, dont la CAF se désengage. Cette ressource nouvelle couvre les frais administratifs. Pour les recettes dont le niveau reste encore incertain, comme celles provenant de la péréquation nationale des droits de mutation à titre onéreux, les services ont prudemment anticipé la stabilité pour 2016. Nous verrons ce qu'il en sera.

Cette année encore, les recettes de fonctionnement du Département sont en baisse. Elles ont diminué de 0,1 million d'euros en 2015 et diminuent de 2,2 millions d'euros en 2016. Le mouvement de contraction s'amplifie et se poursuivra au moins au même rythme en 2017, sous le double effet de la baisse des dotations de l'État et de la permanence de la crise économique, qui amoindrit le produit fiscal issu des entreprises. Les prévisions de croissance ont baissé de 0,2 point pour la France en 2016, compte tenu de la crise économique en Chine.

S'agissant des recettes d'investissement, bien qu'elles soient aussi inférieures au budget primitif 2015, de 5,5 millions d'euros, elles permettront la poursuite des grands programmes du Département au rythme prévu.

D'un montant total de 26,2 millions d'euros, hors emprunt prévisionnel d'équilibre, elles se

distinguent par un niveau élevé de FCTVA (4,5 millions d'euros), qui révèle notre effort d'investissement, et par le rôle majeur du GIP dans le financement du plan Haute-Marne Numérique, avec 7,4 millions d'euros sur un total de subventions de 8,7 millions d'euros. Le GIP représente aussi 4 des 5 millions d'euros de recettes de voirie attendues.

Evoquons à présent brièvement les dépenses, qui devraient s'élever à 229 millions d'euros.

Elles traduisent d'abord, pour la cinquième année consécutive, la priorité accordée à l'investissement, pour doter la Haute-Marne des équipements nécessaires à son développement. Ce faisant, nous apportons un soutien très précieux aux entreprises locales dont je rappelle que deux tiers des marchés publics leur sont attribués par la commission d'appel d'offres. Les représentants de la CAPEB, de la Fédération du bâtiment et de l'artisanat en ont bien conscience, dans la période difficile qu'ils traversent.

Cinq types d'investissement figurent dans ce projet de budget primitif.

Nous prévoyons d'abord un investissement de 7 millions d'euros pour l'achèvement du plan Haute-Marne Numérique, qui aura mobilisé 70 millions d'euros de crédits sur 2011-2017 pour offrir à tous, ou presque, au moins le triple play. Il est inutile d'insister sur l'évidence qu'est devenue aujourd'hui cette technologie dans notre vie quotidienne. Dans la course, j'ai fait afficher le chemin qu'il nous reste à parcourir et le résultat par commune à fin 2017.

Nous prévoyons également un investissement de 5,8 millions d'euros pour le plan collège. En été les travaux démarreront à La Noue, à Saint-Dizier, tandis qu'à Nogent, ils concerneront notamment la demi-pension et le plateau sportif.

Nous travaillerons également sur la question du collège unique de Langres, ce qui signifie aussi un accompagnement de la mairie dans la reconversion de l'actuel collège Diderot du centre-ville.

Le montant des investissements routiers devrait être de 20 millions d'euros, soit un effort de 2 millions d'euros par rapport à 2015. Parallèlement, 2,2 millions d'euros seraient consacrés au plan de modernisation des centres d'exploitation. Si les travaux démarrent à Prauthoy, les études se poursuivent pour Montigny, Doulevant-le-Château, Bourg-Sainte-Marie et Rimaucourt.

Un investissement de 2 millions d'euros est aussi prévu pour la Maison d'enfants à caractère social (MECS) de Chaumont qui sera livrée en 2017. Cette Maison permettra d'offrir une capacité d'accueil d'internat permanent inchangée de 16 places. Surtout, en plus de ces 16 places d'internat, 6 jeunes supplémentaires seront pris en charge, dans le cadre d'un hébergement limité à des temps de repli hors de leur famille.

Le nouvel établissement pourra aussi réaliser des accueils d'urgence, lesquels manquaient fortement sur Chaumont.

Cette réalisation représente l'un des éléments phares du prochain schéma départemental de

protection de l'enfance, puisqu'elle permettra de poursuivre l'individualisation des réponses apportées. En dépassant l'alternative traditionnelle entre placement en famille d'accueil et maintien au domicile parental, en étroite coopération avec les magistrats, nous développons des solutions intermédiaires, adaptées à la situation de chaque enfant.

L'occasion m'est donnée de vous informer également que le Département accueille actuellement 23 mineurs isolés étrangers. Si cette obligation relève des compétences du Conseil départemental, le suivi de chacun coûte environ 40 000 euros par an au contribuable. La transparence commande de mentionner ce coût. Les mineurs étrangers sont souvent des sans-papiers. Certains disent avoir 17 ans, alors qu'ils en ont 20. Nous nous sommes battus en vain pour que l'Etat prenne en charge les mineurs étrangers, puisque l'accueil des étrangers relève de la politique régaliennne. Néanmoins, l'accueil des mineurs étrangers nous a été confié, dans la mesure où nous sommes en charge de l'aide à l'enfance.

J'ai écrit à plusieurs reprises à Mme la Garde des Sceaux pour attirer en vain son attention sur notre situation. En principe, les mineurs isolés doivent être pris en charge par le département dans lequel ils ont été détectés. Néanmoins, de nombreux mineurs étrangers, venus en France par avion, arrivent en Seine-Saint-Denis. Ce département n'a pas pu faire face au flot de mineurs étrangers. La règle selon laquelle le département en charge des mineurs étrangers est le département d'accueil a ainsi été modifiée. Les mineurs étrangers sont désormais répartis sur l'ensemble du territoire. Chaque département doit prendre en charge un certain nombre de mineurs, en fonction de différents ratios. Ceci étant, nos capacités d'accueil, en nombre de places et de personnels, sont atteintes, sachant que nous devons garder une ou deux places pour les enfants qui nous sont confiés par le juge le vendredi soir. Je forme le vœu, dans l'intérêt de tous, que l'État adopte en 2016 une politique d'accueil plus conforme à nos capacités réelles de suivi et d'intégration. Les discours altruistes sont aisés à tenir. Nous partageons tous les valeurs humanistes de notre République ; la confrontation au réel gagnerait en revanche à être mieux partagée entre Paris et les territoires.

Enfin, le dernier bloc d'investissement majeur concerne l'accompagnement des investissements dans le domaine de la sécurité. D'abord, le plan de modernisation des casernes de pompiers se poursuit pour 750 000 euros. Un plan est aussi prévu pour la gendarmerie, notamment à Bologne, Chaumont, Chalindrey, pour le même montant. Vous avez accepté, et je vous en sais gré, d'assurer cette mission régaliennne dans un contexte financier difficile.

Bien sûr, d'aucuns me diront encore : « M. le Président, pourquoi cette année encore une telle priorité est-elle accordée à l'investissement ? N'est-ce pas excessif ? » Certes, avec 61,3 millions d'euros, l'investissement représente un quart du total des dépenses ; certes nous en sommes à 350 euros par habitant, contre une moyenne nationale à 223 euros.

Simplemment, d'une part, nous devons terminer les programmes engagés. D'autre part, il faut bien reconnaître qu'au cours des décennies passées, l'effort d'investissement du Département est resté inférieur aux besoins, d'où, aussi, un certain retard qu'il nous a bien fallu combler pour renforcer l'attractivité

du territoire. En 1994, nous comptons encore quatre collèges Pailleron dans le Département, contre 20 à 21 pour toute la France. Au cours des 18 dernières années, nous avons œuvré en vue de rénover les collèges. Je remercie d'ailleurs les anciens élus. Je remercie également ceux qui viennent d'être élus dans la mesure où nous devons terminer notre politique de rénovation des collèges. Nous avons rasé un collège de Saint-Dizier, qui a brûlé. Par ailleurs, nous devons encore rénover une maison de retraite et l'établissement de Joinville.

Des routes entretenues, des collèges modernes et équipés, des équipements communaux qui améliorent la qualité de vie constituent des conditions indispensables pour espérer redresser la situation ! Ce sont des conditions nécessaires, mais pas suffisantes.

Tout cela a un coût, que nous finançons par l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement. Evidemment, comme les premières diminuent tandis que les secondes progressent, la marge devient plus étroite : l'autofinancement représente encore 20 millions d'euros en 2016, soit 1 million d'euros de plus que la dotation aux investissements. La dotation aux investissements est obligatoire. Par rapport au volume investi, elle représente en quelque sorte la « quote-part » dédiée à l'amortissement.

La différence est apportée par l'emprunt. Je vous propose pour 2016 un niveau identique à celui de 2015 : 15,5 millions d'euros, même si vraisemblablement nous lèverons seulement 5 millions. Grâce à cette approche ambitieuse et responsable, notre dette reste à un niveau modéré, de l'ordre de 41 millions d'euros au 31 décembre 2015. Sa charge annuelle, intérêts et capital, s'établit à 8,4 millions d'euros. Ici encore, c'est un montant supportable.

Pour arriver à ce résultat, alors que la plupart de nos collègues peinent à boucler leur budget, nous avons, sans bruit, mis en place une approche économique de l'argent public.

En France bien sûr, cette vision prudente était moquée ; regardée avec condescendance, puisque l'art de gouverner est devenu synonyme de dépenses sans cesse croissantes, sans réflexion sur la sphère réciproque du public et du privé, sur la soutenabilité de cet engrenage par le tissu économique et social ; surtout, sans tenir compte des évaluations pourtant très critiques de la Cour des Comptes.

En ce qui me concerne, j'ai toujours refusé de vous proposer d'entrer dans cette aventure, par respect envers nos concitoyens, qui gagnent durement leur salaire. D'aucuns ont moqué le recours à des emprunts à taux et annuités fixes. J'ai, quant à moi, toujours refusé les emprunts toxiques ! Malgré tout, je constate avec satisfaction qu'au fil du temps, cette gestion responsable gagne en considération, peut-être grâce aux avertissements de l'Union européenne, peut-être aussi par un examen plus objectif des pratiques de nos voisins européens. « C'est avoir tort que d'avoir raison trop tôt », écrivait Marguerite Yourcenar dans ses Mémoires d'Hadrien !

Toujours est-il que nous essayons de veiller au meilleur emploi possible des ressources. Outre la modernisation de la Haute-Marne par l'investissement, le deuxième message fort de ce budget est la

recherche d'économies de fonctionnement, dans la droite ligne du séminaire d'octobre. Les 170 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, en hausse de 0,4 % en 2016, doivent être contenus : tout dérapage ampute notre capacité à agir sur le territoire.

Cette année encore, la hausse de 1,9 % des dépenses sociales explique largement la progression. Les dépenses sociales atteignent 88 millions d'euros. Si les budgets de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la protection de l'enfance restent stables, à hauteur respectivement de 21 et 18,5 millions d'euros, la prestation de compensation du handicap pourrait encore croître de 4,4 %, pour atteindre 21,7 millions d'euros, tout comme la politique de l'insertion, pour atteindre 25,5 millions d'euros. Le Revenu de solidarité active sera en effet corrigé de l'inflation au 1^{er} avril 2016, d'un montant qui n'est d'ailleurs pas encore arrêté (l'inflation a été de 0,01 % en 2015). Il sera ensuite augmenté de 2 % au 1^{er} septembre 2016. Il s'agira de la quatrième hausse issue de la conférence de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 11 décembre 2012.

Une fois encore, l'État prend des décisions et nous demande de les assumer.

Nous aurons l'occasion d'évoquer tout à l'heure plus en détail la politique sociale du Département. Vous serez appelés à vous prononcer sur le nouveau programme départemental d'insertion 2016-2020, qui cible ses efforts sur la levée des freins sociaux à l'emploi des moins de 30 ans et des familles monoparentales. Merci à toute l'équipe d'élus et aux services qui ont contribué à produire ce « plan de bataille » contre l'exclusion. Si vous l'approuvez, nous organiserons un point presse d'ici quelques semaines afin de le présenter de manière très concrète à nos concitoyens.

Avoir moins de 30 ans et pas d'autre horizon que le RSA traduit la désespérance d'une partie du corps social. À nous de refuser l'échec et de remobiliser ces jeunes pour les aider à construire leur vie. Ce « PDI » est une traduction du séminaire dans le domaine social.

Le deuxième budget par son importance est celui consacré au personnel : 45,5 millions d'euros, en intégrant les assistantes familiales, les équipes de l'ancien parc de l'équipement et la formation.

Nous avons la chance, mes chers collègues, de disposer de 1 200 collaborateurs de qualité, grâce auxquels nous rendons un service public reconnu. Parce que la première des marques de considération est sans doute la franchise, j'ai voulu leur dire les choses clairement lors de la séquence des vœux au personnel. Certains d'entre vous étaient présents et je les en remercie.

Lors du séminaire d'octobre, nous avons partagé le constat suivant : d'ici 2021, un agent sur cinq partira à la retraite. Quelle politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mettre en place ? C'est la grande question à laquelle doit répondre, avec notre aide, la nouvelle direction des ressources humaines.

Bien entendu, une majorité de départs sera pourvue, mais à chaque fois qu'une mutualisation,

ou qu'une nouvelle organisation interne permettra de faire l'économie d'un poste, nous la ferons. C'est tout simplement l'intérêt de la collectivité.

Pour l'heure, je vous propose la suppression de 95 postes vacants qui, pour l'immense majorité d'entre eux ne sont que des postes administrativement ouverts, sans aucun agent affecté, et ce depuis des années. Nous fonctionnons donc sans problème sans ces postes. Lors des transferts de compétences et de postes consécutifs à la loi du 13 août 2004, notamment dans le domaine routier et dans le domaine des collèges, le phénomène s'est amplifié, puisque l'État nous a aussi transmis ses postes vacants. Pour renforcer encore la transparence de notre collectivité, je crois nécessaire que le tableau des effectifs reflète fidèlement la vie des services. Avant le vote, je pouvais recruter en votre nom autant que je le souhaitais pour pourvoir ces postes vacants. Après le vote, je devrai vous présenter un rapport en plénière afin de créer tout poste nouveau supplémentaire au tableau des effectifs. Nous conservons cependant une marge de manœuvre de vingt postes environ. Cette proposition constituera pour moi une contrainte. Je devrai justifier chaque embauche et vous demander votre accord.

Cette démarche de progrès garantit le même niveau d'information pour tous. Pour 2016, je vous propose de stabiliser le budget du personnel au montant effectivement dépensé en 2015.

Au vu de la situation tendue de nos finances, cet effort est une marque de notre engagement collectif en faveur du maintien d'un service public de qualité. C'est aussi un message de management fort adressé aux agents, pour leur témoigner notre confiance et les encourager dans les efforts de rationalisation entrepris.

Par exemple, de 2010 à 2014, nous avons réduit le nombre de voitures de 70, sans pour autant louer des véhicules. C'est un effort très important de réduction nette du nombre de véhicules, par une meilleure mutualisation des moyens. Merci à tous les services d'avoir permis ce progrès exemplaire.

Je compte sur l'équipe de direction pour, au besoin, hiérarchiser les priorités afin de ne pas accroître la charge de travail des agents.

Cette remarque peut sembler surprenante, mais disons les choses : depuis une dizaine d'années, l'inflation des normes nous coûte et du temps et du travail supplémentaire. Nous devons proscrire les réunions régionales. Il est en effet hors de question que nous nous rendions à Strasbourg tous les huit jours. Les réunions en téléconférence devront être privilégiées. C'est uniquement au regard de l'utilité concrète pour le citoyen que nous devons encore mieux prioriser. Par exemple, le rapport 1-1 page 1-3 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable répond à une obligation issue de la loi Grenelle 2, sur la partie climat dont je n'étais pas rapporteur. Nous n'avons pas attendu 2011 et l'État pour équiper de chaudières à bois nos bâtiments, pour faire des collèges « écoresponsables », voire à énergie positive comme à Saint-Dizier, etc. Alors que nous comptons l'établissement de Saint-Dizier, je regrette que la CAPEB ait présenté à titre d'exemple un bâtiment « écoresponsable » qui ne fait pas partie de notre Département.

A la lecture de ce rapport, j'ai tout de même pu mesurer le chemin parcouru en termes de dématérialisation. Tout est détaillé en page 1-10. Merci aux services pour le travail accompli. En 2016, avec le lancement de la refonte du site internet, cette dynamique sera amplifiée : il s'agira de permettre à tout citoyen de déposer une demande de subvention en ligne, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires. La dématérialisation passera de l'interne à l'externe.

C'est le déploiement du plan Haute-Marne Numérique qui permet cette évolution. Le rapport 3-1 page 3-3 est aussi précis qu'exhaustif. Je souhaite simplement souligner que la somme de 6,9 millions d'euros proposée à ce budget primitif servira principalement à la réalisation de 32 nouveaux sites de montée en débit, qui rendront éligibles 37 communes clochers supplémentaires à un débit compris entre 10 et 100 Mbps. Ainsi, toutes les communes de Haute-Marne, hors zone AMII naturellement, disposeront d'un débit minimum de 5 Mbps (ce débit permet de recevoir la télévision). C'est sur cet axe que nous pourrons engager une action de promotion en faveur de l'attractivité du territoire.

Alors que s'achève le plan Haute-Marne Numérique, je voudrais remercier l'ensemble des communes et groupements de communes pour leur coopération. Sans le partage d'informations, sans une coopération étroite avec nos services, nous n'aurions pas été en mesure de déployer sans encombre 1 670 km de réseau au 31 décembre 2015. La longueur du réseau atteindra à terme plus de 1 800 km.

Ce programme est à lui seul emblématique du partenariat qui unit l'échelon communal et l'échelon départemental en faveur de la proximité et des investissements nécessaires à la vie quotidienne de la population.

C'est tout le sens du rapport II-1 page 2-3 qui applique la réforme des règlements votée le 18 décembre dernier. En bref, nous apportons plus de soutien aux communes de moins de 100 habitants et à l'intercommunalité ; nous augmentons l'effort financier malgré le désengagement de l'État, avec 3,2 millions d'euros de crédits de paiement, contre 2,9 en 2015 ; enfin, nous améliorons la concertation interne puisque l'avis simple des deux conseillers départementaux territorialement concernés sera demandé sur chaque dossier. Ici encore, la priorité est donnée à l'investissement, donc à l'activité et à l'emploi local.

Nous sommes certes un financeur, mais je préfère utiliser le terme de partenaire, puisque nous accompagnons aussi les projets par de l'ingénierie, du conseil, dans le domaine de la voirie et de l'aménagement, comme vous pouvez le constater page 2-15. 183 communes et 3 communautés de communes adhèrent à cette nouvelle offre de service, en complément de notre action plus traditionnelle dans les domaines de l'eau et de l'assainissement notamment.

Cette approche partenariale manifeste aussi la volonté de cette nouvelle assemblée de co-élaborer les projets dans le dialogue, qu'il s'agisse des communes ou des EPCI, comme du monde associatif. C'est la raison pour laquelle le rapport 4-1 page 4-3 instaure des conventions de partenariat au-delà de 5 000 euros et des conventions d'objectifs au-delà de 30 000 euros. La subvention n'est pas un droit acquis. Le Département doit, chaque année, veiller à soutenir tout simplement les projets les plus utiles à la population. Merci aux membres de la quatrième commission pour l'énergie et la ténacité dont ils font preuve,

tant je sais à quel point il est évidemment difficile de dire non et de devoir tenir bon. Avec cette nouvelle approche, le Département se donne les moyens de renforcer la lisibilité de ses politiques et leur impact sur le territoire.

C'est dans ce même esprit que je vous propose de maintenir l'effort en faveur de la promotion touristique, puisque la maison départementale du tourisme recevrait un budget identique, à hauteur de 1,4 million d'euros. Le tourisme, c'est de l'économie. Alors, même si la loi NOTRe transfère les quelques missions qui nous restaient encore à la région (artisanat, commerce, etc.), nous conservons officiellement une compétence partagée dans le domaine touristique.

Je m'en félicite pour le développement local, le rayonnement du Mémorial et, je l'espère, bientôt pour Animal'Explora. Concernant Animal'Explora, le dossier avance positivement, sans doute pas assez vite à notre goût. Ceci étant, les derniers contacts que j'ai eus tant avec Monsieur CAVALIER du groupe Océanis, qu'avec son co-investisseur, la Caisse des Dépôts et Consignations, me laissent résolument optimiste. Une réunion avec les banquiers pressentis pour le financement de la partie hôtelière s'est tenue le 11 janvier dernier, à Reims, avec la Banque Publique d'Investissements (BPI). Mi-février, les banques auront statué. Si, comme nous l'espérons, une bonne nouvelle nous arrive, une séance dédiée à la présentation du projet par Océanis et la Caisse des Dépôts sera alors organisée au printemps.

Je ne saurais terminer ce tour d'horizon sans évoquer, à l'heure où nous parlons d'attractivité et d'économie, le pôle technologique de Haute-Champagne. C'est une réussite majeure du Département et du GIP, soutenue par l'Europe et l'État, et un peu par l'ancienne région Champagne-Ardenne. Depuis la rentrée universitaire 2015, le projet est totalement terminé.

C'est un cluster, qui rassemble sur un même site des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et des entreprises. C'est ainsi que fonctionne l'innovation. Je suis particulièrement fier de cette réussite qui démontre brillamment la capacité d'un territoire à se prendre en main pour moderniser ses savoir-faire traditionnels (je pense à la coutellerie bien sûr), afin d'en faire des instruments de croissance adaptés au XXI^e siècle. Le Département et le GIP soutiennent le dynamisme de nos entreprises et le talent de nos jeunes. Près d'une centaine d'ingénieurs en sont déjà sortis avec un taux d'insertion professionnelle remarquable. C'est cela aussi, la Haute-Marne qui gagne !

Avec Anne-Marie NÉDÉLEC, nous organiserons au printemps l'inauguration de ce formidable outil au service de l'économie, en présence de tous ceux qui ont permis ce beau succès.

En guise de conclusion, je voudrais remercier chacun d'entre vous pour la préparation de ce budget, réalisée dans un climat serein, au service de nos concitoyens.

Merci de votre attention.

Applaudissements.

M. le PRÉSIDENT : Nous passons à la séance de questions / réponses. Qui demande la

parole ?

M. Nicolas FUERTES : Merci pour ce discours introductif.

Je souhaite revenir sur certains points évoqués.

En ce qui concerne les communes nouvelles, les clarifications attendues sont importantes pour les maires délégués. Il serait opportun que la proposition (ou le projet de loi) soit adoptée en mars, avant la date limite fixée pour l'obtention de gains financiers. Nous espérons qu'une clarification sera donc apportée.

S'agissant du séminaire, comme nous l'avons déjà indiqué par oral et par écrit, nous sommes d'accord sur le principe. Nous considérons que l'idée est très bonne. Nous espérons que le dispositif sera renouvelé, mais nous considérons qu'il peut être amélioré. L'intervention du Professeur Robert HERTZOG était de qualité, mais il est dommage qu'une seule intervention ait eu lieu. Pour les prochains séminaires, plusieurs intervenants devraient être invités. Des spécialistes extérieurs devraient en effet intervenir sur les principaux domaines de compétences du Département, afin de nourrir le débat.

Je vous propose de citer les propos du Professeur Robert HERTZOG : *« Nous ne sommes pas dans une crise, mais dans une mutation généralisée, irréversible et mondiale. Les crises ne sont qu'un des aspects de cette mutation. La mutation est géopolitique, culturelle, financière et économique. Il faut comprendre les réalités nouvelles, repenser les concepts, les doctrines, les modèles économétriques, réformer les méthodes et les institutions publiques. Il faut enfin anticiper et non prévoir ».*

Le budget présenté comprend quelques nouvelles mesures, par rapport au budget présenté au séminaire. La majorité de ces mesures s'inscrit dans la bonne direction. Nous reviendrons sur ce point au cours de ces deux journées. Cependant, les changements sont marginaux, alors que de profondes mutations sont nécessaires à la redynamisation du territoire. La montagne a pour le moment accouché d'une souris, avec la persistance d'une gestion à la petite semaine, sans réelle initiative novatrice, sans réelle vision d'avenir ni stratégie. Nous ne constatons aucun réel bouleversement.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, votre vision pour la Haute-Marne est toujours absente de votre discours introductif. Vous vous focalisez sur la gestion des recettes et des dépenses, mais n'apportez aucune perspective. Quel est l'intérêt d'être le plus riche du cimetière, si les jeunes et les actifs, notamment les plus diplômés quittent le Département ? Le pôle de Nogent constitue toutefois une exception notable.

Une vision et une stratégie sont essentielles pour faire avancer notre Département, pour que celui-ci ne reste pas en queue de peloton.

Je regrette que nous restions prisonniers des vieux carcans habituels, qui étouffent la Haute-Marne, et de certains postulats conservateurs, qui peuvent virer à l'obsession, comme le sentiment de devoir toujours faire des économies et la peur malade de l'endettement. Ce problème est d'autant plus prégnant que nous sommes en déprise démographique. Comme l'a souligné la CAPEB il y a quelques jours, la Haute-Marne est même en récession économique, alors que le taux de croissance national est de 1 % en

2015.

Vous vous félicitez de la bonne gestion globale de notre Département, au regard de la plupart des départements. Les services et les élus réalisent un travail remarquable. N'oublions pas cependant que nous disposons d'une aide supplémentaire, par rapport à tous les autres départements, excepté la Meuse. Nous bénéficions en effet d'un budget de 30 millions d'euros par an, grâce au GIP Haute-Marne. Cette somme représente 13 % du budget du Département. Aucune collectivité territoriale ne serait en déficit si elle bénéficiait d'un tel supplément de recettes. Par ailleurs, compte tenu de cette manne financière, nous devons essayer de rattraper notre retard. Nous devons freiner la déprise démographique, avant d'inverser la tendance. Des départements ruraux, tels que la Haute-Saône, sont parvenus à inverser la tendance démographique. Nous pourrions aussi y parvenir, à terme.

Nous devons également renouer avec le développement économique, même si cette question est du ressort du GIP Haute-Marne **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Nous sommes évidemment favorables à la réalisation d'investissements dans les collèges et dans les casernes, afin d'offrir des services de qualité. Ceci étant, ces investissements constituent des actes de gestion normale d'une collectivité. Nous devons aller au-delà. En matière d'investissement, vous ne reprenez que le concept d'aménagement. Or nous devons aussi réaliser des investissements de développement. Nous devons faire confiance aux acteurs de terrain, que ce soient les acteurs privés, les acteurs associatifs ou les élus de terrain. Ces acteurs portent les projets de notre territoire. Nous devons les soutenir.

En ce qui concerne le fonctionnement, je citerai à nouveau le Professeur Robert Hertzog : *« Certaines dépenses de fonctionnement peuvent générer de la valeur ajoutée, créer de la richesse, contrairement aux idées reçues »*. Le Département ne doit pas se priver, par dogmatisme, des leviers dont il dispose. Comme de nombreux autres départements ne disposent plus de leviers, nous disposons des moyens nécessaires pour rattraper notre retard. Le but de notre mandat est d'essayer d'améliorer le quotidien de nos concitoyens, dans le domaine de nos compétences, et d'améliorer notre territoire. Si nous parvenons à remplir notre mandat, il ne sera pas choquant que l'endettement soit plus important que prévu. L'endettement n'est pas irresponsable. Il constitue le moteur de l'économie capitaliste. Si l'endettement doit être modéré, les restrictions en la matière doivent être limitées, dans la mesure où il constitue un levier important pour aider les communes, les acteurs associatifs et les acteurs privés.

Nous reviendrons sur ces points lors des différentes commissions.

M. le PRÉSIDENT : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur CONVOLTE, le nouveau Président du groupe Front National.

M. Nicolas CONVOLTE : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Voilà bientôt un an que nous avons été élus. Durant cette période, nous avons pu constater les nombreuses défaillances du conseil départemental : projets pharaoniques, gouffres financiers sans réelle utilité, subventions à des organismes à la gestion douteuse, réseaux de transports quasi inexistant, pression fiscale importante, manque d'attractivité de la Haute-Marne pour les entreprises. Les problèmes ne manquent pas. Malgré le mécontentement croissant d'une population haut-marnaise en perpétuel déclin et un séminaire censé faire évoluer la politique du Département, le projet de budget que vous nous soumettez ce jour, Monsieur le Président, ne montre aucun changement radical : des dépenses toujours en hausse, malgré une baisse des subventions de l'Etat qui ne pourront être compensées que par une augmentation de la dette qui sera à prévoir, afin de permettre la réalisation de vos projets voués à un échec économique certain. Je pense notamment à Animal'Explora qui provoquera une dépense de 37 millions d'euros d'ici 2018 et une perte prévue de 700 000 euros les trois premières années. Pour rappel, la dette a actuellement un coût de plus de 1,1 million d'euros par an.

Concernant la baisse des dotations de l'Etat, allez-vous réagir, comme certains de vos collègues présidents de conseils départementaux, et faire pression sur le gouvernement par le désengagement du Département dans le plan de rénovation des gendarmeries, qui, malgré un coût extrêmement important pour notre collectivité, ne se traduira ni par une augmentation des effectifs, ni par une amélioration des services rendus à la population ? Sur mon canton, il peut y avoir un délai d'intervention d'une heure et demie, en fonction de la gendarmerie d'astreinte. L'Etat se désengage complètement, à tous les niveaux, et ce n'est pas aux contribuables haut-marnais d'en payer le prix.

Ensuite, j'ai eu la désagréable surprise de constater que certains projets très porteurs proposés par des agents du Département ne sont jamais arrivés jusqu'aux élus, bloqués par les services. Il serait bon de limiter le filtrage administratif ayant lieu en amont des commissions spécialisées.

Enfin, Monsieur le Président, à quoi servent lesdites commissions si vous vous évertuez à ne pas tenir compte de certains de leurs avis lorsque ceux-ci ne vous plaisent pas ? Je citerai des exemples lors des études des rapports.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur CONVOLTE.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je constate que selon une opposition, notre endettement est insuffisant et que selon une autre opposition, notre endettement est trop élevé. Nous avons ainsi certainement trouvé le juste milieu.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur GOUVERNEUR.

M. Bertrand OLLIVIER : Vous avez évoqué les mineurs isolés étrangers. Les places sont-elles suffisantes pour nos propres mineurs ? A Joinville, à l'été 2014, nous ne comptons plus aucune place pour nos propres mineurs.

M. le PRÉSIDENT : Je vous répondrai. Monsieur FUERTES, vous êtes ici par accident. Si la

droite la plus bête du monde n'était pas présente à Langres, vous ne seriez pas ici.

Vous, les socialistes, vous êtes rejetés partout en France. Pourtant, vous ne cessez de donner des leçons.

Même enterrés, vous continuerez à donner des leçons. C'est insensé ! Vous vous appuyez sur les béquilles d'un professeur. Vous préférez d'ailleurs disposer de plusieurs béquilles, pour mieux tenir debout. Vous souhaiteriez plusieurs intervenants, plusieurs professeurs bien entendu.

Vous me jugez définitivement sans vision. Je ne me fatiguerai pas à vous répondre. La réponse est dans le budget et dans nos débats.

Vous méconnaissiez les actions menées par le Département.

Vous persistez à prétendre que la Haute-Saône se redresse. Vos propos sont à moitié exacts. Quoi qu'il en soit, ils constituent un mensonge intellectuel. Comme vous êtes un peu myope, vous regardez la situation de la Haute-Saône, qui n'est pas très loin de chez vous. Le Président du Conseil départemental de Haute-Saône est de votre parti. Il est en effet socialiste, ce qui n'est pas une insulte. Vous lui demanderez pour quelle raison la Haute-Saône se redresse. Comme je vous l'ai déjà expliqué, son redressement n'est pas lié à son repeuplement. Il est lié à l'évolution du sud-est du département.

Vous évoquez une absence de vision et une gestion à la petite semaine. Vous n'êtes pas le seul à m'étonner dans ce département. Le Front National m'étonne également. Je m'étonne aussi du défaitisme. Je ne connais pas d'autres départements dans lesquels des conseillers départementaux indiquent que leur département est en queue de peloton et que les jeunes partent. Notre Département est peut-être défaitiste parce qu'il a été très touché par la guerre 14-18. Des familles entières ont été fauchées, ce qui nous a sapé le moral pendant plus d'un siècle. Je ne connais cependant pas d'autres départements qui s'autoflagellent à ce point. La stagnation de la Haute-Marne est liée à notre défaitisme, plus particulièrement au vôtre. Vous critiquez en permanence nos actions, alors que nous ne cessons d'investir. Nous continuerons à investir.

Monsieur FUERTES, quelle est votre vision ? Est-elle de s'endetter ?

M. Nicolas FUERTES : Non.

M. le PRÉSIDENT : C'est pourtant ce que vous avez indiqué.

Je ne connais pas votre vision. Vous devriez nous la présenter un jour. Peut-être des idées seront-elles à retenir.

Vous indiquez à juste titre que les dépenses de fonctionnement peuvent générer de la valeur ajoutée. La culture, par exemple, crée de la valeur. D'ailleurs, je me méfie de la distinction administrative entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de formation font

partie des dépenses de fonctionnement. Pourtant, la formation constitue le meilleur investissement.

La dette ne choque ni vous ni moi. Vous considérez que notre dette est insuffisante. Rassurez-vous : si le projet Animal'Explora est engagé, elle augmentera.

Nous aurons l'occasion de reparler de ces points lors de la discussion du budget.

Monsieur CONVOLTE considère, quant à lui, que nous sommes trop endettés. Il souhaiterait que le projet Animal Explora ne soit pas engagé, que les gendarmeries ne soient pas renouvelées... Monsieur CONVOLTE, vous pensez qu'il appartient à l'Etat de rénover les gendarmeries. Néanmoins, connaissez-vous la situation matérielle des gendarmes et de leur famille ?

M. Nicolas CONVOLTE : Oui.

M. le PRÉSIDENT : Vos propos ne sont donc pas tenables. Nous devons intervenir.

M. Nicolas CONVOLTE : Il appartient à l'Etat d'intervenir.

M. le PRÉSIDENT : Si l'Etat n'intervient pas, nous sommes obligés d'intervenir nous-mêmes.

Quant au filtrage administratif, je ne sais pas à quoi vous faites allusion, mais vous nous apporterez sans doute des explications. En tout état de cause, le Conseil compte un seul patron. J'assume l'ensemble de mes responsabilités, que les opérations soient bien ou mal faites. Vous pourriez m'interpeller comme suit : « *Monsieur le Président, vous bloquez des dossiers, lesquels ne sont ainsi pas présentés en commission* ». En revanche, il est anormal de reprocher le blocage de dossiers au personnel du Conseil départemental, que j'ai l'honneur de commander.

Monsieur OLLIVIER, votre question relative à la disponibilité de places d'hébergement pour nos propres mineurs est pertinente. Nous avons d'ailleurs mis en avant cet argument auprès de tous les ministres, dont Monsieur MERCIER et la Ministre actuelle. La Ministre actuelle connaît parfaitement ce sujet, sachant que des problèmes importants se posent en Guyane. Elle applique une politique conçue par ses prédécesseurs. Nous lui avons signalé très récemment que nous ne disposons plus de places. Depuis longtemps, la Haute-Marne mène une excellente politique en faveur des mineurs. Cette politique consiste à placer les enfants chez des assistantes familiales. De nombreux départements ne mènent pas cette politique. Par exemple, le Département de l'Aube a confié les enfants à des établissements. Néanmoins, compte tenu du coût de cette politique, il commence à placer les enfants dans des familles. Ceci étant, comme ce département compte un grand nombre d'établissements, il est rare qu'il ne dispose d'aucune place. En Haute-Marne, comme nous ne comptons qu'un seul établissement, la situation est difficile. Néanmoins, nous veillons à l'accueil des mineurs. Nos assistantes familiales sont formidables. Certaines d'entre elles acceptent d'accueillir des enfants, même si elles sont sollicitées le vendredi soir. Je remercie les assistantes sociales pour le secours qu'elles apportent. Nous n'avons jamais laissé un mineur dans la rue.

M. Nicolas FUERTES : Je vous ai exposé ma vision pour la Haute-Marne.

Je ne reviens pas sur la Haute-Saône. Nous avons déjà débattu de cette question en juin, inutilement d'ailleurs.

Je suis originaire du Département des Landes, qui fait partie des départements qui affichent la plus forte croissance démographique en France, alors qu'il ne compte aucune métropole et que le nombre d'industries est faible. Vous mettrez sans doute en avant l'attractivité de l'Océan. Néanmoins, la démographie est en croissance sur tout le territoire du département, y compris dans les zones situées à plus de cent kilomètres de l'Océan.

Par ailleurs, vous indiquez que tous les citoyens se défient des socialistes. Ce n'est cependant pas le cas des citoyens du Grand Sud-Ouest et de la Bretagne, sachant que ces territoires sont particulièrement dynamiques. En caricaturant, comme vous le faites souvent, je pourrais donc affirmer que les citoyens qui appartiennent à la zone la plus dynamique de France font confiance aux socialistes. La question est néanmoins complexe. Nos amis bourguignons sont aussi restés socialistes, évidemment grâce à la triangulaire. Nos propos doivent toujours être nuancés. Nous examinerons les résultats des prochaines élections.

Si le Département des Landes est passé d'une déprise à une croissance démographique, c'est grâce à la mise en place de politiques portées par une réelle vision.

Pour la Haute-Marne, notre vision repose sur plusieurs axes. Le tourisme pourrait constituer un levier important de développement. Notre tissu industriel est plus riche que le tissu industriel landais. Il est aussi important que celui de la Haute-Saône. Dans la mesure où la situation de ce dernier département est meilleure que la situation de notre Département, nous devrions nous interroger. La situation de Saint-Dizier semble s'améliorer depuis deux ans. Néanmoins, au cours des quarante dernières années, notre Département a connu un déclin important, contrairement au Département de la Haute-Saône. L'espace et l'agriculture constituent également des leviers de développement. Par ailleurs, nous devons adopter une nouvelle méthodologie. Nous devons en effet faire confiance aux acteurs de terrain (en Haute-Marne, nous éprouvons des difficultés à faire confiance aux acteurs de terrain, notamment à ceux qui ne pensent pas comme nous).

Innovons et anticipons afin de prendre une longueur d'avance. Sur certains points, nous parvenons à prendre une longueur d'avance.

Par ailleurs, si je suis élu depuis 2015, la Haute-Marne est en situation de crise depuis plusieurs années. Mes critiques sont constructives. Contrairement à beaucoup d'élus de la majorité, je considère que le déclin de la Haute-Marne n'est pas inéluctable. Je ne me résigne pas, peut-être parce que mes perspectives d'avenir sont plus florissantes que celles de certains élus. C'est vous et certains Haut-Marnais qui portez un discours pessimiste. Dans les Landes, le discours porté est en revanche optimiste. Ce n'est pas parce que le Département des Landes est socialiste qu'il est optimiste. Le Département de

l'Aveyron, qui est de droite, est également optimiste.

Vous insistez sur la nécessité d'être économe. Vous adressez ainsi un message de repli et de frilosité aux Haut-Marnais. Nous confondons la prudence et la frilosité. Vous avez indiqué à juste titre qu'en France, nous avons l'art de dépenser (cette tare remonte à la monarchie médiévale), mais nous avons aussi l'art de confondre les réformes et les mesures. En effet, nous considérons que la mise en œuvre de nouvelles mesures constitue une réforme. Or les réformes ne se limitent pas à la mise en œuvre de mesures. Elles impliquent des changements structureaux.

M. le PRÉSIDENT : Le Gouvernement ne sait pas mener de réformes structurelles. Nous pourrions débattre de ces questions toute la journée, mais nous devons traiter un certain nombre de points.

Je propose au Vice-Président Questeur de procéder au tirage au sort. Puis, nous examinerons les recettes.

M. Gérard GROSLAMBERT : L'ordre de passage des commissions est le suivant : cinquième, troisième, quatrième, septième, deuxième, sixième et première.

M. le PRÉSIDENT : Nous examinerons d'abord les recettes, puis les dépenses. J'appelle le rapporteur de la première commission, afin qu'il nous présente les recettes (page 1-31 du rapport).

I^{re} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Budget primitif 2016 - Les recettes

Rapport n ° I – 3

M. Paul FOURNIÉ : Préalablement au vote du budget primitif 2016, le débat d'orientation budgétaire, qui a eu lieu le 27 novembre 2015, a permis de déterminer les principales tendances concourant à l'élaboration de ce budget. Il convient à présent d'adopter le niveau attendu des recettes de la collectivité.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à 188,955 millions d'euros soit à périmètre équivalent, une diminution d'environ 2,20 millions par rapport au budget primitif 2015. La perte de ressources s'accroît sous l'effet d'une conjoncture économique peu dynamique et de la participation des collectivités territoriales à l'effort national de réduction des déficits publics. Cette tendance baissière se poursuivra au moins jusqu'au budget 2017.

Dans le détail, les recettes de fonctionnement, construites sur des hypothèses prudentes et à taux d'imposition constant, évoluent de la façon suivante :

- diminution des dotations et compensations fiscales de l'État de 2,8 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros pour la seule dotation globale de fonctionnement ;

- diminution du produit attendu de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'environ 0,8 million d'euros, par rapport au produit inscrit au budget primitif 2015, et de 1,1 million d'euros par rapport au produit réel encaissé sur l'exercice 2015.

Ces fortes diminutions de recettes sont néanmoins atténuées par la progression de deux autres ressources : la taxe foncière sur les propriétés bâties (le vote en loi de finances pour 2016 d'un coefficient de revalorisation des bases de 1 % et l'accroissement « naturel » des bases génèrent un produit supplémentaire d'environ 700 000 euros) et le sursaut du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à l'origine d'un supplément de ressources évalué à 0,5 million d'euros.

Les autres recettes sont évaluées à un niveau sensiblement équivalant à celui de l'année passée, certaines hausses (par exemple les loyers attendus de la nouvelle caserne de gendarmerie de Joinville) compensant des baisses probables (produit de la taxe d'aménagement).

Enfin, et comme au budget primitif 2015, les recettes de péréquation de DMTO et CVAE, dont le montant est aléatoire (calculé sur des variations annuelles en flux) et non calculable, ne sont pas prises en compte à ce stade.

Pour l'année 2016, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, soit 19,6 millions d'euros, permet de couvrir les dotations aux amortissements estimées à 19 millions d'euros.

Concernant les recettes d'investissement, un montant de 26,22 millions d'euros est attendu en 2016, dont 8,5 millions d'euros de dotations de l'Etat et 15,5 millions d'euros de subventions et participations aux investissements directs du Conseil départemental (12,5 millions d'euros provenant du seul GIP Haute-Marne). Ces ressources d'investissement hors emprunt représentent près de 43 % du total des dépenses d'investissement et assurent un soutien important aux projets structurants du Département. Avec l'apport de l'autofinancement, le besoin de financement de la section d'investissement est assuré à hauteur de 75 % (46 millions sur 61 millions d'euros).

Un emprunt prévisionnel d'équilibre de 15,482 millions d'euros est inscrit au présent budget primitif pour couvrir le besoin de financement résiduel. Pour mémoire, l'encours de dette est de 41,130 millions d'euros au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la première commission le 5 janvier 2016.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur FOURNIÉ.

M. Nicolas FUERTES : Les dépenses seront-elles examinées immédiatement après l'examen des recettes ou seront-elles examinées à la fin de la journée ? C'est étonnant, dans la mesure où les dépenses et les recettes sont intimement liées.

Nous sommes favorables à l'augmentation de l'endettement. Nous considérons d'ailleurs que l'endettement pourrait être plus important que prévu, sans mettre en péril les équilibres financiers du Conseil départemental. Une hausse de l'endettement permettrait de ne pas se limiter à une stabilisation des taux d'imposition. Nous souhaitons cesser d'augmenter les impôts des Haut-Marnais. Or, compte tenu de la hausse des bases, d'un taux supérieur à 1 %, les Haut-Marnais constateront à la lecture de leur fiche d'imposition une augmentation de l'impôt départemental. Afin de compenser intégralement la hausse des bases, le taux d'imposition devrait diminuer. Nous adresserions ainsi clairement le message suivant aux Haut-Marnais: *nous prenons en compte vos préoccupations relatives au pouvoir d'achat*. La baisse du taux d'imposition aurait une faible incidence sur le budget. Elle ne se traduirait en effet que par une baisse des recettes de quelques dizaines de milliers d'euros. La baisse des recettes pourrait être compensée soit par une hausse de l'emprunt soit par des économies, notamment dans le domaine du fonctionnement.

Nous vous proposons ainsi d'acter une stabilisation des impôts pour les Haut-Marnais, compte tenu des bases et des taux.

M. le PRÉSIDENT : Nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre.

Le budget prévoit un emprunt de 15 millions d'euros. Le montant de l'emprunt sera sans doute de cinq millions d'euros, mais il s'agit tout de même d'une somme importante.

Pour compenser la baisse des taux, vous suggérez d'augmenter l'emprunt ! De nombreux gouvernements recourent excessivement à l'emprunt depuis trop longtemps. Le montant de la dette est désormais supérieur à 2 milliards d'euros.

Vous considérez que l'endettement n'est pas problématique. Néanmoins, l'Etat n'est plus en mesure de mener des actions. Il a cessé il y a longtemps de rénover les gendarmeries, comme l'a souligné M. CONVOLTE. Ceci étant, jusqu'alors, il réalisait d'autres actions. Désormais, il ne mène plus aucune action, car plaie d'argent est mortelle. En outre, comme les analystes l'indiquent, l'Etat ne réalise pas de réels efforts pour limiter la dette. Nous serons donc bloqués pendant longtemps, car il est évident que Bruxelles interviendra.

L'endettement de la France correspond au cumul de l'ensemble des dettes, soit au cumul des dettes de l'Etat, des collectivités, de la Sécurité... Nous devons faire un effort afin de ne pas nous sur-endetter, voire afin de nous désendetter.

Monsieur FUERTES, nous n'avons sans doute pas eu le même professeur d'économie. Peut-être l'économie ne vous a-t-elle jamais été enseignée. En tout état de cause, la Haute-Marne n'est pas coupable dans cette affaire. Si toutes les collectivités renonçaient aux investissements qui ne sont pas immédiatement indispensables, notre pays se porterait mieux.

L'Etat ferait mieux de réaliser des économies, plutôt que de procéder à des dépenses qui ne permettent pas de redresser la situation.

Sans l'euro, quelle serait la situation de notre pays (cette question s'adresse aussi à Monsieur CONVOLTE) ?

En 1968 ou 1969, j'ai traversé l'Allemagne pour me rendre en Autriche. A l'époque, une somme de 1,35 franc valait un mark. D'un côté de la frontière se trouvent les cigales ; de l'autre, les fourmis. Les Allemands se portent beaucoup mieux que nous. Seul le travail est rémunérateur. Monsieur FUERTES, vous maîtrisez les discours. Vous savez aussi donner des leçons, puisque vous êtes à la fois socialiste et professeur. Néanmoins, les discours s'oublient et ne nous permettent pas d'avancer. Par ailleurs, vous devenez populiste. C'est un comble ! Vous préconisez une baisse des taux ! Dans le contexte actuel, marqué par une baisse des dotations, il est déjà satisfaisant de ne pas les augmenter. Vous suggérez en outre de recourir à l'emprunt pour diminuer les taux. Votre suggestion n'est pas sérieuse. La gauche n'est pas la seule à ne pas avoir compris les principes économiques.

M. Nicolas LACROIX : Monsieur FUERTES et moi-même partageons le même prénom. Nous avons en outre tous deux du sang landais dans nos veines. Nos points communs s'arrêtent là.

Mon avenir politique est peut-être moins florissant que celui de Monsieur FUERTES, mais j'essaye de comprendre ses propos.

Vous avez évoqué des progrès en ce qui concerne l'endettement. Vous êtes donc satisfaits d'une augmentation de l'endettement de la collectivité. Quant à moi, cette hausse ne me réjouit pas. Vous considérez que la fiscalité doit être diminuée. Vous êtes certainement populiste. Henri EMMANUELLI est votre modèle. Le Département de Haute-Marne pourrait être comparé avec le Département de la Meuse ou avec d'autres départements, mais il est insensé de comparer la Haute-Marne aux Landes.

Dans mon canton, la communauté de communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles a décidé de procéder à de nombreux investissements et a levé un emprunt important. Au sein de la Haute-Marne, il s'agit désormais de la communauté la plus endettée et la plus fiscalisée. Elle est en outre bloquée (elle ne peut plus mener aucune action).

Examinez la situation de votre territoire et, avant de donner des leçons aux autres, donnez-en à vos amis.

M. Stéphane MARTINELLI : Monsieur FUERTES propose de compenser la revalorisation des bases par une baisse des taux. Procéder de la sorte serait une erreur, commise d'ailleurs par certaines collectivités de notre Département. En effet, le panier des ménages subit actuellement une inflation de 0,1 %. Ceci étant, l'inflation subie par le panier public est de 0,7 %. Sans prendre en compte les charges financières, en diminution, compte tenu de la baisse des taux, l'inflation subie par le panier public est de 1,1 %. La revalorisation des bases est donc justifiée, au regard de la réalité économique.

M. Nicolas FUERTES : Je ne défends pas l'ouverture des vannes de l'endettement. Ceci étant, si les agriculteurs, par exemple, ne recouraient pas à l'emprunt, quel serait le modèle agricole actuel ?

Je suis évidemment opposé à un endettement excessif. Je n'ai pas indiqué que l'endettement constitue la seule solution. Je suis favorable à la réalisation d'économies dans le domaine du fonctionnement. Dans certains domaines, l'investissement pourrait aussi être limité. Quoi qu'il en soit, nous devons utiliser l'ensemble des leviers à notre disposition.

Vous comparez les finances de la Haute-Marne à celles de la France. Néanmoins, une telle comparaison n'est pas pertinente. La situation financière de la Haute-Marne est heureusement différente de celle de la France, grâce à la somme de 30 millions d'euros versée par Bure.

M. le PRÉSIDENT : J'espère que vous n'oubliez pas que les emprunts doivent être remboursés. Nous devons ainsi rembourser un capital et des intérêts de 8 millions d'euros, même si notre taux d'endettement est faible.

M. Nicolas FUERTES : L'économie capitaliste repose sur l'endettement.

M. Bertrand OLLIVIER : Monsieur LACROIX et Monsieur le Président ont évoqué une question sensible. Même si nous disposons de certains leviers, la question des compétences doit aussi être prise en compte. Les découpages administratifs et les compétences des régions, des départements et des communautés de communes évoluent.

Monsieur le Président a proposé de discuter avec les communautés de communes du Département, en vue de regroupements. Cette proposition est essentielle. Des mutualisations sont tout à fait envisageables, notamment dans le domaine de l'ingénierie. Je considère que la Haute-Marne ne devrait compter qu'une seule communauté de communes, qui serait le Département. Depuis des années, nous avons fait preuve de notre efficacité. Peut-être dans vingt ans parviendrons-nous à ce que le Département soit la seule communauté de communes. Pour l'instant, nos discussions portent sur la création de trois communautés d'agglomération.

Afin de réaliser des économies, nous devons d'ores et déjà discuter avec les communautés de communes, avant qu'elles ne s'endettent irrémédiablement.

M. Nicolas CONVOLTE : Pour ma part, il est hors de question d'augmenter la dette.

Par ailleurs, les dépenses nécessaires à la création d'Animal'Explora, qui seront sans doute importantes, ne semblent pas avoir été prises en compte dans l'emprunt prévu.

Une forte diminution de la fiscalité locale permettrait sans doute à la Haute-Marne d'attirer des entreprises et des citoyens. Malheureusement, cette année, la hausse de la fiscalité imposée par la loi ne sera pas compensée par le Département.

M. le PRÉSIDENT : Je comprends, à vos propos, que vous n'approuverez pas les recettes. Merci pour vos explications.

En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, je vous invite à vous prononcer sur le rapport.

VOTE

Pour : 29

Contre : 4

(Mme Cardinal, M. Convolte, M. Fuertès, Mme Leverrier)

Abstention : 1

(M. Hispart)

Le rapport est adopté à la majorité.

M. le PRÉSIDENT : Nous passons désormais à la cinquième commission (rapport V-1, page 5-3).

Je cède la présidence de cette assemblée à Madame la Première Vice-Présidente, le temps de mon interview par France 3.

V^e COMMISSION

Insertion sociale et solidarité départementale

Budget primitif 2016 de l'aide sociale

Rapport n° V – 1

M. Jean-Michel FEUILLET : Je suis le seul homme au sein de mon équipe, dans laquelle l'ambiance est très bonne, grâce à nos deux Vice-Présidentes que je remercie.

Monsieur FUERTES évoquait tout à l'heure les acteurs de terrain. J'ai le sentiment que mes collègues sont présents sur le terrain. Nos discussions sont tout à fait ouvertes. Nous avons construit le programme départemental d'insertion dans une très bonne ambiance, même si nous n'avons pas toujours été d'accord.

Je remercie tous les services de la solidarité qui nous apportent leur contribution. Depuis le mois de mars, je n'ai connu aucun problème bloquant.

Le budget total de la cinquième commission est de 87 788 200 euros en dépenses de fonctionnement et de 2 190 000 euros en investissement (l'investissement concerne essentiellement la MECS de Chaumont).

Les recettes sont de 24 763 200 euros en fonctionnement et de 642 831 euros en investissement.

Ce budget concerne une partie importante de la population : environ 3 900 bénéficiaires de l'APA (aide personnalisée d'autonomie), 4 500 bénéficiaires du RSA, un millier de bénéficiaires de la PCH (prestation de compensation du handicap) ou de l'ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne) et plus de 600 enfants pris en charge.

La plupart des dépenses résultent des prestations à caractère obligatoire :

- versement des allocations individuelles de solidarité, c'est-à-dire l'APA, la PCH, l'ACTP et le RSA (le budget de l'ACTP tend à diminuer, au profit du budget de la PCH) ;
- exercice des compétences légales confiées au département (hébergement des mineurs et aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ou handicapées).

Pour les quatre allocations individuelles précitées, les crédits prévus en 2016 s'élèvent à 46 688 000 euros bruts. La hausse du total de ces quatre allocations individuelles de solidarité à caractère obligatoire est de 2,05 %. En outre, ces allocations représentent 53,36 % des dépenses sociales de fonctionnement du budget primitif, contre 45 752 000 euros et 53,27 % au budget prévisionnel 2015.

Les recettes sont prévues pour un montant global de 24 763 200 euros. Elles sont essentiellement issues de la compensation, partielle, des dépenses obligatoires, ainsi que des récupérations d'indus et des recouvrements auprès des particuliers.

Le solde net à financer en fonctionnement est de 63 025 000 euros.

La progression des dépenses de fonctionnement de BP à BP est d'un peu moins de 2 %, si nous neutralisons l'effet de l'intégration du budget complet du FSL dans les dépenses, le Conseil départemental en devenant le gestionnaire comptable à la suite du désengagement de la CAF. Nous récupérons l'activité du FSL et les recettes correspondantes.

Cette évolution des dépenses a, comme l'an passé, pour causes majeures des revalorisations applicables sur l'ensemble du territoire national, principalement en ce qui concerne le RSA.

D'abord, les valeurs de l'allocation de RSA sont pendant cinq ans revalorisées de 2 % au 1^{er} septembre, en plus de la revalorisation habituelle liée à l'inflation (une revalorisation est prévue jusqu'en 2017).

Ensuite, les plafonds applicables aux allocations versées aux personnes âgées et aux personnes handicapées sont revalorisés chaque année. Les impacts de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement votée en décembre ne sont pas intégrés à ce budget, mais en 2016, la hausse des dépenses d'APA devrait être compensée par une hausse de la compensation, avec affectation d'une part de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) prélevée sur les retraites.

Enfin, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), dont l'évolution est

directement répercutée sur le salaire des assistantes familiales, est revalorisé au 1^{er} janvier 2016 de 0,6%.

Par ailleurs, les évolutions liées à la hausse du nombre de bénéficiaires sont pour l'essentiel concentrées sur le RSA et la PCH.

L'augmentation au cours des neuf premiers mois de 2015 du nombre de bénéficiaires du RSA financés par le Conseil départemental a été de 1,9 %, tout comme l'évolution du nombre moyen de bénéficiaires des neuf premiers mois de 2015 (4 498) par rapport à celui de 2014 (4 411). Au total, le budget dédié au RSA augmente de 4 % (2 % en raison des mesures de revalorisation et 2 % en raison de l'évolution du nombre de bénéficiaires).

La montée en charge de la PCH n'est pas achevée, la progression du nombre de bénéficiaires est de 12 % pour les onze premiers mois de 2015.

La somme des bénéficiaires d'une prestation mensuelle relative au handicap, PCH ou ACTP, demeure en augmentation, malgré la baisse du nombre de bénéficiaires de l'ACTP, et s'établit désormais à près de mille personnes, soit 0,46 % de la population départementale.

Au total, les dépenses de fonctionnement de l'action sociale augmentent encore, mais résultent avant tout de causes externes: revalorisation des taux des allocations, revalorisation des salaires des assistantes familiales et amélioration des taux d'encadrement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Lorsque les causes sont maîtrisées par le Conseil départemental, les hausses résultent de l'amélioration de notre réponse aux besoins. Conformément à nos schémas départementaux, nous avons créé des places en EHPAD et en services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS).

Le nombre de places d'EHPAD, qui était de 1 752 en 2011, est de 1 955 fin 2015, soit une hausse de 12 %. Cette évolution a des conséquences sur l'APA en établissement et le nombre de dossiers d'aide sociale à l'hébergement.

Je vous présente désormais les grands groupes de dépenses pour l'ensemble du budget.

Les dépenses d'insertion devraient représenter 25 491 000 euros. L'allocation de RSA représenterait à elle seule 24 200 000 euros. Elle augmenterait d'un million par rapport à l'an dernier, en raison de l'augmentation de 2 % de la valeur du RSA et d'autant du nombre de bénéficiaires.

Un rapport particulier va vous être présenté pour le nouveau plan départemental d'insertion, validé en décembre. Ce plan définit les actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. En outre, il vous est proposé de créer une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 400 000 euros. Pour réaliser le plan départemental d'insertion, nous avons réalisé un état des lieux. Nous avons ensuite partagé nos idées. Puis, nous avons procédé à la sélection des projets.

Les dépenses liées aux personnes handicapées devraient être de 21 757 000 euros. L'hébergement des adultes handicapés d'abord et la PCH ensuite constituent les principales dépenses.

Les dépenses liées aux personnes âgées devraient représenter 21 129 000 euros (la principale dépense est l'APA).

Le nombre de bénéficiaires de l'APA (3 868 au 30 novembre 2015, dont 2 205 à domicile et 1 663 en établissement) a été en augmentation constante de 2002, année de sa création, à 2009. De 2010 à 2012, ce nombre a légèrement baissé avec le recentrage des plans d'aide sur les critères légaux de dépendance. Puis la hausse a légèrement repris avec l'évolution démographique et l'ouverture de nouveaux lits en EHPAD.

Les dépenses liées à la famille et à l'enfance devraient s'élever à 18 490 000 euros. Elles sont principalement composées des dépenses d'hébergement des mineurs.

Nous réaliserons cette année le schéma départemental de l'enfance.

Le nombre d'enfants hébergés est en hausse au cours de l'année scolaire 2014/2015 par rapport à l'année précédente (533, contre 528), avec une hausse du nombre de mineurs isolés étrangers adressés par les services du Ministère de la Justice.

Le nombre total d'enfants pris en charge est de 632 au 30 novembre 2015, contre 614 en novembre 2014.

L'écart entre le nombre d'enfants hébergés et le total des prises en charge est dû à la mise en place d'un dispositif permettant de maintenir au domicile de leurs parents les enfants confiés au Président du Conseil départemental, avec un hébergement limité aux moments de crise.

Les dépenses liées aux autres actions sociales devraient être de 921 200 euros. Les principales dépenses concernent le FSL qui sera entièrement géré par les services du département en 2016.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la Ve commission le 11 décembre 2015.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Merci Monsieur FEUILLET pour cette présentation. Souhaitez-vous poser des questions ?

M. Bertrand OLLIVIER : Les dépenses liées à la PCH ont été multipliées par neuf en dix ans. Comment expliquer une telle hausse ? En outre, les dépenses ne sont pas compensées.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Auparavant, l'allocation tierce personne n'était pas compensée par l'Etat. Elle était supportée par le Département dans sa totalité (lors de la mise en place de cette allocation, son coût représentait 4 millions d'euros). En 2006, lors de la promulgation de la loi sur le

Handicap, la CNSA a mis en place une mesure compensatoire. En outre, la loi est très généreuse. Nous devons apporter une aide aux personnes handicapées afin de compenser leur handicap. Auparavant, les personnes handicapées recevaient une aide dont l'utilisation n'était ni fléchée ni contrôlée. Des bénéficiaires profitaient ainsi de cette aide pour offrir une voiture à leur petit-fils, par exemple. Désormais, l'utilisation des aides versées est contrôlée.

Par ailleurs, des personnes qui n'étaient pas éligibles à l'allocation sont éligibles à la prestation de compensation du handicap, compte tenu de la nouvelle loi. Cette dernière a ainsi créé des besoins. Elle prévoit par exemple une aide d'un montant déterminé afin que les personnes malvoyantes puissent acheter des croquettes pour leur chien.

Les personnes handicapées peuvent demander plusieurs types de compensation. Elles peuvent demander une aide en vue d'acquérir un appareil auditif ou en vue d'aménager leur maison. Elles peuvent également demander que des personnes les aident à faire leur toilette. Il est aussi possible de proposer une aide aux familles qui aident les personnes handicapées. Le montant versé à un aidant familial est de 2,50 euros par heure, alors que si nous faisons appel à l'Adapah ou l'ADMR, le coût horaire est de 22 à 23 euros.

L'idée selon laquelle la MDPH gaspille son budget est répandue. Le champ de l'aide est très complexe. Je vous invite à assister aux réunions de la MDPH, organisées les mardis après-midi, afin de mieux connaître son mode de fonctionnement. Les dossiers sont examinés par une commission pluridisciplinaire, mais la MDPH reçoit aussi un grand nombre de personnes, afin d'apprécier leurs réels besoins.

Nous sommes confrontés à la paupérisation de la Haute-Marne. Des personnes qui perçoivent le RSA depuis 7 à 10 ans et qui sont inemployables en raison de problèmes de santé s'adressent à la MDPH. Nous recevons aussi des demandes qui concernent des enfants. En Haute-Marne, aucun établissement n'est en mesure de recevoir les personnes polyhandicapées. Nous sommes ainsi obligés d'adresser ces enfants à des établissements d'autres départements.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Il existe l'association Le Bois l'Abbesse.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Certes, mais il nous manque environ trente places.

En ce qui concerne les adultes autistes, qui ne peuvent être accueillis en Haute-Marne, la liste d'attente est composée de 90 personnes. Néanmoins, nous parvenons à obtenir de l'ARS des budgets pour créer des établissements dédiés aux adultes autistes handicapés.

M. Bertrand OLLIVIER : Les dépenses ont fortement augmenté à partir de 2009. Les dépenses ont-elles augmenté dans tous les départements ou un problème spécifique se pose-t-il au sein de notre département ?

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Les dépenses ont augmenté dans tous les départements.

Ce matin, avec le Directeur Général des Services, nous avons constaté que les tendances sont communes à quasiment l'ensemble des départements.

Le montant moyen de la prestation par allocataire observé en Haute-Marne est inférieur à celui observé en France. En revanche, nous comptons un grand nombre de dossiers, du fait de la paupérisation de la population.

M. Bertrand OLLIVIER : Une vigilance particulière est peut-être nécessaire, afin de limiter le nombre de dossiers.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Le nombre de dossiers serait réduit si des emplois étaient offerts aux bénéficiaires. En effet, le nombre de dossiers de RSA et de PCH est lié au chômage. Ceci étant, il est difficile de créer des emplois. De toute façon, nous ne disposons plus de la compétence économique et il est complexe d'attirer des entreprises en Haute-Marne.

Mme Anne CARDINAL : Je souhaite revenir sur la problématique des EHPAD dans le département. Nous disposons d'un nombre suffisant de places en EHPAD. En effet, les files d'attente sont courtes. En outre, des familles retirent leur parent des EHPAD, en raison de contraintes financières, sachant que le prix d'une journée est en hausse.

Le prix d'une journée est variable suivant les établissements. N'est-il pas temps de nous interroger sur la mise en place d'une solidarité départementale pour les EHPAD ? Je souhaite qu'en la matière, la participation du département soit revue. Des subventions d'investissement pourraient notamment être accordées aux EHPAD. Des EHPAD sont en cours de rénovation afin que le nombre de lits par chambre passe de deux à un. Pour financer ces rénovations, les Directeurs des établissements peuvent utiliser leurs fonds propres, emprunter à taux zéro auprès du département ou recourir à l'endettement. Néanmoins, la durée des emprunts est courte (elle est en général de dix ans). Le prix de journée pour les résidents augmentera. Le département devra ainsi revoir sa politique de financement des EHPAD.

M. le PRÉSIDENT : Le prix des EHPAD de notre département est tout à fait correct, au regard du prix pratiqué par les établissements des autres départements. Par ailleurs, nous ne pouvons pas procéder à des mutualisations, dans la mesure où chaque établissement est indépendant. Les établissements sont en outre plus ou moins bien gérés. Leur gestion est pourtant importante. Il y a quelque temps, un bon gestionnaire a redressé la situation de l'EHPAD de Bourbonne-les-Bains. Ce gestionnaire n'a pas eu besoin de subventions pour rénover cet EHPAD et il a conservé un prix correct. Je visiterai d'ailleurs prochainement cet EHPAD, à l'invitation de Monsieur NOIROT.

Nous essayons d'harmoniser les prix des établissements, afin d'éviter toute concurrence déloyale. Nous y parvenons peu ou prou. Certaines familles retirent leurs aïeux des EHPAD. Elles les placent dans d'autres établissements ou les maintiennent à domicile. Néanmoins, le maintien à domicile est dommageable. En effet, lorsque les personnes deviennent très dépendantes, le maintien à domicile dégrade leur qualité de vie et diminue leur espérance de vie.

Nous parvenons à faire en sorte que les prix restent raisonnables. Les coûts de personnel représentent au moins 80 % des coûts des maisons de retraite et des établissements hospitaliers. Les dépenses d'amortissement et d'investissement sont relativement faibles. La problématique ne porte donc pas sur l'aide à la pierre. Une aide à la pierre ne permettrait pas une modification du prix. Le prix est lié à l'organisation interne et à l'organisation globale des EHPAD. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons réalisé des travaux importants dans le cadre du plan sur les maisons de retraite. Non seulement les maisons de retraite étaient devenues vétustes et dangereuses, mais aussi leur configuration ne permettait pas d'améliorer la productivité du personnel (les salariés devaient en permanence monter et descendre des escaliers...). L'EHPAD de Langres est très bien organisé. Son agencement limite les déplacements du personnel, au profit de la prise en charge des personnes âgées.

Comme nous ne possédons pas la vérité révélée, nous avons sans doute trop aidé les premiers EHPAD qui ont été rénovés. Leur prix est ainsi relativement faible, par rapport à celui des autres établissements. Les autres établissements ont également été aidés, mais leur prix de revient est de 60 euros, contre 50 euros pour les premiers établissements. Nous avons ajusté notre politique en fonction de nos objectifs, qui ont eux-mêmes varié (notre objectif n'est pas que les prix soient les plus faibles, mais qu'ils soient homogénéisés vers le bas).

Il est difficile d'apprécier la longueur de la file d'attente pour les EHPAD, dans la mesure où des personnes s'inscrivent dans plusieurs EHPAD. Par ailleurs, des Haut-Marnais ont rejoint des EHPAD situés en dehors du département. Ceci est regrettable, car la prise en charge d'une personne âgée dans un EHPAD représente 0,6 à 0,7 emploi. Il serait préférable que les emplois correspondants soient créés sur notre territoire.

La question des EHPAD est complexe, mais nous essayons de la traiter au mieux. Nous avons évoqué le cas de Langres. Les établissements sont indépendants, *a fortiori* quand il s'agit d'un hôpital. Le Conseil départemental n'a la main que sur le chemin gérontologique et sur l'aide sociale aux personnes âgées. En revanche, nous n'avons pas la main sur l'architecture, la localisation des établissements...

La France, qui se dit cartésienne, ne l'est absolument pas. Par exemple, le département devrait avoir la main sur l'ensemble des maisons de retraite, notamment sur le programme de vie, ou ne devrait jouer aucun rôle. Comme le département ne fixe pas les prix, ceux-ci peuvent varier d'un établissement à l'autre. A Langres, nous avons dû beaucoup insister afin que le prix ne soit pas déraisonnable. Le prix par jour est de 60 euros. Si nous n'étions pas intervenus, il serait de 75 à 80 euros par jour.

Je vous livre un autre exemple. Lors du débat sur la loi NOTRe, j'ai proposé, dans les couloirs et non dans l'hémicycle, que le bloc scolaire, y compris le transport, ne soit confié qu'à une seule collectivité, dans un souci de cohérence. J'estimais en outre que le département était le plus à même de prendre en charge cette compétence. Malheureusement, la gestion des écoles maternelles et primaires a été laissée aux communes ou aux groupements de communes ; la gestion des collèges, aux départements... Pourtant, quelle est la différence entre les collèges et les lycées ? Personnellement, j'ai suivi mes études secondaires

dans un collège-lycée.

En ce qui concerne les EHPAD, je ne peux que vous donner raison. Nous essayons d'harmoniser les prix et de faire en sorte que les personnes âgées restent à proximité de leur famille. Nous essayons aussi de garder tous nos anciens, afin que le placement en EHPAD génère de l'emploi.

M. Nicolas FUERTES : Selon la page 5-9, une baisse des aides aux chantiers d'insertion (insertion professionnelle PDI) est prévue. Le budget primitif 2015 prévoyait une aide de 657 000 euros, tandis que l'aide proposée en 2016 est de 470 000 euros, soit une baisse de 187 000 euros. Comment justifier une telle baisse, sachant qu'il me semble qu'une baisse a déjà eu lieu les années précédentes ?

M. Jean-Michel FEUILLET : Le département finance l'encadrement. Nous avons constaté que les allocations versées différaient de manière importante suivant les chantiers. Progressivement, nous avons harmonisé les allocations (la rémunération des encadrants des différents chantiers est désormais identique). Par ailleurs, auparavant, nous prenions en compte le FSE. Désormais, nous ne disposons plus de ce dispositif. En outre, des transferts de paiement ont eu lieu. La baisse des aides s'explique ainsi par l'arrêt du FSE et les transferts de paiement.

M. le PRÉSIDENT : Je vous invite à vous prononcer sur le rapport.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 32 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 2 |

(Mme Cardinal, M. Fuertès)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rémunération des assistants familiaux et indemnités versées aux assistants familiaux et aux tiers pour les enfants confiés

Rapport n° V – 2

Mme Karine COLOMBO : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la rémunération des assistantes familiales et aux indemnités versées aux assistants familiaux et aux tiers pour les enfants confiés.

Chaque année, le Conseil départemental se prononce sur le montant de la rémunération des assistantes familiales et sur le montant des indemnités versées.

Il est ainsi proposé de maintenir en 2016 les mêmes montants de rémunération que ceux

arrêtés en 2015, cette rémunération étant indexée sur le SMIC horaire dont la valeur augmente plus rapidement que l'inflation.

Pour un accueil continu, la rémunération mensuelle d'une assistante familiale sera composée d'un montant fixe, égal à 50 fois le SMIC horaire, et d'un montant variable, égal à 70 fois le SMIC horaire par enfant accueilli. La rémunération est donc égale à 120 fois le SMIC horaire pour l'accueil d'un enfant (1 160,40 euros bruts) et à 190 fois le SMIC pour l'accueil de deux enfants (1 837,30 euros).

Pour un accueil intermittent, par jour et par enfant, le montant sera de quatre fois le SMIC horaire.

Les assistantes familiales peuvent également bénéficier d'une majoration de leur salaire, calculée en fonction des contraintes résultant du handicap, de la maladie ou de l'inadaptation de l'enfant accueilli. Les taux de cette majoration varient de 1 à 4 en fonction de l'importance de ces facteurs, le taux 1 étant égal à 15,5 fois le SMIC horaire par mois pour un enfant accueilli de manière continue, et à la moitié du SMIC horaire par jour pour un enfant accueilli de manière intermittente.

Deux types de rémunération sont versés à l'assistante familiale lorsque tous les enfants confiés quittent son domicile et qu'aucun enfant ne lui est confié : une indemnité d'attente, égale à 2,8 fois le SMIC horaire par jour, et une indemnité de disponibilité, versée aux assistantes familiales spécialisées par le département pour des accueils courts d'urgence.

Il vous est également proposé de maintenir le montant des différentes indemnités versées aux assistantes familiales pour les enfants accueillis à leur niveau actuel. En effet, en 2014, le montant de ces indemnités avait été relevé de 0,6 %, compte tenu de l'inflation prévisionnelle.

Or, du 1er janvier 2013 au 30 novembre 2015, l'inflation réelle a été nulle.

L'indemnité d'entretien constitue un accessoire de la rémunération de l'assistante familiale. Elle couvre les frais engagés pour la nourriture, l'hébergement, l'hygiène corporelle, les loisirs familiaux et les déplacements de proximité liés à la vie quotidienne de l'enfant. Le montant de cette indemnité est égal à 3,5 fois le minimum garanti par enfant et par jour de présence.

Cette indemnité d'entretien est également versée aux personnes qui accueillent des enfants en qualité de tiers dignes de confiance ou en qualité de délégataires de l'autorité parentale.

Les indemnités d'habillement et d'argent de poche sont versées mensuellement ; l'indemnité de cadeau de Noël, annuellement ; l'allocation de réussite à un examen scolaire ou professionnel, occasionnellement. Les montants pour 2016 figurent dans votre rapport.

Le montant de l'indemnité annuelle de rentrée scolaire, versée en août, est celui de l'allocation de rentrée scolaire arrêtée nationalement chaque année.

Des montants de prise en charge financière sont également fixés pour les frais suivants : les loisirs, les sorties scolaires, les voyages scolaires, les frais de santé, les déplacements d'un jeune dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et les aides versées aux jeunes majeurs.

Il vous est, enfin, proposé deux modifications.

Tout d'abord, s'agissant de la prise en charge financière des enfants partant en centres de loisirs avec hébergement ou en centres de vacances, il vous est proposé, dans un souci d'équité pour chaque enfant, de majorer le plafond de participation fixé à 318 euros par semaine du montant théorique des bons CAF pour les jeunes qui ne peuvent en bénéficier (13 euros par jour).

De plus, nous proposons une gratification de 130 euros pour 120 heures pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance qui travailleront en journée au restaurant d'application géré par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre de la convention approuvée par la commission permanente en date du 27 novembre 2015.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la Ve commission le 11 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame le rapporteur. Souhaitez-vous vous exprimer ?

Légalement, une assistante familiale ne peut pas accueillir plus de trois enfants. Exceptionnellement, le nombre d'enfants accueillis peut atteindre quatre (nous essayons de ne pas séparer les membres d'une fratrie).

J'attire votre attention sur la mise en œuvre d'une politique extra-légale. En effet, nous versons l'allocation de rentrée scolaire aux familles d'accueil. Cette allocation est en principe attribuée aux parents. Ceci étant, les parents qui reçoivent l'allocation scolaire, alors que leur enfant a quitté leur foyer, l'utilisent pour s'acheter une télévision ou un canapé. Dans un souci d'équité, nous versons, quant à nous, cette allocation à l'assistante familiale, qui l'utilise, elle, pour couvrir les frais de rentrée scolaire de l'enfant qui lui est confié.

La plupart des assistantes familiales sont des femmes exceptionnelles. Leur travail est remarquable. Nous avons bien besoin de ces femmes. Nous devons donc les soigner.

En l'absence de demandes d'intervention, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Nous passons au rapport n°3 (page V-43).

Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2016-2020

Rapport n° V – 3

Mme Rachel BLANC : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2016-2020. Ce rapport est la traduction d'un axe de travail abordé au séminaire d'octobre. Nous avons en outre travaillé sur cet axe au cours de réunions de la cinquième commission.

La loi du 1er décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active, a confié aux départements la mise en œuvre et la réalisation d'un PDI et d'un Pacte Territorial d'Insertion ou d'un accord local. En Haute-Marne, nous avons choisi de signer un accord local.

C'est en tant que chef de file de la politique d'insertion que le département a proposé, fin 2015, un accord local pour l'insertion qui fixe les priorités en matière d'insertion et les principes de coordination entre les partenaires.

A l'issue de cette réflexion et des éléments de diagnostic réalisés, un Programme Départemental d'Insertion vous est proposé. Il a pour objet de définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA, de recenser les besoins d'insertion et de planifier les actions d'insertion correspondantes.

Le diagnostic réalisé permet de faire ressortir les éléments suivants :

- une augmentation des publics en insertion au cours des dernières années (+ 8,7 % en 2012 et + 8,4 % en 2013), ce qui oblige à cibler davantage et plus précisément les parcours des bénéficiaires de minima sociaux ;
- une situation fragile du public jeune (44 % des nouveaux bénéficiaires du RSA sont des jeunes) et du public féminin (56% des bénéficiaires du RSA sont des femmes) ;
- des publics en insertion davantage situés dans le nord du département (16,5 % des foyers de Saint-Dizier, 13,8 % des foyers de Joinville et 9,6 % des foyers de Wassy perçoivent le RSA,) et une offre d'insertion inégalement répartie sur le territoire (l'arrondissement de Langres compte 2,5 fois plus de postes d'insertion agréés que celui de Saint-Dizier) ;
- une forte augmentation du nombre de travailleurs handicapés demandeurs d'emploi (les travailleurs handicapés représentent 12 % de la demande d'emploi) et du nombre

de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

Le PDI 2016-2020 qui vous est proposé tient compte de ces constats et fixe des orientations présentées en six axes. Des fiches actions sont déclinées pour chaque axe afin d'établir les objectifs, les modalités de mise en œuvre, les règles de financement et d'évaluation des actions.

Une attention particulière a été portée sur les parcours des bénéficiaires du RSA, notamment sur la logique des droits et devoirs de ces derniers (axe 1), ainsi que sur le public jeune (moins de 30 ans) (axe 2). Il est important de se mobiliser autour de ces deux axes.

Les six axes du PDI sont les suivants :

- axe 1 : développer des parcours intégrés et dynamiques d'accès à l'emploi (nous mènerons une réflexion sur l'évaluation, les partenariats entre le Pôle Emploi et le Conseil départemental, et le travail collectif et individuel avec les bénéficiaires du RSA) ;
- axe 2 : soutenir l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans et prévenir les risques de marginalisation sociale ;
- axe 3 : prévenir les situations d'éloignement du marché du travail des femmes ;
- axe 4 : adapter l'offre d'insertion au marché du travail et accompagner les structures dans ces évolutions (nous devons nous mobiliser autour des structures qui accueillent les bénéficiaires du RSA en insertion) ;
- axe 5 : mobiliser les employeurs dans les parcours d'accès à l'emploi et les accompagner dans l'accueil des publics en insertion (la commission devra cibler les métiers en tension, réfléchir à la mise en place d'une démarche innovante afin de faciliter la connaissance du marché caché de l'emploi et proposer aux entreprises d'être des partenaires dans l'accueil de public en insertion) ;
- axe 6 : assurer une transversalité de l'action du département en faveur de l'insertion.

Dès son adoption par l'assemblée du Conseil départemental, le PDI pourra être mis en œuvre par le Président. Celui-ci pourra agir directement avec les services ou faire appel à des organismes prestataires, par voie de convention de collaboration.

Pour bénéficier d'un financement, une action d'insertion devra s'inscrire dans les orientations du PDI. Les subventions accordées, dans le cadre d'une action d'insertion, n'auront pas vocation à équilibrer le budget d'une structure, mais devront permettre la réalisation d'un projet d'insertion avec un périmètre et un public identifiés.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui

ont recueilli l'avis favorable de la Ve commission le 11 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame le rapporteur. La discussion est ouverte sur ce plan important, qui sera mis en œuvre jusqu'en 2020. Il conviendra de l'adapter au mieux, au regard des besoins de la Haute-Marne et de la politique poursuivie.

M. Jean-Michel RABIET : Selon la fiche 7 de l'axe II, il est prévu d'utiliser les ressources de l'EPIDE, ce qui est une très bonne idée. Quel est le nombre de jeunes que l'EPIDE pourra accueillir ?

Mme Rachel BLANC : Le travail réalisé avec l'EPIDE est déjà très avancé. La capacité d'accueil de l'EPIDE vient d'être augmentée. Désormais, au total, 90 jeunes peuvent être accueillis.

M. Jean-Michel RABIET : Quel sera le nombre de jeunes adressés par le département ?

Mme Rachel BLANC : Je ne suis pas en mesure de vous répondre.

M. Jean-Michel RABIET : Aucun quota n'a été fixé ? L'EPIDE est le meilleur dispositif d'insertion des jeunes.

M. Denis JUNG (directeur de la solidarité départementale) : L'EPIDE dispose de moyens d'apprentissage, notamment pour le passage du permis de conduire. Les jeunes allocataires du RSA qui seront accueillis par l'EPIDE pourront bénéficier de ces moyens. Néanmoins, le nombre de personnes concernées sera relativement faible. En effet, comme le RSA est attribué aux personnes de plus de 25 ans, nous ne comptons que peu de jeunes allocataires du RSA. En outre, seules les personnes volontaires rejoignent l'EPIDE (aucune personne n'est placée d'office dans cet établissement).

M. Bertrand OLLIVIER : Je félicite le travail réalisé par la cinquième commission. En effet, les moyens seront répartis en fonction des besoins.

Selon l'enquête réalisée en décembre 2014, les publics en insertion représentent plus de 16,5 % des foyers de Saint-Dizier. Ce taux est particulièrement important. Ce taux est de 13,8 % pour Joinville et de 9,6 % pour Wassy. Ces chiffres traduisent une réalité difficile pour notre territoire. Nous devons concentrer les moyens du département dans les secteurs en difficulté.

Il sera sans doute difficile d'améliorer la situation des territoires concernés. Des moyens importants et une grande énergie, notamment de la part des élus, seront nécessaires. Je vous félicite à nouveau et vous encourage à poursuivre vos travaux.

Mme Rachel BLANC : Ce PDI a été élaboré par la cinquième commission, de manière concertée, sur la base d'un diagnostic. Il constitue pour l'instant une feuille de route. Nous ne prétendons pas que les différents problèmes seront rapidement résolus. Le challenge est important, mais nous souhaitons le relever, en adressant des signes forts aux équipes qui travaillent dans le domaine de l'insertion, sachant que leur tâche est complexe. Les partenariats qui sont en train de se nouer avec Pôle

Emploi permettront d'améliorer la lisibilité du champ de l'insertion. Les moyens mis en œuvre ne doivent pas être que financiers. Nous devons aussi être innovants dans les manières de travailler. Nous devons porter les équipes et nous devons définir une démarche innovante. Le fait de travailler sur les principes de collaboration et de transversalité nous permettra d'avancer. Par ailleurs, les chantiers d'insertion réalisent un travail remarquable, mais nous devons aussi renforcer notre partenariat avec ces structures. Notre présence sera renforcée.

Cette feuille de route constitue la première étape de nos travaux.

M. le PRÉSIDENT : Nous inscrivons à nouveau le PDI à l'ordre du jour de prochaines réunions.

Le PDI constitue une trame. Je félicite les équipes pour le travail déjà réalisé. En outre, le PDI pourra être modifié si nécessaire.

En l'absence d'interventions, je vous demande de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour ce vote.

Nous passons désormais à la troisième commission (rapport n°1, page III-3).

III^e COMMISSION

Infrastructures et voie de communication

Budget primitif 2016 – Infrastructures numériques

Rapport n° III – 1

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2016 des infrastructures numériques.

Depuis 2011, le département a engagé une politique volontariste en matière de numérique, par la réalisation d'un réseau de collecte « très haut débit » de près de 1 800 km, qui doit permettre à tous les Haut-Marnais de disposer, d'une manière ou d'une autre, d'un débit suffisant pour avoir chez eux le « triple play », soit le téléphone, la télévision et internet en haut débit.

Sur la période 2011-2017, environ 70 millions d'euros auront été consacrés à cette politique

d'aménagement du territoire.

De plus, pour que le département soit bien couvert par le téléphone portable, il a engagé depuis 2008, une politique de construction de pylônes de téléphonie mobile. Aujourd'hui ce réseau doit évoluer, pour accompagner les évolutions technologiques dans le domaine du mobile, en fibrant les pylônes afin qu'ils puissent accueillir des relais pour la 3G et la 4G.

En 2016, les investissements sur le réseau de collecte *fibre* porteront sur des compléments au réseau initialement prévu, pour assurer un chevelu de nature à préparer des investissements futurs de *fibre à la maison* (Ftth), lorsque le réseau cuivre d'Orange devra s'éteindre ou basculer sur de la fibre. De plus, pour le réseau de téléphonie mobile, le département fibrera, sur la période 2016-2017, les 66 sites dont il est propriétaire pour l'arrivée de la 4G.

Enfin, le département fibrera en 2016 et 2017 les collèges du département, pour développer les usages numériques dans l'éducation.

Ces investissements sont soutenus par l'Etat, dans le cadre de son fonds de soutien à la société numérique, par le GIP Haute-Marne et par le FEDER. La nouvelle région sera sollicitée soit sur ses fonds propres, soit au moyen de fonds européens.

Le département de la Haute-Marne est, avec la Moselle, l'un des plus en pointe en matière de numérique au sein de la région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine.

Pour 2016, les propositions représentent un budget total de :

- 608 000 euros en dépenses de fonctionnement ;
- 6 981 000 euros en dépenses d'investissement ;
- 197 000 euros attendus en recettes de fonctionnement ;
- 8 675 151 euros attendus en recettes d'investissement.

Pour ce qui concerne le fonctionnement relatif à la téléphonie mobile, la répartition des dépenses est la suivante :

- 15 000 euros pour la réalisation des plans de préventions annuels liés à chaque site mobile propriété du Conseil départemental (la liste est portée en annexe au rapport) ;
- 2 000 euros pour la location des pylônes à TdF, des sites d'Osne-le-Val, Arc-en-Barrois et de Bourbonne-les-Bains ;
- 15 000 euros pour l'entretien des sites de téléphonie mobile.

Pour le fonctionnement relatif au réseau HMN, la répartition des dépenses est la suivante :

- 250 000 euros pour la supervision et la maintenance du réseau Haute-Marne Numérique par un prestataire ;
- 250 000 euros pour les abonnements EDF des 164 sites d'hébergement (NRAZO, armoires de dégroupage et de montée en débit) ;
- 4 000 euros pour la location d'infrastructures de l'opérateur Orange ;
- 10 000 euros pour l'achat de fournitures pour équiper les armoires NRAZO et de dégroupage dans le cadre de la maintenance ;
- 20 000 euros pour les travaux d'entretien, de dévoiement et de réparation du réseau ;
- 14 000 euros pour le traitement automatisé des déclarations de travaux et des déclarations d'intention de commencer les travaux ;
- 24 500 euros pour les redevances d'occupation du domaine public (2 000 euros) et du domaine privé (22 500 euros) ;
- 3 500 euros pour la cotisation à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Les recettes de fonctionnement attendues sont les suivantes :

- 15 000 euros pour la téléphonie mobile ;
- 182 000 euros pour le plan Haute-Marne Numérique.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses sont réparties sur des autorisations de programme, dont cinq doivent être prorogées jusqu'en 2017, car elles comportent des sites de montée en débit qui ont nécessité la réalisation d'une étude complémentaire par Orange. Les résultats de cette étude ont permis de passer commande de 31 sites à partir de juillet 2015. Le détail apparaît dans le rapport.

La répartition des dépenses est la suivante :

- 1 000 euros, afin de tenir compte des dernières demandes, déposées en fin d'année 2015, au titre de l'aide à l'équipement haut débit par satellite ;
- 540 000 euros pour le câblage optique des 14 sites du programme initial nécessitant la création de sous-répartitions (le détail apparaît dans le rapport) ;
- 240 000 euros pour la desserte optique des entreprises et des points hauts de téléphonie mobile ;

- 500 000 euros pour la desserte optique des établissements d'enseignement et pour la sécurisation du réseau par la création de boucles sur les tronçons Anglus-Trémilly, Dommarien-Chassigny et Charmes-la-Grande-Baudrecourt ;
- 1 000 000 euros pour la poursuite du programme complémentaire voté en 2014, comprenant la réalisation de onze sites complémentaires de montée en débit (le détail apparaît dans le rapport) ;
- 300 000 euros pour la poursuite du programme complémentaire voté en 2015, comprenant la réalisation de 6 nouveaux sites de montée en débit (le détail apparaît dans le rapport) ;
- 4 400 000 euros pour le programme relatif à la préparation opérationnelle vers la *fibre à la maison* .

Monsieur le Président vous propose de compléter ce dernier programme par la réalisation de 32 sites de montée en débit supplémentaires (le détail apparaît dans le rapport). Ceci permettra de rendre éligibles 37 communes clochers à des débits de 10 à 100Mb. Ainsi, toutes les communes du département, hors zone AMII, disposeront d'un débit minimum de 5 Mb. Cette nouvelle opération représente un investissement de 900 000 euros pour lequel un financement au titre du GIP, de l'Etat, de la Région et du FEDER sera sollicité.

Pour ces dépenses il est nécessaire d'abonder l'autorisation de programme de 0,9 million d'euros, portant ainsi son montant de 6 à 6,9 millions d'euros.

Les recettes d'investissement attendues sont les suivantes :

- 7 395 151 euros au titre du GIP, dont 600 000 euros correspondant à la préparation opérationnelle vers le FttH ;
- 680 000 euros au titre de l'aide attribuée par le FEDER (solde) ;
- 500 000 euros au titre de l'aide attribuée par l'Etat (FSN) ;
- 100 000 euros dans le cadre de la desserte optique de sites clients.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la IIIe commission le 10 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Vice-Président et rapporteur.

Je vous cède la parole.

M. Stéphane MARTINELLI : Le programme complémentaire relatif à la montée en débit concerne notamment les communes d'Humbécourt et de Semoutiers. Un accord d'Orange sera cependant nécessaire car ces villes sont situées dans des zones d'appel à manifestation d'intention d'investir. Un désengagement d'Orange est-il prévu dans les prochaines années ? Devrons-nous œuvrer à la place de cet

opérateur ?

M. le PRÉSIDENT : Cette question est pertinente.

Rennepont se situe dans une zone AMII. L'Etat a mis en place des zones AMII afin de mieux connaître les intentions des opérateurs (lorsqu'un opérateur préempte une zone, il dispose d'une exclusivité dans la zone en question). Orange a manifesté son intention d'investir dans les deux anciennes agglomérations de Chaumont et de Saint-Dizier. Il est ainsi l'opérateur exclusif dans ces zones. Selon le contrat, trois ans après la manifestation d'intérêt, si aucune action n'est menée, d'autres opérateurs peuvent agir. Orange, avec lequel nous avons signé récemment un contrat d'entretien du réseau de cuivre, m'a indiqué qu'il comptait mener des travaux dans les zones en question. Nous examinerons ainsi la situation en 2017. Si nécessaire, nous agirons, dans la mesure où nous n'abandonnerons pas nos concitoyens.

Par ailleurs, vous disposez de cartes du réseau (annexe 4). Les dernières communes dans lesquelles des travaux seront menés bénéficieront sans doute immédiatement d'un débit très élevé, voire de la fibre. La zone de Saint-Dizier est très concentrée. A Chaumont, la communauté d'agglomération s'agrandira certainement. Les nouveaux entrants seront ainsi mieux servis que les anciens, ce qui posera un problème d'éthique, d'égalité et d'équité.

Je ne suis pas en mesure de vous apporter des précisions, mais nous examinons cette question très précisément.

Je souhaite que la troisième commission travaille sur la suite qui sera donnée aux travaux réalisés. Où commence le très haut débit ? La mise en place du très haut débit sera-t-elle nécessaire ? Quand le sera-t-elle ? Le haut débit devra-t-il être mis en place rapidement afin de rendre la Haute-Marne plus attractive ? Nous devons travailler sur ces questions. En outre, chacun pourra participer aux réflexions, avec l'accord du Président et du vice-président de la troisième commission. Peut-être un séminaire pourrait-il être organisé afin que je prenne connaissance de l'avis de chacun.

Les travaux déjà prévus devront être réalisés d'ici fin 2017. Nous aurons dépensé 70 millions d'euros. Les dépenses qui seront nécessaires à la réalisation du projet *fibre à la maison* seront équivalentes. Ceci étant, afin de limiter les coûts, j'inciterai les communes à accepter la mise en place d'un réseau aérien dans les zones dans lesquelles les réseaux n'ont pas été effacés (nous pourrions placer la fibre à côté du cuivre).

En ce qui concerne l'annexe 4, les zones dans lesquelles les travaux préparatoires permettant l'installation du VDSL ont été réalisés sont matérialisées en bleu ciel (le VDSL permet de doubler ou de tripler le débit). Les zones dans lesquelles le VDSL est installé sont matérialisées en bleu foncé.

Les zones dans lesquelles il n'existe aucun sous-répartiteur sont matérialisées en vert foncé (le débit ne peut être augmenté).

M. Nicolas LACROIX : Au sein de la nouvelle région, notre département est l'un des plus

avancés dans le domaine du numérique. Les démarches en la matière avaient été initiées par l'ancienne région Alsace. Le niveau d'équipement des départements d'Alsace est ainsi proche du nôtre.

Le Président de région a défini un programme relatif à la mise en place du haut et du très haut débit. Peut-être pourrions-nous lui expliquer que nous ne souhaitons pas être rattrapés par les autres départements et lui demander de nous aider, afin que nous puissions poursuivre nos travaux et maintenir ainsi notre avance. La mise en place du haut et du très haut débit fait tout de même partie des compétences de la région.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez raison, même si la compétence dans le domaine de la fibre et du numérique est partagée (elle n'est pas comprise dans la compétence relative à l'aménagement du territoire). Je m'étais tourné à l'époque vers le Conseil régional Champagne-Ardenne au sujet de la téléphonie mobile. Ce dernier ne s'était cependant pas montré proactif (les réponses du Conseil régional apportées par les deux majorités successives ont été équivalentes).

J'ai néanmoins constaté que Monsieur RICHERT souhaite équiper sa région d'équipements modernes. Je lui signalerai ainsi que nous sommes prêts à passer à l'étape suivante. Il sera sans doute sensible à mes propos.

Le Gouvernement précédent n'avait pas compris qu'il convient de mettre en place le haut débit avant de mettre en place le très haut débit. Il convient de rapprocher la fibre des citoyens avant de construire les 100 derniers mètres de réseau nécessaires au très haut débit. D'ailleurs, en Haute-Marne, pour l'essentiel des communes, il ne reste plus qu'à construire les 100 derniers mètres de réseau pour accéder au très haut débit.

La région pourrait éventuellement aider la Marne, l'Aube et les Ardennes à atteindre notre niveau d'équipement actuel. Elle pourrait en outre aider la Haute-Marne et l'Alsace à finaliser la mise en place du très haut débit. Avec Monsieur le Vice-Président en charge de ces questions, je solliciterai la région à ce sujet.

Les travaux que nous avons déjà réalisés étaient coûteux, mais relativement simples sur le plan intellectuel. Nous avons posé et enfoui la fibre. Puis, nous avons conclu un accord avec un opérateur.

La phase suivante des travaux sera plus complexe. En effet, la fibre devra être installée chez les consommateurs. Ces derniers devront l'acheter. Dans l'Ain, le syndicat d'électrification a lui-même vendu les prises aux consommateurs.

Or, il nous serait difficile de vendre nous-mêmes des prises aux consommateurs. Nous devons donc trouver une solution. J'ai d'ailleurs déjà évoqué cette question avec Orange, qui est le seul opérateur à nous apporter de l'aide. Tout en respectant les principes de la concurrence, nous pourrions faire appel à cet opérateur pour vendre la fibre aux consommateurs (nous pourrions avancer de l'argent à Orange qui nous rembourserait après avoir vendu la fibre). Ceci étant, nous devrions être accompagnés par d'autres

départements pour conclure un contrat avec Orange. Les départements en question devraient en outre être confrontés à la même problématique que nous. Peut-être est-ce le cas des départements alsaciens. J'examinerai cette question.

Je vous propose de terminer notre plan de numérisation et de réfléchir à la suite qui lui sera donnée.

M. Nicolas FUERTES : Le plan Haute-Marne Numérique est une réussite. Par ailleurs, une réflexion sur la suite qui lui sera donnée sera en effet nécessaire. Nous partageons les points de vue exprimés.

M. le PRÉSIDENT : Merci.

En l'absence de demandes d'intervention, je vous propose de vous prononcer sur le rapport.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie de ce vote.

Je vous propose désormais de déjeuner.

La séance est suspendue.

La séance reprend à 14 heures 45.

M. le PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous invite à reprendre nos travaux. Atteignons-nous une majorité suffisante ? Nous vous pouvons donc valablement délibérer.

André NOIROT est parti assister à une galette des Rois en son hôpital de Bourbonne-les-Bains. En l'attente de son retour, il donne procuration à Mireille RAVENEL.

III^e COMMISSION

Budget primitif 2016 - Voirie départementale

Rapport n° III – 2

M. Nicolas LACROIX : Les propositions budgétaires 2016 qui vous sont présentées regroupent les propositions de la voirie départementale, ainsi que celles du Centre Technique Département. En effet, lors de la séance du 18 décembre dernier, nous avons décidé de supprimer le budget annexe du

CTD et de l'intégrer, à partir du 1^{er} janvier 2016. Désormais, il sera donc plus aisé d'appréhender globalement les dépenses de fonctionnement dédiées à la voirie départementale.

L'une des orientations issues de notre séminaire consiste à rechercher à faire des économies de l'ordre de 700 000 euros par an sur l'entretien. Par analogie, nous avons précisé que cette somme correspondait à l'entretien de 900 km de routes. Cela ne signifie pas que nous allions supprimer ou transférer 900 km de voirie départementale aux communes.

Dans les faits, le travail auquel s'attèle la III^e commission consiste à élaborer un nouveau schéma directeur routier, appelé à se substituer aux documents en cours. Une fois stabilisé, ce document sera soumis à l'approbation de l'assemblée. Les premières réflexions conduisent donc à poser plusieurs principes :

- Une nouvelle classe de routes départementales réservée aux riverains et ayants droit pourrait être créée. Elle bénéficierait bien sûr d'un entretien minimum.
- Les modalités fixées aux services pour l'entretien des différentes catégories de route seront revues, sans pénaliser la sécurité des usagers.
- Les circuits de viabilité hivernale, ainsi que les circuits de transport scolaire seront adaptés au réseau tel qu'ils seront requalifiés.

Les moyens humains et matériels seront mis en adéquation avec ce nouveau schéma et ces nouvelles orientations. Les orientations de la nouvelle loi de finances apportent une information intéressante, dans la mesure où elles permettraient la récupération de la TVA sur les dépenses afférentes à l'entretien du patrimoine routier. Il convient de souligner cette bonne nouvelle, d'autant que celles-ci se font rares. Peut-être cette disposition creusera-t-elle le déficit de l'Etat, mais elle nous permettra de réaliser davantage de travaux et de récupérer la TVA sur les travaux dits d'entretien.

Avant de vous présenter la synthèse des inscriptions budgétaires qui vous sont proposées, je tiens à remercier les services et les équipes des routes, ainsi que mes collègues de la commission des routes, pour le travail qu'ils ont consenti.

S'agissant de la voirie départementale, les propositions s'appuient sur les orientations définies dans le programme des infrastructures routières sur la période 2014-2018, période qu'il convient de proroger jusqu'en 2020.

Les propositions représentent un budget total de :

- 2 726 400 € en dépenses de fonctionnement ;
- 18 616 000 € en dépenses d'investissement ;
- 375 000 € en recettes de fonctionnement ;
- 5 456 827 € en recettes d'investissement.

Une vue d'ensemble des travaux réalisés en 2015 et ceux prévus en 2016 sur la voirie et les ouvrages d'art vous est donnée par les cartes portées en annexe au rapport de Monsieur le Président.

En matière de fonctionnement, nous avons inscrit :

- un budget de 1 320 000 € pour l'entretien du patrimoine routier, dont :
 - 975 000 € pour les travaux réalisés en régie par les équipes des pôles techniques ;
 - 340 000 € pour les travaux réalisés par les entreprises ;
 - 5 000 € pour la location de matériel pour les besoins de la formation des agents.
- un budget de 329 000 € pour l'exploitation du réseau routier, dont :
 - 305 000 € pour la campagne de viabilité hivernale 2015/2016 hors dépenses du CTD se décomposant comme suit :
 - 250 000 € pour les prestations réalisées par les agriculteurs et les entreprises ;
 - 40 000 € pour les services météorologiques ;
 - 15 000 € pour les remontées d'information des stations météo et l'étalonnage des valises de patrouilles.
 - 24 000 € pour la consommation d'électricité notamment pour l'éclairage du réseau et pour les stations météo.
- un budget de 960 000 € pour le renouvellement des enduits superficiels d'usure réalisé par les entreprises. (-100 000 € par rapport au budget prévisionnel 2015) ;
- un budget de 117 400 € pour le fonctionnement des services (frais de déplacement des agents, achats et entretien de petit outillage, cotisations diverses...);
- un budget de 25 000 € pour le financement des actions de sécurité routière : participation aux actions du plan départemental d'action de sécurité routière et versement de subventions (Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie et Association Départementale des Transports Educatifs de l'Enseignement Public, etc...).

Le budget d'investissement, qui s'élève à 18 616 000 €, est réparti de la façon suivante :

- 16 880 000 € pour les interventions sur le patrimoine relevant du schéma directeur 2014-2018, répartis sur cinq autorisations de programme qu'il convient de proroger jusqu'en 2020 :
 - 4 000 000 € destinés à la modernisation du réseau principal, par exemple :
 - le recalibrage et la mise hors gel de la RD 107 entre Montigny et Sarrey, pour la desserte de la zone d'activité de Sarrey.
 - l'aménagement de la RD 25 – liaison Rimacourt-Germy, section comprise entre Reynel et la RD 147 (route reliant Manois à Vignes-la-Côte). Dans cette enveloppe seront également imputés les frais d'étude de la RD 15 entre Rennepont et l'autoroute.
- 3 980 000 € destinés aux opérations de sécurité (dérasements d'accotements, traversées d'agglomération et opérations ponctuelles spécifiques de sécurité), par exemple :

- les projets de travaux, en groupements de commandes, sur les traversées des communes de Paroy-sur-Saulx, Thonnance-lès-Joinville (fin de la 2^{ème} tranche et début de la 3^{ème} tranche), Foulain, Arc-en-Barrois et Montigny-le-Roi,

- concernant nos collègues du sud, l'aménagement du carrefour RN67/RD10/A5 à Semoutiers, du carrefour de la Maladière (début des travaux en avril), RD674/RD62, à Chaumont et du carrefour de Beaulieu sur la RD 384 à Saint-Dizier (nous allons araser la bosse, qui est fort dangereuse).

- 5 920 000 € destinés au renforcement des chaussées en béton bitumineux et en enrobés coulés à froid, etc...

- 2 520 000 € destinés aux travaux récurrents de conservation des ouvrages d'art et aux opérations ponctuelles spécifiques, notamment l'achèvement des travaux de l'ouvrage d'art sur la Droye et la réalisation des études préliminaires pour le pont de la Bougaille à Saint-Dizier ;

- 460 000 € destinés au renouvellement de la signalisation verticale et des équipements de sécurité (hors pose).

Par ailleurs, nous avons prévu :

➤ 660 000 € pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée de Prauthoy sur la RD 974, dans le cadre d'un groupement de commandes dont le mandataire est la commune de Prauthoy ;

➤ 170 000 € pour les dépenses d'études, de relevés topographiques et les acquisitions foncières qui concernent l'ensemble des opérations préalables à la réalisation des travaux d'investissement ;

➤ 60 000 € pour l'acquisition de matériels pour l'entretien et l'exploitation du réseau ;

➤ 246 000 € pour l'achèvement des travaux du pont tournant de Jorquenay.

Les recettes attendues en 2016 sont estimées à 5 456 827 € en investissement, répartis de la façon suivante :

- le GIP pour 4 068 727 € ;

- les communes pour 588 000 € dans le cadre des groupements de commandes ;

- la société APRR pour 345 000 € pour l'aménagement du carrefour RN67/RD10/A5 à Semoutiers,

- VNF pour 25 100 € (solde de la construction du pont tournant de Jorquenay),

- 430 000 € de l'Etat dont 110 000 € pour l'aménagement du carrefour à Semoutiers et 320 000 € pour les amendes relevées en 2015 par les radars automatiques.

Nous avons inscrit 375 000 euros au titre du fonctionnement en 2016.

S'agissant du Centre Technique Départemental, nous avons inscrit :

- 5 206 000 € en dépenses de fonctionnement ;
- 1 660 210 € en dépenses d'investissement ;
- 225 000 € en recettes de fonctionnement.

La répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante :

- 2 315 000 € pour la réalisation, en régie, des enduits superficiels d'usure, de la pose de glissières de sécurité, de la signalisation horizontale et de l'entretien des armoires du plan Haute-Marne Numérique et des pylônes de téléphonie mobile,
- 852 000 € pour l'entretien des 369 véhicules et engins et des 173 postes de radio de télécommunication,
- 1,892 million d'euros pour la section « magasins »
- 147 000 € pour la section administrative, en charge des frais de gestion.

Les dépenses d'investissement se répartissent entre :

- 1 560 210 € pour l'acquisition de véhicules, d'engins et de matériel dont le détail apparaît dans le rapport (notre parc actuel est valorisé à hauteur de 18 millions €, soit un taux d'investissement de 10 %. Nous avons déjà amorti plus de 50 % du parc) ;
- 100 000 € pour la réalisation d'une partie de la signalisation horizontale par les entreprises.

Les recettes de fonctionnement attendues en 2016 sont estimées à 225 000 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III^e commission, le 10 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Très beau parcours, merci, Monsieur le rapporteur. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Nicolas FUERTES : Avez-vous mené une réflexion sur le schéma directeur qui avait été adopté par la précédente mandature pour essayer de le réactualiser ? Je ne connais pas encore tous les arcanes de cette commission. Toutefois, avez-vous prévu une enveloppe dédiée aux travaux imprévus ? Dans le cas contraire, revoyez-vous la priorisation des travaux initialement prévus ?

M. Nicolas LACROIX : Nous devons revoir l'ensemble des critères sur lesquels le schéma directeur est basé. Nous souhaitons notamment actualiser le plan 14-18 en intégrant différents critères, qui seraient susceptibles de modifier légèrement la classification des routes. Par ailleurs, les travaux imprévus consécutifs par exemple aux aléas climatiques sont systématiquement budgétés.

M. Nicolas CONVOLTE : Les travaux sur le canal entre Champagne et Bourgogne ne devraient-ils pas normalement être assurés par VNF, qui fait défaut par manque de budget ? Si ces travaux

relèvent normalement de VNF et sont pris en charge par le département, je tiens à signaler l'existence de nombreux ponts dégradés au sein de mon canton.

M. le PRÉSIDENT : Il y en a effectivement dans votre canton.

M. Nicolas CONVOLTE : J'en recense quatre. Une action sera-t-elle entreprise ?

M. le PRÉSIDENT : Vous avez parfaitement raison de poser la question. C'est une question technique.

Je souhaite émettre quelques remarques sur l'excellent rapport de Nicolas Lacroix, qu'il a par ailleurs présenté avec brio. Il ne s'agit ici que d'apporter des précisions, et non la contradiction.

Nous avons 900 ouvrages d'art en Haute-Marne. Les services estiment que la durée de vie d'un tel ouvrage à environ 100 ans, ce qui nécessite donc d'en renouveler trois par an en moyenne. Ce rythme n'a pas été tenu dans les années 70, 80 et 90. Ceci explique que nous ayons prévu un budget de 2,5 millions d'euros. Parmi ces ouvrages, on recense des ponts qui appartiennent au Département, des ponts appartenant aux communes et indispensables d'un point de vue départemental, ainsi que de petits aqueducs, très modestes.

Par ailleurs, quatre communes de la Haute-Marne n'ont pas directement accès au réseau départemental. Dans certains pays en voie de développement, comme le Maroc, dont j'apprécie particulièrement les habitants, les grandes voies de circulation passent à un kilomètre du village. C'est parfois le cas en Haute-Marne. Il convient que ces communes prennent la responsabilité d'assurer leur accès au réseau départemental. La question est réglée dans deux d'entre elles. Dans l'une des deux communes restantes, la question est cruciale : à Silvarouvres, un pont de 80 mètres de long enjambe l'Aube et appartient à la commune. Il n'existe nulle autre voie d'accès que ce pont. Si j'avais fait preuve de davantage de hauteur de vue il y a 18 ans, j'aurais proposé au Conseil départemental de prendre dans son giron les accès à ces quatre communes. Cela aurait été normal, mais nous ne pouvons plus le faire aujourd'hui.

Certaines communes sont dans une situation intermédiaire, comme Luzy-sur-Marne et son pont, qui constitue l'accès principal. Il existe des accès secondaires, mais ils ne sont pas du tout adaptés à la circulation des transports scolaires et des poids lourds (qui se rendent dans l'usine située au pied du pont). In fine, l'Etat a décidé, sans aucune concertation préalable, de suspendre la circulation sur le pont. Ceci prouve que la décentralisation, censée apporter une plus grande liberté aux collectivités locales, se résume souvent au combat du pot de terre contre le pot de fer. C'est du pipeau !

Un beau jour, l'Etat et VNF ont décidé qu'on ne circulerait plus sur ce pont. Or, ce pont appartiendrait à la commune de Luzy. Monsieur le Maire présente un document écrit comme on savait le faire au XIX^{ème} siècle, sans faute d'orthographe, attestant que ce pont appartient à l'Etat. Nous invitons donc l'Etat à rénover ce pont, plutôt que d'interdire de l'utiliser. Je me suis rendu au Ministère, boulevard Saint-

Germain, où j'ai retrouvé un ancien Préfet de la Haute-Marne, devenu Secrétaire d'Etat. Je l'appréciais beaucoup, bien que nous ne soyons pas du même bord politique. J'ai donc argué auprès de Monsieur le Directeur de Cabinet que je ne demandais rien d'autre que l'autorisation de procéder à la réfection de ce pont en lieu et place de l'Etat, puisque celui-ci ne disposerait pas des fonds nécessaires. Je me suis vu répondre que cela ne posait aucun problème à partir du moment où je ne demandais pas d'argent.

Pourtant, cette situation reste problématique. Réparer ce pont au nom de l'Etat revient à reconnaître qu'il appartient à ce dernier, qui a cherché à se défaire. Or, le document que Monsieur le Maire de Luzy m'a présenté était intitulé « document de recollement et de remise d'ouvrage », avec les tampons de la Mairie et de l'Etat. Or, dans son courrier, l'Etat m'a répondu que ce pont ne lui appartenait pas, a argué de la jurisprudence du Conseil d'Etat, et m'invite à signer une convention qui permettra de transmettre la responsabilité du pont, une fois les travaux effectués. Dans 80 ans, mon successeur se heurtera au même problème. Cette situation en devient non seulement ridicule, mais lamentable.

Je n'accuse personne : c'est le système qui veut cela, et non les Préfets. Je me demande si je ne ferais pas mieux de vous proposer d'emblée d'assurer une charge supplémentaire pour le Département en reprenant l'ensemble de ces ponts.

Mon regard se tourne vers le représentant de Saint-Dizier, où nous avons été confrontés à un problème similaire. Nous avons transmis à la commune le pont qui permettait de traverser la Marne pour se rendre à l'hôpital, non sans l'avoir préalablement rénové et avoir mandaté des experts. En effet, Monsieur le Maire voulait s'assurer que nous lui transmettions un ouvrage en parfait état, ce qui est compréhensible.

Que s'est-il passé il y a 100-150 ans ? Lorsque le canal a été creusé, il a été déclaré d'utilité publique et les ponts appartenaient naturellement à la commune ou au département, en fonction de la nature de la voie portée (routes communes et départementales). J'ignore comment Luzy s'est débrouillé, mais il y a beaucoup de ponts. Ceci est problématique pour les communes qui ne disposent pas d'une surface financière suffisante pour les entretenir. A Chevillon, un pont a été déclaré infranchissable, par exemple. Une maison est située de l'autre côté du pont, à laquelle on peut accéder par une autre voie.

Cette problématique des ponts constitue un véritable problème en matière de stratégie départementale. Même si Monsieur FUERTES pourrait regretter que nos débats ne portent pas sur des sujets plus élevés, il reconnaîtra que ce problème, qui concerne la vie quotidienne des habitants, est aussi important. Je me demande si je ne vais pas prendre le taureau par les cornes et vous proposer de reprendre l'intégralité de ces ponts, afin que nous n'ayons plus à en parler. En effet, nous perdons du temps. Nos services travaillent pour rien.

J'ai profité de cette délibération sur les ouvrages d'art pour vous parler de ces ponts. J'espère que vous n'avez pas l'impression que je vous fais perdre votre temps, parce que ce sujet est important et concerne la vie du Département.

Dans votre rapport, Monsieur LACROIX, vous avez parlé de la RD 175. Tout le monde ne sait

pas où elle est. Cette voie, importante, relie Saudron à l'auberge du Père François. Elle était susceptible de subir un trafic important, puisqu'il existait dans le sillage du projet CIGEO (Centre Industriel de Stockage Géologique), un autre projet, SYNDIESE dont l'accès, situé en Haute-Marne, managé par le Commissariat à l'Energie Atomique, est sous l'autorité directe de Monsieur l'Administrateur Général, M. BIGOT. Celui-ci est un homme remarquable dont le seul défaut est d'avoir été atteint par la limite d'âge et d'avoir donc quitté le CEA. Le Gouvernement lui a confié il y a six mois le management du projet ITER à Cadarache sur le thermonucléaire.

M. BIGOT était issu d'une famille modeste : ses parents étant marchands de bois, il a naturellement toujours été intéressé par ce matériau. En grand scientifique, il connaissait le procédé Fischer-Tropsch, inventé par deux Allemands du même nom, qui permet de transformer du charbon en gasoil. Celui-ci a d'ailleurs permis à Adolf HITLER de mener sa guerre catastrophique pendant plusieurs années, et à l'Afrique du Sud de tenir le blocus continental pendant l'Apartheid. Dans un cas comme dans l'autre, ces pays avaient besoin de gasoil, quel qu'en fût le prix. N'étant ni un pays national-socialiste ni un pays soumis à un blocus, nous attachons davantage d'importance au prix. M. BIGOT avait calculé qu'en dessous de 120-150 dollars le baril, le procédé n'était pas rentable. Peu importe, il faut déjà réfléchir et travailler. Voyez que nous pensons à l'avenir, Monsieur FUERTES, mais nous sommes trop modestes pour le dire. Ma Première Vice-Présidente a raison, je suis mauvais communicant. A vrai dire, cela ne m'intéresse pas. Je reconnais que c'est un tort.

Ceci étant dit, la route qui mène au projet, qui est déjà implanté sur 20 hectares. Le prix du baril s'élève à 25 dollars. Vous pouvez anticiper la suite : suite à une baisse des dotations, le CEA n'a plus d'argent, le projet n'est plus rentable et a été mis en veilleuse. Je ne reproche rien aux services ou au rapporteur, puisque ma réflexion est intervenue postérieurement à la rédaction du rapport, mais je vous propose de lever le pied sur cette route. Il sera toujours temps de reprendre les travaux lorsque le projet redémarrera. Je pensais rencontrer le collaborateur du CEA, Monsieur PUSSIEUX, qui est un homme remarquable, mais il semble se cacher depuis que le projet est en veilleuse. Je ne peux donc pas vous en dire plus.

J'aurais dû vous parler avant du pont levis, que nous pourrons bientôt inaugurer en grande pompe. Monsieur CONVOLTE, je vous invite à arrêter de critiquer l'Etat. Que voulez-vous, plaie d'argent n'est pas mortelle. Je respecte infiniment l'Etat, et vous ne pourrez rien y faire. Les représentants de l'Etat sont honteux de ne pas pouvoir faire ces travaux. Les préfets se cachent. Je ne vais pas en plus les montrer du doigt. Nous faisons ce qu'il faut s'agissant de nos concitoyens : le pont de Jorquenay coupait le village en deux. Cette opération est plus lourde qu'à Luzy, puisqu'il a fallu construire un pont-levis, technique que peu d'entreprises maîtrisent. Nous avons dû faire appel à une société située à l'autre bout de la France, qui s'est trompée. Monsieur JACQUEMIN pourra vous fournir tous les détails de l'affaire si vous le désirez.

Nous travaillons en étroite concertation avec VNF, qui n'est pas propriétaire, mais concessionnaire des ouvrages. J'ignore à qui appartient le pont, mais la commune n'a pas les moyens de le reconstruire. Il s'agissait en l'occurrence d'une route départementale. Nous avons rencontré tous les ennus

avec VNF, qui n'est ni propriétaire, ni empêcheur de tourner en rond, mais a ses exigences en tant qu'exploitant du canal et concessionnaire du pont. Nous allons donc inaugurer ce pont en grandes pompes, d'autant que la situation de cette commune, coupée en deux, me tracassait. Silvarouvres risque d'ailleurs d'être coupée « tout court ». Nous devons nous pencher sur ce dossier.

Je voulais rapidement évoquer les postes de radio du parc. Nous sommes en train de basculer de l'analogique au numérique et prévoyons des investissements importants. Nous utiliserons le processus numérique Antarès, déjà utilisé par l'Etat et qui sera utilisé par les pompiers. Il présente, outre le fait d'être numérique, l'avantage d'ouvrir un certain nombre de possibilités en termes de communication de données.

Je terminerai mon propos en apportant une précision s'agissant de la voiture du Président du Conseil départemental. Vous avez probablement vu une belle voiture là-haut. Ne croyez pas que j'ai acheté une voiture. Il se trouve que je suis tombé en panne : il s'agit donc d'une voiture de prêt. Il est préférable d'apporter cette précision, avant de voir une information inexacte figurer dans la presse. Le problème, c'est qu'on ne trouve pas la panne de la C6 que j'utilise. Elle a beau afficher 230 000 km au compteur, je tiens à ce qu'elle soit réparée (d'autant que les pneus sont neufs et le cendrier est vide !).

Il fallait achever sur une note d'humour. Qui souhaite prendre la parole ? Le fait que personne ne souhaite intervenir ne m'étonne guère au vu de la qualité du rapport présenté par Nicolas. En ce cas, je vous invite à vous prononcer.

VOTE

| | |
|-----------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Absention | 0 |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Budget annexe dédié au projet Animal'Explora

Rapport n° III – 3

Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport dédié au projet Animal'Explora.

Cette année va être une année charnière pour le projet Animal'Explora, puisque le groupe Océanis/Park&Suites devrait pouvoir, à la suite de ses négociations avec différentes banques d'investissement, nous confirmer son engagement définitif pour construire, commercialiser et exploiter la résidence de tourisme (composée de 90 cottages d'une capacité de 4 personnes et 90 autres d'une capacité

de 6 personnes, soit au total 900 lits).

Je vous rappelle que cette confirmation se concrétisera par la signature avec le Conseil départemental d'une convention synallagmatique, qui détaillera les engagements de chacune des parties et qui vous sera soumise lors d'une prochaine assemblée.

En attendant, le Conseil départemental doit anticiper la signature de cette convention et se préparer à soumettre à la concurrence :

- les marchés de travaux pour la construction du centre aqualudique, du cœur de domaine, du parcours suspendu et des différents bâtiments techniques associés.
- les délégations de service public de ces différents équipements publics.

Concernant ce dernier point, il est tout à fait envisageable qu'une seule procédure de délégation de service public soit lancée pour la gestion de l'ensemble des équipements. Le groupe Océanis/Park&Suites pourrait en effet émettre le souhait de répondre de manière globale à ces différentes délégations de service public, afin de gérer seul les différents centres d'activité d'Animal'Explora.

En ce qui concerne les perspectives budgétaires 2016, elles ne seront estimées définitivement qu'à partir des engagements réciproques relatifs à la résidence de tourisme.

Toutefois, comme annoncé lors du séminaire qui nous a réuni en octobre dernier, nous savons d'ores et déjà qu'il nous faudra augmenter l'Autorisation de Programme votée en 2008 de l'ordre de 10 à 15 M €, pour tenir compte notamment des évolutions, des indices du coût dans les travaux publics et les constructions des bâtiments, ainsi que des reprises d'études de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Président, après avoir recueilli l'avis favorable de la III^e commission les 10 décembre 2015 et 5 janvier 2016, vous propose de voter aujourd'hui les seuls crédits nécessaires à l'entretien du site du parc aux daims et à la préparation des futurs chantiers.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le rapporteur. Ce rapport a été confié à Bernard GENDROT, non seulement parce qu'il est le brillant président en charge de la III^e commission, mais surtout parce qu'il s'occupe de ce dossier depuis dix ans.

Ainsi que je l'ai annoncé dans mon propos introductif, le projet Animal'Explora est en train de prendre forme. Nous attendons le verdict des financeurs courant février. Si celui-ci est positif, d'autant que les promoteurs de ce projet ne demandent pas des sommes énormes (environ 5 millions d'euros) pour construire un petit millier de lits. Si la réponse est positive, toutes les délibérations seront prises (conformément à la tradition démocratique, toutes les décisions qui sont votées par un précédent gouvernement sont mises en application, dans la continuité).

J'apprécie considérablement les traditions démocratiques, mais je préfère tenir que courir. Je reconnais le droit à une assemblée qui est majoritairement renouvelée d'avoir une position inverse. Par conséquent, je vous propose d'organiser une présentation de ce projet plus vivante et concrète, par M.

CAVALIER. Ce dernier est d'ailleurs très sympathique : cet industriel du tourisme est très volontaire et a des intuitions que nous n'aurons pas forcément. Or, le capital « sympathie » compte également dans les affaires et l'appétence du public vis-à-vis d'un projet.

Si ce dossier recueille un avis positif, j'organiserai donc un séminaire d'une demi-journée afin que vous puissiez lui poser toutes vos questions et que nous puissions, en tant que financeur principal, répondre à toutes vos questions. Ce projet est essentiellement pour la Haute-Marne, sachant qu'à ce jour, nous ne pouvons tenir sur notre territoire aucun congrès national, que ce soit le congrès national des notaires ou celui de l'ADF (Association des Départements de France). Ce projet de 900 lits nous permet de nous mettre dans la course, en sus de nos atouts touristiques, comme les petites villes de caractère. Si l'intérêt touristique devrait assurer l'occupation de ces capacités d'accueil neuf mois dans l'année, nous pourrions accueillir les congrès, qui se passent souvent en hiver. Imaginez qu'un congrès se tienne aujourd'hui à Châteauvillain dans le Parc aux Daims : les participants repartiront convaincus que notre département est un pays de Cocagne !

Nous voudrions donc vous présenter ces perspectives d'une manière positive, pour affirmer que la Haute-Marne n'est pas un petit département. Il est plus grand que les autres, mais pour des raisons différentes.

Vous avez la parole.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Ce complexe est la porte d'entrée du futur parc national. Il s'agit de deux projets très complémentaires, qui se nourriront l'un l'autre.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez parfaitement raison. Je ne voulais pas aborder ce sujet pour abréger les débats.

M. Nicolas CONVOLTE : Je serai bref puisque vous connaissez déjà notre position à l'égard du parc Animal'Explora. Nous ne souhaitons pas davantage relancer le débat s'agissant du parc national, mais ce projet créé de nombreuses tensions chez les agriculteurs. Cela a dû arriver jusqu'à vos oreilles.

M. le PRÉSIDENT : Pas tant que cela. C'est surtout une élue communiste qui ne veut pas de ce parc.

M. Nicolas CONVOLTE : Elle n'est peut-être pas la seule, même si sa position est parvenue à mes oreilles également.

M. le PRÉSIDENT : Vous êtes mal informé. Parlez-vous d'Animal'Explora ou du Parc ?

M. Nicolas CONVOLTE : Je parle des deux.

M. le PRÉSIDENT : Ne mélangez pas les deux choses !

M. Nicolas CONVOLTE : Absolument pas.

M. le PRÉSIDENT : Pour autant, vous les mélangez. L'amalgame n'est pas une méthode de travail acceptée en cette enceinte : soit vous parlez d'Animal'Explora, soit vous parlez du parc national. Je vous invite à ne pas parler des deux à la fois.

M. Nicolas CONVOLTE : C'est ce qui découle du débat.

M. le PRÉSIDENT : Non. Cela n'est pas venu de moi.

M. Nicolas CONVOLTE : Tout à fait. Vous avez donc ma position.

M. le PRÉSIDENT : Non. En fait, je ne l'ai pas comprise.

M. Nicolas CONVOLTE : Animal'Explora représente un budget de 45 millions d'euros, ce qui va provoquer l'endettement...

M. le PRÉSIDENT : On m'a reproché tout à l'heure de ne pas investir suffisamment, ou plus exactement, de ne pas suffisamment emprunter.

M. Nicolas CONVOLTE : Ce n'est pas moi. Ce projet est déficitaire au moins pour les trois premières années et n'est pas prêt d'être bénéficiaire.

M. le PRÉSIDENT : Finalement, les extrêmes se retrouvent. Gouverner n'est décidément pas facile. Quelqu'un dont je ne citerai pas le nom pour éviter de le retrouver dans la presse m'a reproché que ce projet ne permette que la création d'emplois de femmes de ménage.

Un élu : C'est bon pour l'insertion.

M. le PRÉSIDENT : Certes, mais tout ce qui est bon pour l'insertion est mauvais pour ce parti, qui a besoin de miséreux pour prospérer. Honnêtement, je ne comprends pas pourquoi vous êtes contre ce projet. Peut-être ai-je mal exprimé ma vision de la Haute-Marne, vous avez certainement la vôtre, que je vous invite à exprimer. Au sein de ce Conseil départemental, nous parlons de la Haute-Marne. Nous ne faisons pas de la politique nationale.

M. Nicolas CONVOLTE : Je ne fais pas de politique nationale, je vous parle du budget du département ! La dette va se creuser, engendrant des coûts.

M. le PRÉSIDENT : Vous expliquerez cela à Monsieur FUERTES !

M. Nicolas CONVOLTE : Ce projet coûte énormément d'argent. Or, le département, que ce soit d'un point de vue budgétaire ou plus global, ne rentrera jamais dans ses frais. Il ne faut pas se leurrer.

M. le PRÉSIDENT : Non. Nous ne sommes pas des épiciers : vous avez raison quant au fait

que nous ne rentrerons pas dans nos frais, pas davantage que pour le Mémorial de Colombey-les-Deux-Églises. Pour autant, nous savions très bien que nous n'aurions aucun retour sur investissement stricto sensu. Nous avons alors consenti, outre un investissement financier (comme pour Animal'Explora), un investissement intellectuel et un pari sur l'avenir. Jusqu'ici, ce pari fonctionne : nous parvenons à un petit équilibre, peu ou prou.

Je ne parle pas de Monsieur CAVALIER, qui doit assurer la retombée de ses investissements, puisqu'il gère une entreprise. Je prendrais davantage de temps pour vous exposer ma vision pour la Haute-Marne, mais ce projet revêt un caractère tout à fait exceptionnel. Tous les professionnels sont venus par beau temps (nous avons eu de la chance) et ont jugé ce lieu exceptionnel. Voyez la réussite du Salon de la Chasse, du Salon des Voitures anciennes, l'amour des Castelvillanois à l'égard de ce parc, qu'ils ont acquis avec l'aide du Département.

Ce projet peut trouver une synergie avec le parc national, dont je ne souhaite pas parler aujourd'hui pour ne pas polluer les débats. Je ne souhaite pas mélanger les choses, c'est pourquoi je n'en ai pas parlé. Bien entendu, j'y pense très fort, puisque c'est un « plus », sans parler des chasseurs, etc ;

Nous n'avons guère eu de chance, puisque ce projet a émergé en même temps que la crise de 2008. La finance internationale s'est effondrée, et tous les projets avec elle. La conjoncture s'améliore. Or, les industriels astucieux savent qu'il est préférable d'investir au son du canon que du clairon. C'est le cas de M. CAVALIER, qui doit encore trouver trois sous et qui les obtiendra. C'est un projet formidable, qui présente également une synergie potentielle avec le mémorial. Il nous manque en Haute-Marne des lieux pour dormir. A Langres, par exemple, si vous additionnez les chambres d'hôtes avec les chambres d'hôtel, nous parvenons à loger un groupe de 50 touristes, guère plus. Le problème est le même à Joinville. Ce constat ne sous-tend aucune critique de ma part, mais nous avons envie de créer quelque chose, qui pourrait constituer un point de départ à des projets ultérieurs.

Je suis convaincu de l'intérêt de ce projet, auquel je pense depuis longtemps et à propos duquel je suis brocardé depuis longtemps par certains. C'est la raison pour laquelle je tiens à ce que nous dédions une réunion à ce dossier, accompagné qu'un vote public spécifique.

M. Bertrand OLIVIER : Je vais vraiment dans le même sens que vous. L'ensemble des nouveaux conseillers départementaux souffre d'un déficit d'information sur ce dossier, assez complexe et spécifique. Pour l'avoir étudié attentivement, ce projet est unique, y compris en France. Cette réunion d'information est plus qu'utile avant de se prononcer sur le projet. Je me suis moi-même posé de nombreuses questions à ce propos et j'attends encore des informations. Si ce projet fonctionne, il sera bénéfique pour le Département.

Vous avez parlé des petites cités de caractère, dont fait partie Châteauvillain, à l'instar de Bourmont, Vignory et Joinville. Un article est paru récemment dans Valeurs Actuelles, avec Jean-François COPÉ. Celui-ci n'est peut-être pas une référence...

M. le PRÉSIDENT : Non.

M. Bertrand OLIVIER : Cependant, vous pourrez trouver à l'intérieur de ce magazine un article intitulé « Trésors cachés des petites cités de caractère », qui cite Joinville et Châteauvillain. C'est une bonne promotion pour la Haute-Marne.

M. le PRÉSIDENT : Je suis convaincue que c'est une formidable porte d'entrée que ce parc, qui peut attirer beaucoup de monde, en sus de divers congrès. Sa concrétisation me réjouit, même si je ne serai plus Président du Département lorsque le parc ouvrira.

M. Nicolas FUERTES : Tout à l'heure, je disais que nous pouvions faire preuve de souplesse en matière d'endettement, mais on peut aussi faire des économies.

Je ne voudrais pas être caricatural en affirmant qu'un investissement de cinquante millions d'euros à Châteauvillain permettrait de régler une grande partie du problème pour les cinq prochaines années. Toutefois, il me paraît nécessaire de redimensionner le projet Animal'Explora autour de Châteauvillain, en lui conférant des proportions plus adaptées aux nouveaux modes touristiques.

Au cours des dix dernières années, le tourisme a beaucoup évolué, le pouvoir d'achat et le panier moyen des touristes diminuent, alors que la Haute-Marne attire un tourisme de passage. Chaumont souhaitait être doté d'une salle des congrès qui, si j'ai bien compris, n'est pas prête d'être construite. C'est un peu dommage, car il eût été plus logique de doter Chaumont que Châteauvillain d'une salle des congrès. Je me réjouis que vous souhaitiez organiser un séminaire, qui nous permettra d'obtenir davantage d'informations, notamment de la part du promoteur. Le fait que Vinci se soit retiré en 2013, cinq ans après la crise de 2008, ne me paraît pas de bon augure. Bien que nous ayons joué de malchance, nous avons immobilisé les sommes destinées à cet investissement pendant dix ans. J'espère que la situation va se débloquer en 2016. Le fait qu'une autorisation de programme passe de 35 à 50 millions d'euros en six ans représente une augmentation de 42,86 %. Alors que l'inflation s'élève au maximum de 1,5 %, je serais étonné que les prix aient augmenté de 42,86 %.

Par ailleurs, je doute qu'il soit pertinent de construire un centre aqualudique à Châteauvillain alors qu'il en existe déjà un à Langres et qu'un autre va être construit à Chaumont. Même si le public visé est différent, il me semble un peu démesuré de doter la Haute-Marne et ses 180 000 habitants de trois centres aqualudiques. Il faut faire attention à l'argent public.

La souplesse pour les emprunts doit s'accompagner de rigueur s'agissant de certains investissements, afin d'éviter de prendre des risques démesurés. Si le promoteur s'effondre, c'est notre département qui devra recoller les morceaux, ce qui risque d'être douloureux. J'espère toutefois avoir tort : si ce projet se concrétisait et fonctionnait, je serais le premier à vous en féliciter. Je ne suis pas devin, mais à l'heure actuelle, je constate que des projets similaires, portés par Center Parcs, traversent une crise, avec le rejet du projet de Grenoble, ville de 500 000 habitants...

M. le PRÉSIDENT : Cela n'a rien à voir.

Nicolas FUERTES : Ce Center Parc n'est pas construit puisqu'il a été rejeté. Ceci montre que ce type d'équipement touristique ne répond plus aux tendances.

M. le PRÉSIDENT : Monsieur FUERTES, je vous répondrai en latin, mais vous me comprendrez : audaces fortuna juvat. Souhaitez-vous traduire mes propos, Monsieur GENDROT ?

M. Bernard GENDROT : Non, mais certaines choses auraient tendance à m'énerver. S'agissant de la renonciation de Vinci, elle est motivée par un mode de fonctionnement inadéquat, puisque Vinci assurait la construction de l'infrastructure en vue de la vendre. Or, lorsque la gauche est revenue au pouvoir, elle a supprimé toutes les aides à l'investissement locatif à travers la loi de finances. Nous avons entièrement changé d'optique en confiant la réalisation du projet à son futur gestionnaire.

M. le PRÉSIDENT : En plus, c'est familial.

M. Bernard GENDROT : L'actuel porteur de projet construit pour lui-même. Nous n'avons pas à supporter le projet, et nous devons nous montrer vigilants pour ne pas laisser le gestionnaire du site utiliser comme il l'entend les logements qui sont sa propriété au risque de dévoyer l'esprit du projet. Nous n'aurons donc pas à supporter un éventuel déficit.

Vous affirmez que ce projet ne fonctionnera pas en arguant de l'évolution du panier touristique des français. Or, de plus en plus de Français passent leurs vacances en France à cause des problèmes internationaux : ce type de résidence familiale remporte un grand succès, y compris chez les Center Parcs qui sont comblés. Le projet de Grenoble ne se concrétisera pas pour des raisons écologiques, mais Center Parc cherche un autre endroit où s'implanter.

Je déplore également votre raisonnement selon lequel un projet déficitaire ne peut pas marcher. La construction d'une route ne déclenche pas davantage de retours sur investissement immédiat. La Haute-Marne cherche à attirer du monde, ce qu'elle ne parviendra pas à faire avec une gestion à la petite semaine. Nous devons à tout prix proposer des pôles touristiques attractifs, dont ce projet fait partie.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur GENDROT. Tout le monde est d'accord quant au fait que le Conseil départemental ne travaille plus « à la petite semaine », puisque cette expression a été employée ce matin et cet après-midi. Ceci démontre bien la nécessité d'organiser une réunion dédiée à ce dossier. Je vous propose de cesser le débat, mais je vous promets que nous aurons l'occasion de partager nos points de vue respectifs. La majorité départementale n'avance pas tel un bulldozer.

Certes, les coûts ont dérivé, mais les prix de 2015 n'ont rien à voir avec ceux pratiqués en 2008. Madame la Ministre Ségolène ROYAL vient d'arrêter le coût de CIGEO à 25 milliards d'euros, tout en ayant la prudence de préciser « aux conditions économiques actuelles ». In fine, elle n'a donc pris aucun engagement en termes de coûts.

Sur un budget initial de 37 millions d'euros, nous en avons déjà dépensé 9, qui viennent diminuer le budget global. Je précise que cette dépense n'a rien d'extraordinaire, en ce qu'elle est équivalente au coût d'un collège.

M. Nicolas CONVOLTE : Un collège a une vraie utilité.

Un élu : Ce projet revêt également une véritable utilité.

M. Nicolas CONVOLTE : C'est un pari.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Nous devons faire des paris, sans lesquels nous n'aurions ni pôle technologie, ni université. Nous n'avancerions plus.

M. Nicolas CONVOLTE : Nous risquons de nous casser la figure avec ce projet.

M. le PRÉSIDENT : Je ne le pense pas. Je souhaitais simplement relativiser cet investissement. Nous avons construit des collèges qui ne serviront plus à rien à assez court terme, même s'il s'agit d'un autre sujet.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je voulais juste préciser que nous accueillons déjà des congrès nationaux, et nous le ferons encore au mois de mai 2016, succédant à Montpellier. En revanche, nous nous heurtons systématiquement à des difficultés en matière d'hébergement. Nous pouvons organiser ce type de manifestation, avec un peu de volonté.

M. Nicolas FUERTES : Nous aurons un nouvel hôtel de 70 chambres à Langres.

M. le PRÉSIDENT : Il complétera l'offre d'hébergement. Combien d'étoiles cet établissement propose-t-il ?

M. Nicolas FUERTES : Deux étoiles.

M. le PRÉSIDENT : En l'absence d'autre demande d'intervention, je vous invite à vous prononcer.

VOTE

| | |
|---|----|
| Pour | 29 |
| Contre | 4 |
| <i>(Mme Cardinal, Mme Leverrier, M. Convolte, M. Fuertes)</i> | |
| Abstention | 1 |
| <i>(M. Hispart)</i> | |

Cette délibération est adoptée à la majorité.

IVème COMMISSION

Vie associative – Subvention aux associations

Rapport n° IV – 1

Mme Anne LEDUC : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la vie associative. Il vous est proposé d'inscrire au titre de 2016, un crédit global de 246 145 € pour le monde associatif.

Je vous rappelle que ces crédits se répartissent entre les fonds associatifs et les crédits spécifiques.

Les fonds associatifs regroupent les crédits destinés à subventionner les actions en faveur des loisirs, du sport, des relations publiques et de l'action sociale. Ils présentent la particularité d'être des crédits globaux, à répartir entre les différentes associations par la Commission permanente.

Dans le cadre des orientations retenues lors du séminaire départemental de modernisation des politiques publiques, et afin d'accompagner les porteurs de projet de manière interactive, Monsieur le Président du Conseil départemental vous propose qu'au-delà de 5 000 €, l'aide du Conseil départemental soit subordonnée à la signature d'une convention de partenariat, et qu'au-delà de 30 000 €, soit établie une convention d'objectifs.

À noter qu'un plancher minimum de 200 € d'aide sera appliqué à l'ensemble des aides accordées au titre des aides à la vie associative.

Pour ce qui est des dotations cantonales, la répartition de l'enveloppe sur les dix-sept cantons s'établirait en fonction de strates démographiques (cantons comptant entre 8 000 et 10 000 habitants et 10 000 habitants et plus) avec respectivement une enveloppe de 4 000 € et 4 700 €.

Pour ces différents fonds, il vous est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2016 un crédit de 142 900 €, tel que réparti dans le rapport qui nous a été envoyé.

En ce qui concerne les crédits spécifiques 2016 il vous est proposé d'affecter une somme totale de 103 245 € aux associations suivantes :

- 67 000 € pour l'association des maires de la Haute-Marne ;

- un crédit provisionnel de 15 000 € en faveur de l'Assemblée des départements de France pour permettre à notre département de s'acquitter de sa cotisation à cette association ;

- 6 000 € de cotisation ASERDEL (Association De Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales) qui anime des réseaux techniques ;

- 3 049 € à chacun des syndicats « représentatifs » des salariés : « C.G.C. », « F.O. », « C.G.T. », « C.F.D.T. » et « C.F.T.C ».

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission, réunie le 14 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cet excellent rapport.

M. Nicolas CONVOLTE : Dans un premier temps, la IV^{ème} commission avait refusé d'octroyer la subvention d'un montant de 67 000 euros à l'Association des Maires de la Haute-Marne. La commission est revenue sur sa décision sous votre impulsion. C'est exactement le type de décision auquel je faisais référence dans mon discours ce matin.

Vous proposez d'octroyer une subvention de 15 254 euros à l'intention des organisations syndicales qui n'ont pas forcément besoin d'être aidées par le département. Si je ne m'abuse, la subvention à l'Association des maires de Haute-Marne n'entre plus dans le cadre de la loi NOTRe.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Au regard des budgets que vous nous présentez depuis ce matin, nous ne pouvons que nous demander s'il ne manque pas un zéro au budget de la culture, tellement il est affligeant.

M. le PRÉSIDENT : Au budget de quelle association faites-vous référence ?

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je parle du budget global de la culture géré par la IV^{ème} commission.

M. le PRÉSIDENT : Vous êtes ambitieuse.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : La culture est d'autant plus importante qu'elle permet d'assurer le lien social. Vous ne lui octroyez qu'un petit budget.

M. le PRÉSIDENT : Je ne suis pas d'accord sur ce point. Vous êtes Vice-Présidente, nous en avons parlé ce matin.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je ne suis pas vice-présidente de la IV^{ème} commission.

M. le PRÉSIDENT : Vous êtes Vice-Présidente du département, à moins que vous n'ayez

démissionné.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Aucunement. Puis-je achever ma phrase ou dois-je forcément me faire agresser parce que je m'exprime ?

M. le PRÉSIDENT : Allez-y, mais je tirerai toutes les conséquences de vos propos.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Pourquoi me menacez-vous ?

M. le PRÉSIDENT : Vous pouvez y aller. Continuez.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Vous ne vous rendez pas compte à quel point vous pouvez vous montrer dur à l'égard de vos élus.

M. le PRÉSIDENT : Continuez, je vous écoute avec beaucoup d'attention.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : C'est une menace.

M. le PRÉSIDENT : Prêter attention à vos propos n'équivaut pas à une menace.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je voulais dire que ce budget est particulièrement restreint, que la IVème commission a travaillé sur la baisse de 6,5 % et qu'un certain nombre de dépenses relevant de ce budget sont incompressibles. Monsieur CONVOLTE parle de l'Association des Maires. Je ne suis pas opposée de principe à cette subvention, mais j'estime, après concertation, que cette association pouvait également consentir un effort. Un certain nombre d'autres subventions sont incompressibles parce que politiques. In fine, cet état de fait nuit aux autres associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales, alors que ces dernières jouent un rôle fondamental dans la vie et la société haut-marnaise.

Voilà ce que je voulais dire. Je ne vois pas en quoi ces propos sont inexacts, insultants ou anti Conseil départemental.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez donc vidé votre besace. Je ne disais cela que pour faire rire votre voisin, mais il est malin, lui.

M. Nicolas FUERTES : Nous avons proposé une solution susceptible de permettre l'augmentation du budget de la culture, à savoir faire preuve de davantage de souplesse sur l'emprunt. Sur ce dossier, nous nous abstiendrons, car nous approuvons certains choix, moins d'autres.

M. le PRÉSIDENT : Je répondrais sur le fond, en allant droit au but. Je n'ignore pas les tentatives menées depuis un certain temps pour monter l'un contre l'autre, le Président de l'Association des maires de Haute-Marne et le Président du Conseil départemental, tous les deux sénateurs.

Tout ce qui peut affaiblir le Président du Conseil départemental est pain béni pour la suite ! Je marcherai d'autant moins dans la combine que l'Association des maires de Haute-Marne doit consentir un

travail considérable en 2016, puisque la loi NOTRe pose davantage de problèmes qu'elle n'en résout. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une critique de fond, mais la multiplication des décrets d'application soulève autant de questions.

Je mets ma modeste personne de côté, car je n'ai guère besoin de cela pour remporter les sénatoriales. Pour autant, je voudrais dire que les maires sont convaincus que je soutiens cette association non parce que je cherche leurs voix, mais parce que je considère qu'ils ont besoin d'être soutenus.

L'Association des maires a consenti des efforts considérables puisque sa dotation a baissé de plus de 25 % au cours des quatre dernières années. Cette comédie suffit : on voit bien la politique politicienne qui se cache derrière tout cela. Avec l'élégance qui vous est coutumière, vous avez la parole, Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Vous m'avez mal comprise. Je vous prie de bien vouloir me pardonner la confusion de mes propos.

M. le PRÉSIDENT : Vous ne comprenez pas que trop, c'est trop.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : En matière d'élégance, nous pourrions nous octroyer un partout. Je ne suis pas contre la subvention de l'association des maires. Je dis simplement qu'on peut peut-être discuter avec elle et que cette subvention, assez importante, pèse sur un budget très faible essentiellement dédié à la culture, aux sports et au monde associatif. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas rencontrer Charles GUENÉ en lui demandant s'il peut consentir un effort, tout en précisant que nous comprendrions parfaitement que cela lui soit impossible.

M. le PRÉSIDENT : Ce n'est pas du tout ça.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je vous rassure, je ne me présenterais pas aux sénatoriales.

M. le PRÉSIDENT : Ouf !

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Mon propos ne sous-tendait aucune ambition ou attaque politicienne. Je vous demande de bien vouloir croire en ma franchise.

M. le PRÉSIDENT : Je m'interroge sur l'utilité de votre présence à l'occasion de la réunion de la majorité organisée le matin de la plénière.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je voudrais fournir quelques détails s'agissant du rôle de l'AMF.

Ce matin, j'ai expliqué que je déplorais que cette subvention AMF soit associée aux autres subventions, puisqu'un partenariat devrait lier le Conseil départemental avec cette association pour fournir l'effort d'ingénierie attendu par les maires. L'AMF 52 joue un rôle essentiel dans la mesure où tous les maires y adhèrent à deux exceptions près. Cette association concerne donc l'ensemble des 438 communes hauts-marnaises.

Des efforts ont été demandés. L'AMF a proposé de consentir un effort il y a quelques années, lorsque nous avons commencé à parler de restriction en matière de subvention. Nous l'avions entériné, en 2010 ou en 2011, me semble-t-il. Par la suite, nous lui avons proposé un peu brutalement une baisse en deux étapes, pour un total de 25 %.

Je ne connais pas beaucoup d'associations subventionnées par le Conseil départemental, qui jouent un rôle à l'échelle du département et qui ont subi une telle amputation de leurs financements. Les questionnaires auprès des maires ont reçu des réponses extrêmement positives, notamment en matière de consultation juridique. Environ 670 consultations juridiques ont été réalisées en 2015, même si les cantons urbains de Chaumont et Saint-Dizier ont été moins concernés (120 sur le canton de Joinville). L'association assure également des formations : une réunion organisée lundi dernier à Nogent a réuni environ 250 participants, maires ou adjoints, voire secrétaires de mairie (ceux-ci sont souvent à l'affût d'information). L'association dispense entre 7 et 10 000 heures de formation par an.

Dans l'intérêt des maires, nous devons nous engager sur la voie d'un partenariat intelligent et efficace plutôt que dans une guerre un peu stérile.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir, sachant que nul n'est besoin de passer trop de temps sur des affaires qui n'en valent pas la peine ?

M. Luc HISPART : Je tiens à confirmer l'utilité du partenariat entre l'Association des Maires et les communes, surtout de toute petite taille. Je mettrais néanmoins un petit bémol s'agissant du mois de juillet, lorsqu'ils ont commencé à faire un peu de promotion sur les communes nouvelles, d'une manière qui m'a semblé un peu trop partisane.

Par ailleurs, je suis un peu surpris que le Conseil départemental subventionne la CGT, la CFDT, etc.

M. le PRÉSIDENT : Il s'agit d'une subvention ancestrale. Nous pourrions la supprimer, mais curieusement, personne n'a osé le proposer. En l'absence d'autre demande d'intervention, je vous propose de soumettre cette délibération au vote.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 30 |
| Abstention | 4 |

(Mme Cardinal, M. Convolte, M. Fuertès, Mme Leverrier)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2016 - Politique sportive départementale

Rapport n° IV – 2

M. Mokhtar KAHLAL : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la politique départementale de développement du sport en Haute-Marne. Nous menons une politique sportive dynamique, dans le cadre de laquelle le sport éducatif joue une place prépondérante.

Les objectifs de cette politique s'inscrivent dans le prolongement du récent séminaire départemental de modernisation des politiques publiques et visent à apporter un soutien équilibré au sport amateur, tout en ne négligeant pas le sport professionnel, dans une optique de promotion de la Haute-Marne. L'accès des jeunes et des femmes au sport ainsi que le handisports figurent également au rang des priorités retenues.

Pour tenir compte de ces nouvelles orientations et de la même manière pour que le soutien à la vie associative, le principe de conventions de partenariat et d'objectif sera appliqué en fonction des seuils d'aides aux clubs.

Le budget qui vous est proposé pour l'année 2016 s'articule autour des axes suivants :

- Sports, jeunesse et loisirs,
- Ecoles de voile : partenaires et bases nautiques

I.) Sports, jeunesse et loisirs

1) Le développement du sport dans le cadre des activités scolaires

Au titre des activités scolaires, deux actions prédominent :

- d'une part, « l'encouragement aux sports scolaires » dans les 1^{er} et 2nd degrés, à travers une aide départementale de 26 570 € aux fédérations départementales U.N.S.S. et U.S.E.P.

- d'autre part « l'encouragement à la natation » par une aide aux écoles primaires qui organisent des séances d'apprentissage à la natation dans le cadre du tiers temps pédagogique.

L'enjeu de ce dispositif est d'offrir aux enfants le bagage essentiel qui leur permette d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et de pratiquer les activités aquatiques en toute sécurité. Il a concerné, en 2015, près de 7 000 enfants haut-marnais. Ainsi, 60 % des élèves haut-marnais du premier degré ont suivi un cycle natation.

2) Les aides en faveur de l'animation de loisirs

Ces aides comprennent les bourses « BAFA » (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

(120 €) et « BAFD » (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) (130 €), aides versées aux stagiaires, pour lesquelles une somme de 6 500 € vous est proposée.

3) Le soutien à la pratique sportive.

Sept dispositifs efficaces sont mis en œuvre :

- les conventions d'objectifs conclues avec les comités sportifs départementaux avec une aide de 100 000 € ;

- une convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), avec une aide de 15 000 € ;

- une aide de 17 000 € au Centre de Médecine et d'Évaluation Sportive de Chaumont (CMES) et un crédit de 1 500 € pour financer les visites médicales des sportifs de haut niveau ;

- une aide, très importante à mes yeux, d'un montant de 9 € par jeune licencié, versée à nos clubs sportifs, pour un montant de 90 000 € ;

- une aide aux manifestations sportives départementales officielles, pour lesquelles une somme de 68 000 € est inscrite ;

- une aide départementale de 80 000 € aux clubs évoluant en championnat national, et 90 000 € au CVB 52 Haute-Marne ;

- des bourses aux athlètes de haut niveau pour un montant de 20 000 €.

4) Le soutien aux emplois sportifs

Ce soutien aide les clubs sportifs à se structurer. Il vous est proposé de reconduire un crédit de 70 000 € pour ce dispositif qui a fait ses preuves depuis son lancement et qui a permis de soutenir 25 emplois en 2015.

II) Écoles de voile : partenaire et bases nautiques

1) Le centre culturel Haut-Marnais (CCHM) gère pour le compte du Département les bases nautiques de Braucourt et de la Liez. Il organise des cycles de découverte et d'initiation à la pratique de la voile qui permettent aux jeunes Haut-Marnais de pratiquer des sports nautiques tout en valorisant les lacs du département.

Pour la gestion de ces bases nautiques, Monsieur le Président vous propose d'accorder au CCHM les subventions suivantes, à savoir :

-une subvention de fonctionnement pour un montant de 31 210 € ;

-une aide « aux actions de plein air », correspondant à une participation aux frais de salaire du personnel saisonnier et occasionnel, et d'un permanent « Brevet d'État-Voile » pour un montant de 125 000 €.

2) L'association « La Montagne » gère la base nautique du lac de la Vingeanne. Pour 2016, Monsieur le Président vous propose que cette association bénéficie d'une subvention de fonctionnement de

17 550 € dont 13 050 € pour la prise en charge des salaires des personnels encadrant les activités.

3) Pour le renouvellement de leurs matériels, propriétés du Conseil départemental, achetés par le Département et mis à disposition des associations, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de 25 000 €.

Je vous saurai gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e Commission le 14 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. La discussion est ouverte.

M. Nicolas FUERTES : L'aide aux emplois sportifs s'élève à 3 000 euros. Ne serait-il pas judicieux de consentir une aide au fonctionnement en la doublant, voire en la triplant, sans démagogie aucune ? Ceci inciterait les structures à prendre de l'envergure, alors que le bénévolat s'essouffle parfois, malgré la présence de bénévoles remarquables au sein du Département. Cela pourrait leur permettre de se développer et le Département pourrait bénéficier de ces emplois. Ce serait un exemple de dépense de fonctionnement à forte valeur ajoutée, telle qu'envisagée par Robert HERTZOG.

Je salue le travail réalisé par la commission s'agissant du réajustement des aides au CVB 52 au niveau de la ville de Chaumont. En effet, le CVB 52 peut chercher des mécènes et des investisseurs privés sur tout le Département, puisqu'il prétend avoir une dimension départementale.

M. Paul FLAMERION : Nous avons mis un certain temps à obtenir la création d'une aide aux emplois sportifs. Cette initiative s'inscrivait dans un partenariat avec la région, les collectivités, etc. en vue de mettre le doigt dans l'engrenage et d'essayer d'entraîner d'autres partenaires pour aider nos jeunes. Nous avons formé des titulaires du brevet national d'éducateur sportif, mais les clubs ne parvenaient pas à pérenniser leur emploi. Cette expérience a été traumatisante : je ne pouvais pas admettre qu'alors que nous avons consenti l'intégralité de l'effort de formation, les jeunes repartent. Nous avons consenti un effort financier remarquable, qui a été très bien perçu par les clubs et les comités sportifs. Bon an, mal an, nous consacrons une somme de 70 000 euros à ces clubs, sachant que nous n'avons pas le droit de nous substituer à d'autres organismes de formation.

S'agissant du CVB 52, nous essayerons de réduire au fur et à mesure les sommes allouées. A l'heure actuelle, cette équipe a atteint au plus haut niveau national, même si le volley n'a pas le pouvoir d'attraction d'une discipline comme le football. Nous nous devons de le maintenir.

M. le PRÉSIDENT : C'est un club professionnel.

M. Paul FLAMERION : Nous devons de ne pas le mettre en difficulté, tout en sachant que les collectivités ne pourront pas soutenir éternellement les clubs professionnels, quels qu'ils soient. Nous devons aller tous ensemble chercher des sponsors. J'ai commencé par démarcher les entreprises du CAC 40, mais je me suis cassé les ailes après deux tentatives. Ils m'ont répondu que le volley n'avait pas suffisamment d'impact pour qu'ils investissent dans la publicité. Je ne me décourage pas, parce que je suis convaincu que nous devons y aller tous ensemble. Peut-être cela ne plaira-t-il pas, mais j'estime que les

amateurs de volley devront aussi mettre la main à la poche. Il nous manque une salle : si nous le pouvions, nous pourrions accueillir 500 spectateurs supplémentaires. Ceci permettrait d'amortir l'impact de la diminution progressive de la subvention.

Mme Anne LEDUC : Je voudrais réaffirmer que nous avons d'ores et déjà planifié la diminution progressive de la subvention au CVB 52. Celle-ci restera inchangée en 2015-2016, ce qui nous a laissé le temps de prévenir Monsieur SOIRFECK. Il est parfaitement au courant qu'un lissage de la subvention interviendra entre 2016 et 2017, qui sera diminué du montant de la subvention versé par la ville de Chaumont, c'est-à-dire 390 000 euros, ce qui équivaut à une diminution de 30 000 euros par an pendant trois ans. Cette décision a été prise en accord avec les membres de la 1^{ère} commission, s'agissant de la subvention de 220 000 euros.

Quant à la subvention octroyée par la IV^{ème} commission, d'un montant de 180 000 euros, nous avons convenu de verser une première tranche de 90 000 euros, puis une seconde tranche du même montant, sous couvert d'une convention d'objectif. Celle-ci sera mise au goût du jour en collaboration avec Monsieur SOIRFECK. J'en profiterai pour indiquer à ce dernier que les propos tenus dans le journal de l'Affranchi n'auraient pas dû être énoncés, d'autant que le Département est un important financeur du club depuis des années et lui versé 403 000 euros, en réponse desquels il subit des insultes. Cet épisode n'a pas été très bien vécu par la IV^{ème} commission.

Ceci étant dit, nous continuerons à subventionner le CVB 52, qui est un club de très grande qualité. C'est au club de relever ses manches pour aller chercher des sponsors, et non à toi, Paul. Monsieur SOIRFECK a également indiqué que l'investissement en matière de communication visuelle leur rapporte 15 000 euros par an, ce qui compense en partie la diminution de leur subvention de l'ordre de 30 000 euros. Ils ne doivent donc lever qu'une somme limitée. Je suis consciente de la complexité de cette tâche, mais nous devons assurer l'équilibre des subventions entre les associations de différentes tailles.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez parfaitement raison. La réaction du club entre Noël et le nouvel an n'était pas très habile : avoir une sébile d'une main et un cocktail molotov de l'autre ne se fait pas.

M. André NOIROT : Je souhaite remercier le Conseil départemental de l'aide accordée au CCHM pour les bases nautiques de Braucourt et de la Liez, mais je tiens néanmoins à attirer votre attention quant au fait qu'on nous impose de plus en plus de contraintes. Nous devons en particulier nous assurer que les personnes qui interviennent sur la base sont qualifiées. Nous pouvons donc de moins en moins faire appel à des bénévoles, ce qui va coûter de plus en plus cher.

Le CCHM organise prochainement un voyage au Grand-Bornand, auquel je vous invite à participer. Le directeur du CCHM et moi-même nous ferons un plaisir de vous rendre compte des actions que nous menons.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour votre témoignage. En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vous invite à vous prononcer.

Monsieur NOIROT ne prend pas part au vote. Je le remercie pour la délicatesse dont il fait preuve.

Un élu : Quelles règles déontologies doivent être respectées en la matière ?

M. le PRÉSIDENT : Il convient de ne pas prendre part au vote à chaque fois que nous sommes concernés. Je propose que tous ceux qui sont maires ne participent pas au vote de la subvention à l'Amicale des Maire de Haute-Marne, par exemple. Ceci assure une sécurité maximale. Nous sommes dans un monde particulier : vous n'avez aucun intérêt à vous engager plus que nécessaire, car vous ne serez pas payés en retour.

M. Gérard GROSLAMBERT : Depuis deux ans, pour éviter ce problème, j'ai démissionné du bureau du CVB 52. Je peux donc voter.

M. le PRÉSIDENT : Très bien. Nos services sont si compétents qu'ils nous protègent en notant « n'a pas pris part au vote » même si nous n'avons pas pris les précautions nécessaires. Nous ne sommes pas toujours suffisamment attentifs à ces problématiques.

A l'Assemblée nationale et au Sénat, les Présidents ne prennent part au vote que par exception.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 1 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Patrimoine et partenariats culturels

Rapport n° IV – 3

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le patrimoine et les partenariats culturels.

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental de la Haute-Marne déploie une politique culturelle dans les domaines du patrimoine et du spectacle vivant notamment, articulée autour du pilotage de ses propres projets culturels et du soutien aux acteurs de la vie culturelle du département.

Le séminaire départemental de modernisation des politiques publiques qui s'est tenu les 12 et 13 octobre 2015 a permis de dégager de nouvelles orientations portant entre autres sur la politique culturelle.

Parmi celles-ci figure la nécessité de faire évoluer les règlements d'aides afin de permettre l'émergence de nouveaux projets d'intérêt départemental et de limiter le caractère récurrent des aides attribuées.

Afin d'accompagner de manière plus interactive les porteurs de projet, Monsieur le Président du Conseil départemental vous propose également d'appliquer le principe de convention de partenariat et de convention d'objectifs avec les bénéficiaires des aides en fonction du montant attribué.

Par ailleurs, le séminaire a conclu à l'intérêt de mettre en perspective et d'examiner les missions et capacités d'expertise aujourd'hui confiées à Arts Vivants 52 dans le cadre d'une étude action, visant à adapter son rôle aux évolutions du paysage culturel et institutionnel.

Afin de mettre en œuvre la politique culturelle départementale, il vous est proposé d'examiner les différentes interventions du Conseil départemental en matière culturelle pour l'année 2016 :

I) Actions et partenariats culturels (fonctionnement)

Spectacle vivant et actions culturelles

Le Conseil départemental soutient les nombreuses initiatives menées par les associations, artistes, enseignants, collectivités qui contribuent à l'animation du territoire, et dont les actions s'inscrivent dans les objectifs de la politique culturelle du Département.

Le Conseil départemental soutient l'association Arts Vivants 52; qui effectue depuis de nombreuses années, en lien étroit avec les services du Département, un travail de terrain visant à accompagner, structurer et enrichir l'offre culturelle du département.

Ainsi, pour 2016, pour cette association, Monsieur le Président du Conseil départemental vous propose :

- d'inscrire, d'une part, un crédit de paiement de 246 000 € pour le fonctionnement de l'association – montant établi en concertation avec l'association, et d'autre part, un crédit de paiement de 95 000 € pour la mise en œuvre et l'animation du schéma départemental de développement des enseignements artistiques qui constitue une compétence obligatoire ;

- d'attribuer une subvention de 341 000 € à l'association Arts Vivants 52 au titre de l'année 2016 ;

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association Arts Vivants 52 et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 90 000 € qui sera versé aux écoles de musique et de danse associatives, communales et intercommunales en milieu rural ;

- d'inscrire un crédit de paiement de 9 350 € au titre du « soutien aux harmonies ».

Parcours artistique et culturel en milieu scolaire

Au titre de l'année 2016, pour le soutien au parcours artistique et culturel en milieu scolaire, Monsieur le Président du Conseil départemental vous propose d'affecter un crédit de paiement de 63 000 €, dont 31 000 € pour soutenir les projets artistiques et globalisés, 7 000 € pour soutenir les résidences artistiques, qui auront lieu dans les collèges et écoles de Haute-Marne, et 25 000 € pour soutenir les opérations « école au cinéma », « collège au cinéma » et « des livres et vous ».

Soutien à la vie culturelle départementale

Afin de soutenir les actions culturelles et les projets artistiques mis en œuvre par les associations et les collectivités, acteurs structurants du Département, Monsieur le Président du Conseil départemental vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 411 615 € et de les affecter sur les opérations suivantes :

- diffusion du spectacle vivant et événements culturels : 255 245 € ;
- compagnies professionnelles : 42 000 € ;
- structures socioculturelles : 84 000 € ;
- acteurs locaux : 30 370 €.

Et, de voter une autorisation d'engagement « événements et acteurs culturels » d'un montant de 193 650 €.

II) Patrimoine historique

Conservation et valorisation du patrimoine

Au titre de l'année 2016, Monsieur le Président du Conseil départemental vous propose :

- en investissement :
- d'inscrire un crédit de paiement au titre de la « Fondation du Patrimoine » d'un montant de 2 779 € ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine, et de l'autoriser à la signer ;
- de voter une autorisation de programme « mobilier culturel » d'un montant de 40 000 € et d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 16 355 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement au titre du « site d'Andilly » d'un montant de 40 000 € ;

- d'inscrire un crédit de paiement au titre des «droits à l'image du Mémorial Charles-de-Gaulle» d'un montant de 50 000 €.

Le Département doit en effet consolider les droits à l'image qu'il a acquis, en 2008, pour la mise en œuvre de la scénographie du Mémorial Charles-de-Gaulle à Colombey-les-deux-Églises. Les droits initialement acquis en 2008, auprès de différentes institutions (INA, EPCD,...), arrivent peu à peu à échéance. Il serait opportun d'inscrire un crédit de 50 000 € pour procéder à l'acquisition de nouveaux droits à l'image, pour une nouvelle période de 6 ans.

en fonctionnement :

- d'inscrire un crédit de paiement au titre de la « valorisation du patrimoine » d'un montant de 36 400 €.

En conclusion, Monsieur le Président du Conseil départemental vous demande de bien vouloir :

- approuver la politique culturelle départementale 2016 ;

- inscrire, au titre du budget primitif 2016 les crédits de paiement pour un montant de 951 965 € en fonctionnement, et pour un montant de 109 134 € en investissement.

Monsieur le Président du Conseil départemental vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 14 décembre 2015.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Mme Anne CARDINAL : Je souhaite revenir sur le dossier « écoles et collèges au cinéma ». L'organisation de ce dispositif a été modifiée, puisque dorénavant, seul le transport est pris en charge et non l'entrée au cinéma. Cependant, cette décision intervient alors que l'année scolaire est largement entamée, que les projets pédagogiques ont été établis et que les écoles n'ont pas été prévenues. Serait-il possible de revenir sur cette décision, en n'appliquant les nouvelles modalités qu'à la rentrée 2016 ?

M. Paul FLAMERION : Cette même question peut être soulevée pour d'autres sujets. Il est vrai que nous avons pris une décision à effet du 1^{er} janvier, alors que les collèges, comme d'autres organismes, ont déjà établi leur budget pour l'année scolaire qui s'achève le 30 juin. J'ignore quelle sera l'incidence financière de cette décision, sachant que le Conseil départemental verse une dotation aux collèges.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : L'année scolaire ne coïncidant pas avec l'année civile, nous nous heurtons à des problématiques similaires s'agissant de l'augmentation du tarif de la cantine au 1^{er} janvier. En ce qui concerne les affaires scolaires, il serait pertinent que les décisions soient appliquées sur une année scolaire et annoncées suffisamment à l'avance. S'agissant de cette décision, l'Education Nationale a été prévenue à l'avance, mais après la rentrée.

M. Alban SOUCARROS : Nous avons organisé plusieurs réunions de travail avec l'Education Nationale à compter du mois d'octobre pour prévenir les communes (s'agissant des écoles primaires) et les collèges de cette décision. Nous avons prévu de réaliser des points d'étape réguliers s'agissant de la consommation de l'enveloppe et de corriger le tir le cas échéant. Monsieur OBELLIANNE lui-même a participé à cette décision en amont. Nous avons donc pris soin d'associer les services de l'Education Nationale à cette décision.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je ne prendrai pas part au vote au titre de ma présidence d'Arts Vivants 52.

| <u>VOTE</u> | |
|--------------------|----|
| Pour | 33 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2016 : Médiathèque départementale de la Haute-Marne

Rapport n° IV – 4

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif de la Médiathèque départementale de la Haute-Marne.

Prérogative obligatoire du Conseil départemental, la Médiathèque Départementale de la Haute-Marne intervient auprès d'un réseau de communes et contribue au développement et à l'aménagement de nos bibliothèques rurales.

Le dernier bilan d'activité de ce service a mis en évidence une augmentation du nombre de bibliothèques structurées et une augmentation significative du nombre d'usagers et de prêts de documents. L'offre de la médiathèque s'adapte à l'évolution de la demande.

Pour 2016, le budget que Monsieur le Président vous propose s'élève pour le fonctionnement à 63 000 €.

Ce budget concerne notamment les animations (plus de 12 000 spectateurs dans les bibliothèques en 2014), la formation et les aides aux communes et intercommunalités, conformément au plan de développement adopté, sans oublier l'organisation de deux concours destinés à promouvoir la lecture auprès de notre jeunesse et l'acquisition d'applications pour tablettes numériques.

En ce qui concerne l'investissement, celui-ci s'élèverait à 186 000 €, destinés à l'acquisition de livres, de CD, de DVD et mobilier culturel afin de répondre aux demandes de nos communes, ainsi

qu'à l'augmentation du nombre de bibliothèques structurées.

En outre, la création d'un portail de ressources numériques accessibles depuis la fin d'année 2015, permet de proposer des documents dématérialisés aux usagers des bibliothèques haut-marnaises. Il convient d'alimenter cet outil afin d'optimiser cette offre novatrice qui rencontre un réel succès auprès du public.

Par ailleurs, 2 000 € sont dès à présent prévus en recettes (remboursement des documents égarés).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 14 décembre 2015.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je vous remercie. En l'absence de demande d'intervention, je vous demande de vous prononcer sur ce dossier.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2016 - Archives départementales

Rapport n° IV – 5

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2016 des Archives départementales de la Haute-Marne, compétence obligatoire du Département.

Les Archives départementales de la Haute-Marne ont pour mission de collecter, conserver, classer, communiquer et mettre en valeur le patrimoine écrit du territoire haut-marnais et de ses habitants : archives des services et des administrations mais aussi des particuliers, photographies, cartes et plans etc.

Depuis plusieurs années, l'action des Archives départementales s'articule autour de trois axes principaux :

- assurer au public un accès optimal à ses ressources, tant aux documents originaux en salle de lecture qu'à leur reproductions numériques sur le site internet ;

- contribuer activement à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique du département ;
- promouvoir la connaissance de l'histoire auprès du public le plus large.

En 2015, les Archives départementales ont en particulier accompli un gros effort en matière de collecte et de contrôle scientifique des archives, ont mis en œuvre la première plateforme d'archivage électronique du département, travaillé sur la refonte du site internet, organisé une exposition d'intérêt national portant sur la famille du Châtelet et leurs archives et ont également poursuivi une active politique de valorisation de leurs ressources grâce à l'organisation de conférences, d'ateliers et de formations. Dans ces différents domaines, les Archives départementales ont veillé à ce que ces actions puissent concerner l'ensemble du territoire haut-marnais, proposant par exemple un nouveau cycle de conférences à Saint-Dizier et en développant des partenariats avec la ville de Langres et le château du Grand Jardin à Joinville.

En 2016, les Archives départementales pourraient :

- poursuivre la numérisation de la presse ancienne du département, dont elles conservent la collection la plus riche ;
- mettre en œuvre un programme d'actions de conservation préventive et de restauration visant à améliorer l'état sanitaire général des fonds et collections d'archives ;
- organiser de nouvelles manifestations, en particulier une exposition accompagnée d'un catalogue portant sur les collections cartographiques de la Haute-Marne et un colloque international sur la famille du Châtelet afin de poursuivre la valorisation du fonds d'archives acquis en 2012.

Pour permettre aux Archives départementales de réaliser ces projets, le budget soumis à votre examen comprend l'inscription des crédits de paiement suivants :

- pour l'investissement, à hauteur de 71 000 € ;
- pour le fonctionnement, à hauteur de 7 500 €.

Par ailleurs, une recette de 5 000 € est prévue au titre de la régie de recettes.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 14 décembre 2015.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je vous remercie. Il est vrai qu'avec le fonds du Châtelet et le centenaire de la première guerre mondiale, l'activité des Archives a sensiblement augmenté. En l'absence de demande d'intervention, je vous demande de vous prononcer sur ce dossier.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Saison 2016 :
périodes, horaires et tarifs d'ouverture, budget primitif
et programmation 2016 du château du Grand Jardin à Joinville**

Rapport n° IV – 6

Mme Astrid HUGUENIN : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif et les axes de la programmation culturelle du « château du Grand Jardin » à Joinville, avec ses tarifs d'entrée, ses périodes et horaires d'ouverture pour l'année 2016.

Le séminaire départemental de modernisation des politiques publiques qui s'est tenu les 12 et 13 octobre 2015 a permis de dégager de nouvelles orientations portant entre autres sur la politique culturelle et le projet de site du « château du Grand Jardin » à Joinville.

Parmi celles-ci figure l'objectif de favoriser la dimension touristique du « château du Grand Jardin », en lien plus étroit avec la Maison Départementale du Tourisme et les acteurs locaux joinvillois.

Dans ce cadre, la programmation 2016 aura pour ambition de valoriser et d'animer l'ensemble du site à travers des événements tournés vers des publics variés et reposant sur des projets artistiques et culturels de qualité, ancrés sur le territoire et en lien avec des partenaires culturels reconnus, implantés dans la région Grand Est.

En lien avec la population, les projets artistiques se conjugueront autour de manifestations de plus ou moins grande envergure et l'accueil d'artistes professionnels en situation de création, offrant ainsi la perspective d'une médiation culturelle.

Resserrée autour de la saison touristique, la programmation de l'année s'articulera autour des axes :

- du patrimoine : animation, valorisation et rayonnement du site ;
- d'expositions temporaires ;
- de spectacles vivants, résidences de création et médiation culturelle.

Calendriers, horaires d'ouverture et tarifs

Au regard des principales caractéristiques de la fréquentation constatée au cours de l'année 2015 et des années antérieures, il est proposé de retenir une période d'ouverture au public du 26 mars au 30 octobre 2016 inclus avec, en basse saison, une ouverture les après-midis des week-ends, vacances scolaires et jours fériés, et en haute saison, une ouverture tous les jours de la semaine sauf le mardi, avec des horaires élargis en journée continue.

Pour les tarifs d'entrée, il est proposé de reconduire les principes des tarifs appliqués en 2015 (jointes en annexe dans ce rapport).

Partenariats

La région Champagne-Ardenne et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) accompagnent de longue date la programmation culturelle du « château du Grand Jardin » à Joinville, selon la qualité des spectacles proposés, le professionnalisme des artistes, l'accompagnement à la création artistique et les actions de sensibilisation menées sur le territoire en direction des différents publics.

Afin de mener à bien cette programmation culturelle, le Conseil départemental sollicitera le soutien financier de ces deux partenaires dans le contexte modifié de nouvelle grande Région.

Pour l'ensemble des actions qui seront conduites au « château du Grand Jardin » à Joinville au titre de la politique culturelle du Département, et après avoir recueilli l'avis de la IV^e commission réunie les 4 et 14 décembre 2015, Monsieur le Président vous saurait gré de bien vouloir :

- approuver les axes et principes de la programmation culturelle du château du Grand Jardin à Joinville pour l'année 2016 ;

- inscrire en dépenses de fonctionnement, un crédit de paiement de 109 390 € destiné à la programmation culturelle du château du Grand Jardin à Joinville ;

- inscrire en dépenses de fonctionnement, un crédit de paiement de 18 780 € destiné à l'entretien des jardins du château du Grand Jardin à Joinville ;

- inscrire en dépenses de fonctionnement, un crédit de paiement de 2 788 € destiné à l'activité commerciale propre aux actions culturelles du château du Grand Jardin à Joinville ;

- inscrire, en recettes de fonctionnement, un crédit de paiement de 20 000 € correspondant aux subventions attendues de la DRAC et de la nouvelle grande Région ;

- inscrire en recettes de fonctionnement un crédit de paiement de 40 000 € correspondant aux recettes de la régie du château du Grand Jardin à Joinville (bar, boutique et entrées) ;

- inscrire en dépenses d'investissement, un crédit de paiement de 20 000 € destiné à

l'embellissement des jardins du château du Grand Jardin à Joinville ;

- l'autoriser à solliciter de la DRAC et de la nouvelle grande Région, des subventions aux meilleurs taux possibles ainsi que de signer toutes les pièces relatives à ces subventions (notamment les conventions de financement) ;

- approuver les périodes d'ouverture et horaires tels que présentés en annexe 1 ;

- approuver les tarifs d'entrée tels que présentés en annexe 2.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

M. Gérard GROSLAMBERT : Je ne prends pas part au vote.

M. le PRÉSIDENT : En l'absence de demande d'intervention, je vous invite à vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 33 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII^e COMMISSION

Fonctionnement et investissement des collèges publics et fonctionnement des collèges privés

Rapport n° VII – 1

M. Nicolas FUERTES : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'inscription des crédits liés à la politique en faveur des collèges, tant publics que privés, du Département.

Au cours de notre réunion du 18 septembre 2015, nous avons déterminé les dotations de fonctionnement des 23 collèges publics du département pour 2016.

La dotation de référence pour l'année 2016 a été calculée à partir de la dotation 2015. Ces dotations ont ensuite été ajustées selon les économies d'énergie espérées pour 2016, la variation des effectifs des collèges et une modulation de 5 % a été appliquée aux onze établissements ayant adhéré au groupement de commande organisé par le rectorat. Les services prêteront une écoute constante aux collèges tout au long de l'année 2016. Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de 2 650 000 €.

L'année 2016 sera aussi bien source de continuité que de nouveautés pour certains aspects de notre politique en faveur des collèges.

Nouveauté d'abord au collège de Joinville, dès la rentrée des vacances de février.

La reconstruction du nouveau collège de Joinville prévoit la création d'une nouvelle demi-pension en partenariat avec la communauté de communes (CCBJC), qui construira également un groupe scolaire sur le même site. Dans cette attente, et au regard de l'état de vétusté des installations en cuisine, un marché de fourniture de repas aux bénéficiaires des convives du collège a été publié afin de fournir environ 320 couverts par service.

Le prix du repas facturé au Conseil départemental pourra être autour de 4 €. Il convient de mettre en regard les investissements qu'il aurait été obligatoire de réaliser, pour continuer la production sur place, estimés à 74 000 €

Dans ce contexte, les convives fréquentant le service de restauration de Joinville ne verront pas de modification dans les tarifs appliqués et la collectivité viendra compenser les dépenses entre les coûts du prestataire et les recettes des familles. Dans ce cadre, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de 195 000 €.

Continuité largement, ensuite.

Lors de l'assemblée départementale du 27 mars 2009, il a été décidé de participer aux dépenses de fonctionnement des gymnases utilisés par les collèges. Monsieur le Président vous propose d'inscrire une somme de 240 000 € pour la mise en œuvre de cette politique. Mais l'année 2016 permettra d'engager une réflexion en vue du renouvellement de ces conventions.

Ecole ouverte à Chevillon, collège « hors les murs » à la Rochotte et à Luis Ortiz, opération « Bravo l'industrie » et forum des métiers, autant d'actions volontaristes qui seront reconduites.

Enfin, faciliter l'accès pour les collégiens aux sites culturels du département sera poursuivi avec la participation du Département aux frais de transport pour aller découvrir Andilly, le Grand Jardin, Metallugirc Park, les Archives départementales et le Mémorial Charles de Gaulle.

Dernier aspect marquant une particularité de la Haute-Marne, qui est en avance en France, l'espace numérique de travail ou ENT, pour les élèves, les enseignants et les familles.

Les espaces numériques de travail sont des sites web dédiés à la communauté éducative dans lesquels figurent des ressources pédagogiques. L'ensemble des collèges publics de Haute-Marne bénéficie d'un espace numérique de travail. Monsieur le Président vous propose d'inscrire une somme de 66 000 €.

A côté des collèges publics, et dans une sorte de parallélisme des formes, la loi donne aux départements la charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des

collèges d'enseignement privés. Cette charge est répartie en deux contributions que nous avons votées au cours de notre réunion du 18 septembre 2015 :

- la contribution forfaitaire au titre des dépenses de fonctionnement matériel des établissements ;
- la contribution forfaitaire au titre des dépenses de personnel non enseignant des établissements.

En conséquence, Monsieur le Président vous propose d'inscrire ces deux contributions pour un montant global de 744 000 €.

A côté de l'ensemble de ses dépenses, la politique des collèges apporte des recettes au budget du Département.

Depuis la loi « Raffarin » de 2004, « le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont il a la charge ».

Dans ce cadre, l'Etat a transféré aux départements le Fonds Départemental de Rémunération des Personnels d'Internat, alimenté par une cotisation sur les recettes issues des services d'hébergement des collèges, et qui est destiné à participer à la rémunération des personnels techniques des collèges.

Pour l'année 2016, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en recettes le montant estimé des prélèvements, soit 600 000 €.

Dans le cadre de l'externalisation de la fabrication des repas du service de restauration du collège de Joinville, le Conseil départemental, en tant que titulaire du marché de fourniture de denrées, devra s'acquitter des factures, comme je le précisais au début de mon propos.

Ainsi, le collège de Joinville encaissera la participation des familles et des convives sur la base des tarifs votés par le Conseil départemental le 27 novembre 2015.

Ainsi, le collège reversera la différence au Conseil départemental entre la participation des familles, le FDRPI déjà prélevé et le montant des charges communes qui seront calculés avec l'équipe de direction du collège et l'agent comptable.

Je vous propose, pour l'année 2016, d'inscrire en recettes le montant estimé des recettes des usagers, soit 80 000 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VII^e commission le 6 janvier 2016.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. En l'absence de demande d'intervention, je vous invite à

vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2016 - Collèges publics départementaux

- Volet immobilier

Rapport n° VII – 2

Mme Karine COLOMBO : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'ensemble des travaux projetés pour l'année 2016 dans les collèges publics.

En investissement, le montant de 7 302 000 € prévu au budget est réparti de la manière suivante :

- 6 452 000 € pour le plan collèges ;
- 850 000 € pour les dépenses diverses hors plan collèges.

PLAN COLLEGES

Au titre de la 3^{ème} tranche du plan collèges, il vous est proposé d'inscrire des crédits pour les opérations suivantes :

- 2 M€ pour la poursuite des études et le démarrage des travaux de reconstruction du collège « Les Vignes du Crey » à Prauthoy ;
- 1,5 M€ pour la poursuite des études et le démarrage des travaux de réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-Dizier ;
- 1,5 M€ pour trois opérations portant sur le collège « Françoise Dolto » à Nogent ;
- 300 000 € pour les études de reconstruction du collège « Joseph Cressot » à Joinville ;

- 80 000 € pour le lancement des études de faisabilité pour l'implantation d'un seul collège à Langres. Le site pressenti est situé dans l'ancienne BSMAT ;
- 50 000 € pour le lancement des études de la dernière tranche de travaux de réhabilitation du collège « Henri Vincenot » à Chalindrey.
- 150 000 € pour l'aménagement du préau du collège « Jouffroy d'Abbans » à Doulaincourt ;
- 200 000 € pour le préfinancement des travaux de reprise des désordres de toiture et de dallage du collège « Anne Frank » à Saint-Dizier, compte-tenu que l'expertise judiciaire qui s'est achevée en 2015. Le remboursement des sommes engagées sera recherché auprès des prestataires mis en cause (notamment le maître d'œuvre et son cotraitant et les entreprises en charge des travaux reconnues responsables) ;
- 100 000 € pour le solde des opérations terminées en 2015.

Les dépenses diverses du plan collèges concernent pour 572 000 € la participation du Conseil départemental à certaines opérations de réhabilitation ou de construction d'équipements sportifs par les autres collectivités ; les gymnases de Montier en Der et de Chevillon pour respectivement 63 000 € et 418 000 €, et le terrain sportif de Bourmont pour 91 000 €.

Pour le plan collèges, sont également inscrites en recettes les subventions accordées par d'autres organismes pour un montant de 1 718 689 €.

Les subventions accordées par le GIP sont les suivantes :

- 799 673 € pour la réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-Dizier ;
- 542 684 € pour la construction du collège « Les Vignes du Crey » à Prauthoy ;
- 59 024 € pour la réhabilitation de la demi-pension du collège « Françoise Dolto » à Nogent ;
- 17 308 € pour la construction d'un plateau sportif au collège « Françoise Dolto » à Nogent.

HORS PLAN COLLEGES

Au titre des dépenses d'investissement diverses hors plan collèges, il vous est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 850 000 € ventilés comme suit :

- 580 000 € pour des travaux de grosses réparations dans les collèges ;
- 20 000 € pour la réalisation d'études spécifiques ;
- 250 000 € pour le renouvellement du mobilier et des matériels défectueux.

Pour la section de fonctionnement, un montant de 476 500 € est inscrit au budget réparti comme suit :

- 360 000 € pour les contrats d'exploitation des chaufferies bois des collèges de Fayl-Billot, Wassy et Bourmont ;
- 20 000 € au titre des dépenses de fonctionnement imputables au plan collèges ;
- 90 000 € pour les dépenses de fonctionnement courant comprenant les petits travaux, l'achat des fournitures pour les travaux d'entretien réalisés par les agents, l'entretien des espaces verts, les frais de nettoyage des locaux ;
- 6 500 € pour le contrat d'abonnement des installations de chauffage du collège « La Rochotte » à Chaumont.

Les recettes escomptées, estimées à 305 000 €, sont les suivantes :

- 250 000 € correspondant à la participation des autres bénéficiaires de la production de chaleur par les chaufferies de Fayl-Billot, Wassy et Bourmont aux dépenses relatives à la maintenance et à l'acquisition de combustibles,
- 55 000 € correspondant à la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés au collège « Luis Ortiz » à Saint-Dizier.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VII^e commission le 6 janvier 2016.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Souhaitez-vous prendre la parole s'agissant de cet important budget, concernant les collèges ?

En l'absence de demande d'intervention, je vous propose de passer au vote.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aide à l'investissement des établissements privés

Rapport n° VII – 3

Mme Véronique MICHEL : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'aide à l'investissement des établissements privés.

Les dispositions du code de l'éducation issues de la « Loi Falloux » permettent aux collectivités territoriales d'apporter aux établissements d'enseignement général du second degré privés une subvention d'investissement n'excédant pas le 10^{ème} des dépenses annuelles de l'établissement non couvertes par des fonds publics versés au titre du contrat d'association.

Le code de l'éducation pose également le principe de la liberté pour les collectivités territoriales de financer les dépenses d'investissement des établissements agricoles privés. À la différence des établissements d'enseignement général, il n'y a pas de règle imposée quant au montant de la subvention qui peut être attribuée.

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental apporte son aide aux établissements privés haut-marnais pour la réalisation de leurs investissements, que ce soit les établissements d'enseignement général (collèges « Sacré-Cœur » à Langres, « ESTIC » à Saint-Dizier, « Institution Oudinot » à Chaumont) ou les établissements agricoles privés (maisons familiales et rurales).

Dans la continuité de ces actions, Monsieur le Président vous propose d'inscrire au budget primitif 2016 un crédit de 140 000 € pour subventionner les investissements de ces établissements.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VII^e commission le 6 janvier 2016.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

En l'absence de demande d'intervention, je vous propose de passer au vote. J'enregistre une non participation.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 33 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif 2016 - Actions en faveur des jeunes

Rapport n° VII – 4

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport nous est présenté par Nicolas CONVOLTE, qui est d'ailleurs le benjamin de l'assemblée.

M. Nicolas CONVOLTE : C'est une coïncidence.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les actions en faveur des jeunes hauts-marnais.

Le Conseil départemental apporte une aide à la pension pour les collégiens internes ou demi-pensionnaires. Cette aide, attribuée selon les ressources de la famille et le nombre d'enfants à charge, varie de 77 à 244 € pour un collégien demi-pensionnaire, auxquels il convient d'ajouter 190 € pour les élèves internes. Monsieur le Président vous propose l'inscription de 170 000 € pour cette action.

Nous menons également une politique volontariste pour la prise en charge des classes de découvertes et des journées « découverte du sport », qui permettent aux jeunes haut-marnais de profiter de séjours pédagogiques d'initiation à d'autres milieux et pratiques sportives. Pour 2016, Monsieur le Président vous propose d'inscrire 380 000 € dans la limite d'un plafond individualisé pour chaque site.

Le Conseil départemental apporte aussi son aide aux jeunes haut-marnais partant en colonies de vacances au chalet " La Mazerie " au Grand-Bornand, propriété du Département. Une concertation a été menée en 2015 avec le centre culturel Haut-Marnais (CCHM), organisateur de ces centres de vacances afin de faire évoluer ce dispositif. En effet, il convient de prendre en compte la multiplication des aides aux familles (aides de la CAF, Jeunesse en Plein Air, collectivités, associations caritatives...) afin de s'assurer que les familles apportent une réelle participation minimum aux frais de séjour. Afin de retrouver davantage de mixité sociale et ainsi éviter de concentrer les aides systématiquement sur les familles à très faibles revenus, il vous est proposé d'appliquer une aide forfaitaire du Conseil départemental à 39,00 € par jour et par enfant, quels que soient les revenus des familles. Cette aide ne pourra pas excéder 2 307 journées financées par le Conseil départemental. Monsieur le Président vous propose d'inscrire en 2016 un crédit 90 000 € afin de poursuivre cette action

Concernant la Mazerie et son devenir, des décisions seront prises à la fin du 1^{er} semestre 2016, comme nous en sommes convenus lors de la réunion de la commission permanente du 18 décembre 2015.

Enfin, le Conseil départemental avait mis en place une politique d'aide aux étudiants, sous forme de prêts sans intérêt, dont le montant varie de 1 500 € à 3 000 €, en fonction d'un barème basé sur

les ressources financières et de la situation de la famille. Une exonération était prévue pour les bénéficiaires de ce prêt habitant ou exerçant leur emploi en Haute-Marne à l'issue de leurs études. Nous avons décidé le 18 décembre 2015, de l'arrêt du dispositif des prêts étudiants à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Pour 2016, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en dépense un crédit de 10 000 €, pour l'attribution des derniers prêts à attribuer et 10 000 € destinés aux exonérations de remboursement, et d'inscrire en recette d'investissement une somme de 15 000 € pour le remboursement des prêts.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VII^e commission le 6 janvier 2016.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Mme Mireille RAVENEL : Je souhaiterais savoir à quoi correspondent les exonérations des remboursements des prêts étudiants. Quels en sont les motifs ?

Mme Nicolas CONVOLTE : Il me semble que nous avons édicté la condition suivante : trouver un emploi en Haute-Marne et l'occuper pendant cinq ans.

M. le PRÉSIDENT : Les étudiants haut-marnais ayant trouvé un emploi en Haute-Marne sont exonérés du remboursement. C'est également le cas des étudiants étant en mesure de justifier la raison pour laquelle ils n'avaient trouvé d'emploi que dans un autre département, fut-il limitrophe. De toute façon, ce dispositif est en extinction.

Mme Mireille RAVENEL : Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Ce dispositif n'est pas en voie d'extinction parce que l'idée était mauvaise. Lorsque nous avons constaté le déclin des demandes de prêt auprès du Conseil départemental, nous nous sommes interrogés et nous nous sommes aperçus que l'offre du secteur bancaire était plus intéressante. Les banques ont en effet tout intérêt à attirer les jeunes, parce qu'il est très probable qu'ils ne changent pas de banque à la fin de leurs études. Ce dispositif disparaît faute d'intérêt pour les jeunes.

En l'absence d'autre demande d'intervention, je vous invite à vous prononcer.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 33 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Budget primitif 2016 - Partenaires du monde éducatif

Rapport n° VII – 5

M. Bertrand OLLIVIER : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les partenaires du monde éducatif.

Ce rapport est relatif à l'inscription de crédits en faveur d'organismes appartenant au monde éducatif et partenaires du Conseil départemental de la Haute-Marne, alors même que la loi NOTRe du 7 août 2015 pourrait remettre en question ces soutiens à ce qui relève de l'Éducation Nationale.

Il s'agit de Canopé, plus connu sous le vocable CRDP et des CIO de Langres et de Saint-Dizier. Canopé de Haute-Marne a pour mission l'aide, la sensibilisation et la formation des enseignants, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Dans ce cadre, il contribue notamment à la formation des enseignants dans le domaine des espaces numériques de travail (ENT) et accompagne le Conseil départemental dans la mise en place des TICE dans les collèges.

Afin de poursuivre ces actions en 2016, Monsieur le Président vous propose d'allouer à Canopé une participation de 40 000 € (dont 25 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement) et de conclure une nouvelle convention d'objectifs avec cet organisme. Ces montants doivent s'entendre comme une provision au titre du premier trimestre 2016. La participation finale de la collectivité sera revue à la lumière de l'appel à projet E-FRAN qui pourra être porté par un établissement public local d'enseignement (EPL) ou l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) pour lequel le partenariat de Canopé sera recherché. Cet appel à projet ouvre des subventions exceptionnelles de l'Etat, se substituant au département.

Quant aux CIO, les évolutions seront plus marquées.

En application du code de l'éducation, le Département prend à sa charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement des centres d'information et d'orientation de Saint-Dizier et Langres qui assurent l'accueil, la documentation et l'information du public scolaire.

Les évolutions législatives récentes nous appellent à préciser notre participation au service public de l'orientation au sein de l'école. Ce service public relève désormais de l'État et de la Région.

Comme le prévoit le code de l'éducation, Monsieur le Président a sollicité Madame la Rectrice afin de transformer les centres d'information et d'orientation basés à Saint-Dizier et à Langres en service d'État à compter du 1^{er} juillet 2016. D'autres départements, comme le Loiret, l'Indre ou l'Aube, ont engagé des démarches similaires.

Pour tenir compte des délais nécessaires à cette procédure, Monsieur le Président vous propose de maintenir un budget de fonctionnement jusqu'au 30 juin 2016, afin de couvrir les dépenses éventuelles jusqu'à cette date, soit 14 500 € pour le CIO de Saint-Dizier et 7 900€ pour le CIO de Langres.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^e commission le 6 janvier 2016.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

En l'absence de demande d'intervention, je vous invite à vous prononcer.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous abordons maintenant l'importante question des transports scolaires, pour l'avant-dernière fois.

Budget primitif 2016 - Transports scolaires

Rapport n° VII – 6

M. Nicolas LACROIX : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les transports scolaires.

C'est l'avant-dernier budget de cette nature qui est présenté par le Conseil départemental. Du fait de la loi NOTRe, le budget 2017 devrait être considérablement modifié : les transports de voyageurs et les transports scolaires, à l'exception des élèves handicapés, seront de la responsabilité de la Région.

Des discussions auront lieu, en 2016, avec la Région pour savoir si elle souhaite ou non en déléguer la gestion au Département. Nous aborderons cette question avec la Vice-Présidente en charge de ce dossier, Christine GUILLEMY. Dans notre Département, la décision n'est pas neutre, car notre organisation repose aussi largement sur des autorités organisatrices de rang 2, notamment des syndicats et des régies.

Toutefois, avant cette échéance, le budget primitif 2016 proposé pour les transports est en hausse de 2,5 % par rapport au budget primitif 2015 voté. La principale hausse est due au transport des

élèves handicapés.

Budget des transports scolaires

Le transport scolaire présente la particularité d'être assuré par :

- des prestataires de services du Conseil départemental, pour un montant de 6 550 000 € ;
- des régies municipales ou intercommunales locales pour 1 560 000 € ;
- dans les trois périmètres de transport urbain de Chaumont, Saint-Dizier et Langres, par le versement d'une participation financière forfaitaire aux « agglomérations » qui organisent elles-mêmes le transport, à hauteur de 798 441 €.

Quelques élèves utilisent le train et le département règle la SNCF (96 000 €). Quelques élèves utilisent les transports organisés par d'autres départements, pour rejoindre des établissements scolaires implantés dans ces départements (Vosges principalement), pour un coût de 60 000 €.

Globalement les dépenses relatives à ces transports sont stables.

Il n'en va pas de même des transports des élèves handicapés, qui augmenteraient de 15%, à 880 000 €, pour deux raisons :

- Premièrement, nous nous sommes heurtés à la défaillance, à la rentrée scolaire, d'un transporteur qui pratiquait des tarifs particulièrement attractifs, la société Evolib. Il a fallu se reporter sur d'autres transporteurs, moins bien placés en prix.

- Deuxièmement, nous avons subi l'augmentation du nombre d'élèves transportés sur des trajets plus complexes, l'Education Nationale n'ayant par ailleurs pas pleinement les capacités localement pour accueillir ces élèves.

C'est un souci partagé avec l'Education Nationale et un travail d'optimisation des dépenses sera mis en place en 2016 avec l'inspection académique.

Les familles haut-marnaises participent, *via* leurs AO2, au financement du service qui leur est rendu. En moyenne, sur le Département, 15 % du coût du transport est appelé aux AO2, qui peuvent décider de le répercuter ou non directement aux familles.

Pour les élèves handicapés, la loi précise que le transport se fait gratuitement pour les familles.

Une recette de 916 000 € est attendue des familles relevant des AO2.

Le département verse également des aides au transport.

Une indemnité forfaitaire de transport de 150 € par an est attribuée aux élèves internes dans les établissements de Haute-Marne, qui ne bénéficient pas d'accès aux transports collectifs (60 500 €).

De plus, une aide, d'un montant de 135 € par élève et par an, est versée aux gestionnaires de cantine sur la base du nombre d'élèves de primaire, transportés et fréquentant une cantine. La plupart du temps ce sont des communes ou des SIVOS qui bénéficient de cette aide, qui représente une charge de 250 000 € pour 2016.

A côté des transports scolaires, le Conseil départemental participe au transport de voyageurs « commerciaux », d'une certaine manière.

Cette participation se fait de deux manières, selon que la ligne est d'intérêt local ou départemental.

Les lignes d'intérêt local dont la gestion et l'organisation sont confiées par le Département à des syndicats intercommunaux font l'objet d'une participation financière du Conseil départemental au déficit d'exploitation et aux frais de promotion du réseau à hauteur de 50 % (sauf pour les lignes desservant la gare TGV de Culmont-Chalindrey, où la subvention est de 95 %).

Ce sont 135 000 € qui vous sont proposés pour cette action.

Par ailleurs, le Conseil départemental organise deux lignes départementales régulières pour le transport de voyageurs, qui n'assurent aucune mission « scolaire » au sens de la loi :

- Neufchâteau – Chaumont, au moyen d'un véhicule de 9 places, pour un coût de 60 000 € par an ;
- Nogent-Chaumont, au moyen d'un véhicule de 22 places, pour un coût de 80 000 € par an.

Enfin, il vous est proposé de poursuivre le financement d'une plate-forme de mobilité, pilotée par la Région et mise en place par la Champagne-Ardenne, VITICI, pour 11 500 €. Cette dépense sera interrogée en 2016, à l'aune des projets que pourrait porter la nouvelle région.

En conclusion, monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^e commission le 6 janvier 2016.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. En l'absence de demande d'intervention, je souhaite apporter quelques précisions. Conformément à la loi NOTRe, le 1^{er} septembre 2017, la Région prendra la responsabilité des transports scolaires. Cette mesure n'a aucune cohérence, d'autant que les régions n'avaient rien demandé. Le Gouvernement a pourtant estimé que dans la mesure où les régions géraient les transports, elles devaient également prendre en charge les transports scolaires, à l'exception du transport des personnes handicapées. Nous pourrions penser que c'est une discrimination ou que le transport scolaire devrait être étroitement couplé à la viabilité hivernale.

Nous allons devoir transférer à la Région non seulement les moyens, mais les postes. Je vous rassure : nous transférerons des postes non-pourvus, car je tiens à conserver le personnel de qualité

travaillant pour le Département, dans le cadre du transport scolaire, sauf s'il souhaite partir. Le financement de ces transports scolaires s'opérera par le transfert de la moitié de la CVAE perçue par le Département. Or, dans certains départements, 50 % de la CVAE représente davantage que le coût du transport scolaire, et dans d'autres, il représente moins.

Dans le cas de la Haute-Marne, le coût des transports scolaires est supérieur à la moitié de la CVAE. Conformément à la loi, si la Région nous le demande, nous pourrions être conduits à verser un complément. Si la moitié de la CVAE excédait le coût du transport scolaire, le Conseil régional devrait (ou pourrait ?) reverser la différence. Je pense qu'il est soumis à cette obligation, mais sans aucune précision quant aux délais de remboursement. De ce point de vue, nous ne serons pas lésés.

Nous devrions discuter de ce dossier avec le Conseil régional au début du mois de février, conformément à ce que nous avons convenu avec Christine GUILLEMY, 2^e Vice-Présidente du Conseil régional en charge des transports. Nous étudierons alors la manière dont ils envisagent la situation et quelle politique ils comptent mener. J'imagine volontiers que la Région, tout en prenant la responsabilité des transports scolaires, nous laisse les organiser. La politique n'obéit pas toujours à la logique, mais j'imagine que la Région nous confie la délégation du transport scolaire.

En la matière, nous nous référons toujours à la LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs de 1983), qui édicte des AO1 (Autorités organisatrices de 1^{er} rang). Nous le sommes jusqu'au 1^{er} septembre 2017, date à laquelle la région deviendra l'AO1. La LOTI prévoit également les AO2, c'est-à-dire les régions, les syndicats, etc. En Haute-Marne, nous définissons les circuits, passons les marchés et confions la gestion quotidienne aux AO2, afin qu'ils prennent en charge les difficultés quotidiennes (aléas météorologiques, absence de chauffeur...).

Si la région nous délèguait cette responsabilité, nous deviendrions AO2. Or, la LOTI ne prévoit pas d'AO3. Notre organisation ne peut donc pas perdurer. Je me suis donc adressé immédiatement à Monsieur VALLINI en lui rappelant les dispositions de la loi NOTRe et en lui parlant des AO3. Il m'a d'ailleurs dit franchement qu'il ne comprenait pas pourquoi cette compétence était transférée aux régions. Je me suis fait l'avocat du diable en expliquant que dans certains départements, des transports réguliers font office de transports scolaires. Il m'a répondu que c'était le cas de l'Isère. Ce n'est pas le cas en Haute-Marne, où nous ne devons guère plus utiliser que deux lignes de transport régulier.

Le Ministre m'a demandé quel était le sujet le plus urgent et j'ai répondu qu'il s'agissait des communes nouvelles et des associations type Marcelin, suivies par les transports scolaires et l'AO3 (nous avons encore un an et demi devant nous) et par l'assistance à maîtrise d'ouvrage/d'œuvre (les nouvelles communautés de communes seront opérationnelles en 2017). Le plus important concerne ma proposition de loi, même s'il faut tout de même traiter tous les autres sujets.

Je me soucie de ce dossier, et pas par volonté de pouvoir. Je n'ai pas reçu de coup de téléphone, même si chacun peut me joindre vu que je ne suis pas inscrit sur liste rouge. Je fais mien l'adage « pas de nouvelles, bonne nouvelle ». Il serait idiot de détruire quelque chose qui fonctionne bien.

Je suis très respectueux de la loi, d'autant que nous sommes minoritaires. Or, les autres départements sont favorables à laisser cette compétence « transports scolaires » à la région. Il existe suffisamment de raisons pour croiser le fer politiquement pour ne pas chercher des prétextes insensés. La compétence « transports scolaires » a été enlevée aux départements pour des questions de cohérences (je me rappelle du discours de Madame LEBRANCHU sur cette question). Quoi qu'il en soit, il faut que cela fonctionne, sans quoi vous et moi subirez le mécontentement des usagers.

Je voulais simplement vous dire que je m'en préoccupe très sérieusement et que la question a été portée au niveau gouvernemental. Je n'attendrai naturellement pas que les réponses nous parviennent. Le Ministre a d'ailleurs été étonné que je m'adresse à lui pour soulever des questions techniques et non politiques. J'ai convié Monsieur VALLINI à un petit-déjeuner alors qu'il était venu visiter le mémorial, et je dois avouer qu'il est très sympathique. Il m'a expliqué qu'il consacrait deux jours par semaine à la visite d'un département, et je l'ai donc invité à découvrir la Haute-Marne. Nous pourrions lui faire visiter un collège, un lycée, les travaux de la sous-préfecture à Langres... Un mouvement étant annoncé au sein du gouvernement d'ici la fin du mois, j'espère qu'il sera maintenu à son poste. Il m'a fait bonne impression, ce qui prouve qu'il existe de bons ministres !

Souhaitez-vous intervenir sur ce sujet ?

M. Nicolas LACROIX : Le fait que Monsieur le Préfet nous demande de dissoudre nos syndicats intercommunaux de transport nous inquiète.

M. le PRÉSIDENT : Je crois savoir que Monsieur le Préfet a pris de la vitesse sur un certain nombre de sujets, comme les intercommunalités. S'agissant des syndicats, il doit reconsidérer la situation au regard du fait que les compétences de ces syndicats seront transférées au plus tard en 2020 (2017 pour le transport scolaire). Il n'a aucun intérêt à supprimer ces syndicats, alors qu'ils assurent des tâches qui doivent être reprises par des intercommunalités qui n'ont acquis ni la taille, ni les compétences nécessaires. Je pense donc que Monsieur le Préfet va faire marche arrière.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Par sécurité, nous préparerons tout de même un amendement.

M. le PRÉSIDENT : Cela me semble une très bonne idée.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Autant s'agissant des syndicats, les opinions ont pu être divergentes, autant s'agissant des transports scolaires, tous les acteurs ont présenté les mêmes arguments, expliquant au Préfet que sa proposition repose sur une hypothèse. Lorsque ce document a été rédigé, les élections régionales n'avaient même pas encore eu lieu. Il est étonnant que Monsieur le Préfet se substitue à la région et prévoit de quelle manière elle allait agir alors que les élections n'avaient pas encore eu lieu.

Par mesure de sécurité, je propose de préparer tout de même un amendement. Nul n'est besoin que chaque syndicat dépose son propre amendement, ce qui alourdirait inutilement la procédure. Je souhaite demander à Monsieur le Préfet de sursoir tant que nous n'avons pas d'informations précises sur ce

que compte faire la région en matière de transport scolaire.

M. le PRÉSIDENT : Lorsque Jacky BOICHOT était Directeur général, il a consenti un travail considérable en réduisant de 40 à 15 le nombre de syndicats de transports. Je ne suis pas certain que cet amendement intéresse nombre de conseillers départementaux, parce que la loi instituant le CDCI a mis très soigneusement de côté les conseillers départementaux. Les trois d'entre eux qui y siègent ne le font pas au titre de leurs fonctions d'élus départementaux, mais en tant que maires, etc. Lorsqu'une réunion est organisée pour préparer la CDCI, nous ne sommes pas invités.

Une conseillère départementale : Une réunion s'est-elle tenue ?

M. le PRÉSIDENT : J'ai eu vent d'au moins une réunion, qui s'est tenue à la Préfecture. Nous sommes tenus à bout de gaffe, c'est-à-dire ni trop loin, ni trop près. C'est la loi qui est organisée ainsi. C'est dommage, car en tant que conseillers départementaux, nous connaissons particulièrement bien notre territoire et nous avons beaucoup à dire. C'est une preuve supplémentaire du fait que la disparition des départements était programmée.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Les maires ne sont pas davantage représentés et reçoivent très peu d'information sur le sujet. Nous recevons des gros dossiers, auxquels 80 % des mairies ne comprennent rien, j'en suis convaincue.

M. le PRÉSIDENT : La situation est encore pire. Non seulement les maires n'y comprennent plus rien, mais la réaction de la CDCI me fait dire qu'ils ont jeté l'éponge. Ils sont écœurés. J'ignore si Monsieur le Préfet s'en aperçoit ou si Madame LEBRANCHU en a conscience. J'ignore comment cela peut déboucher sur un point positif. Si nous ne parvenons pas à organiser les choses, les embauches interviendront un peu partout à la fois. Je n'ai pas voté la loi : la majorité actuelle regrette d'ailleurs les conseillers territoriaux, qu'ils ont supprimés dès le premier jour.

En l'absence d'autre demande d'intervention, je vous invite à vous prononcer.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie de cette unanimité.

Budget primitif 2016 Bâtiments départementaux

Rapport n° VII – 7

Mme Céline BRASSEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'ensemble des travaux projetés pour l'année 2016 dans les bâtiments départementaux.

En investissement, le montant de 4 940 000 € prévu au budget est réparti de la manière suivante :

Au titre des opérations diverses, il vous est proposé d'inscrire 580 000 € ventilés comme suit :

- pour les travaux divers et le solde des opérations :
 - 230 000 € pour les bâtiments administratifs (Hôtel, CAD, Issartel, LDA, Archives, Pôle santé, ...);
 - 50 000 € pour les bâtiments occupés par des tiers (gendarmeries, CIO, ESPE, Mémorial, ...);
 - 150 000 € pour les dépendances du Conseil départemental (Villa SIROT, SCHNEIDER, salle NIEDERBERGER, ...);
- 130 000 € pour les frais d'études ;
- 20 000 € pour l'acquisition de matériels et outillages.

Au titre des opérations spécifiques, il vous est proposé d'inscrire 4 360 000 € ventilés comme suit :

- 1 000 000 € pour la poursuite du plan de modernisation des centres d'exploitation (PMCE) et la réalisation des études et des travaux au CTD.

En ce qui concerne le PMCE, il vous est proposé de réduire l'autorisation de programme de 15 M€. En effet, à l'issue de l'opération conduite à Chateaufvillain, le programme de modernisation des centres d'exploitation a été révisé afin de mieux s'adapter aux réalités des centres et des besoins de la collectivité. Le programme repris pour le centre de Prauthoy permet d'arriver à une économie de l'ordre de 30 % sur les projets initiaux. Aussi, il est proposé de réduire sensiblement le montant de l'autorisation pour la ramener à 33,9 M€.

Concernant le CTD, les travaux relatifs à la création des vestiaires seront réalisés cette année. Seront également menées différentes études relatives notamment à la réhabilitation de l'atelier poids lourds et la création d'un silo à sel.

Enfin, 100 000 € pour l'acquisition de terrains (Bourg Sainte-Marie).

- 750 000 € pour les gendarmeries, dont 200 000 € pour solder l'opération de reconstruction de la gendarmerie de Joinville, 50 000 € pour démarrer les études de l'opération de construction de la gendarmerie de Chaumont, et 500 000 € pour continuer le programme de rénovation des gendarmeries (les études relatives aux casernes de Chevillon, Bologne et Chailindrey ont été rendues fin 2015).

- 2 210 000 € pour les bâtiments hébergeant des services à caractère social comprenant : 160 000 € pour l'aménagement de la circonscription d'action sociale de Langres dont l'emménagement est prévu fin mars 2016, 50 000 € pour lancer une seconde phase de travaux à la circonscription d'action sociale de Joinville, et 2 000 000 € pour la construction de la maison de l'enfance à caractère social de Chaumont dont les travaux ont démarrés en décembre 2015, pour une durée de 13 mois.

- 50 000 € pour les études relatives à l'aménagement de la parcelle Salin jouxtant le château du Grand Jardin à Joinville, sur laquelle il est notamment envisagé d'aménager un parking dédié aux visiteurs, de même qu'une aire de stationnement.

- 250 000 € pour les travaux de remise à niveau des bâtiments en termes de performance énergétique et d'accessibilité.

- 80 000 € pour la réhabilitation de l'école de deuxième chance à Chaumont qui est abritée dans un ancien bâtiment du collège Louise Michel devenu vétuste. Le montant total des travaux est estimé à 250 000 €. Des subventions seront recherchées auprès de la Région et de l'État.

- 20 000 € pour le lancement des études relatives à l'aménagement paysager de la colline du Mémorial Charles de Gaulle, opération pour laquelle une autorisation de programme à hauteur de 150 000 € est à inscrire au budget primitif. Une participation financière d'un mécénat et de la Fondation Charles de Gaulle est déjà prévue.

Pour la section de fonctionnement, un montant de 362 000 € est inscrit au budget réparti comme suit :

- 317 000 € pour le financement des contrats d'entretien et de maintenance des divers bâtiments, les petits travaux d'entretien confiés à des entreprises, l'achat des fournitures pour les travaux d'entretien réalisés en régie, et pour la fourniture de plaquettes forestières et le contrat d'exploitation pour la chaufferie du foyer de vie de Saint-Blin. Les dépenses engagées à ce titre sont compensées par les remboursements effectués par le foyer de vie et le groupe scolaire au prorata de leurs consommations réelles en chauffage ;

- 45 000 € pour les impôts fonciers.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VII^e commission le 6 janvier 2016.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir s'agissant de ce rapport, riche et important.

M. Nicolas CONVOLTE : Si je comprends bien, le Département participe à hauteur de 20 000 € aux aménagements du Mémorial Charles-de-Gaulle.

M. le PRÉSIDENT : C'est ce que prévoit le rapport.

M. Nicolas CONVOLTE : Le reste sera financé par la Fondation Charles de Gaulle et Alpha Laser.

M. le PRÉSIDENT : Effectivement.

M. Nicolas CONVOLTE : Quelles seront les dates de construction de la gendarmerie de Chaumont ? Quels financements avez-vous prévus ?

M. le PRÉSIDENT : Nous avons lancé les travaux d'étude et de programmation. Les gendarmes n'intégreront ces bâtiments que d'ici quatre à cinq ans. Nous devons trouver un accord avec l'Etat pour qu'au minimum, il nous donne le terrain. Nous n'allons tout de même pas acheter un terrain à l'Etat pour construire une infrastructure destinée à ses propres services ! Nous ne sommes pas bêtes à ce point-là.

J'ai entamé les discussions avec Monsieur le Ministre il y a un an. Il proposait de nous vendre le terrain pour l'euro symbolique, mais France Domaine n'est naturellement pas d'accord. Cependant, il existe d'autres solutions, en particulier le bail emphytéotique administratif d'une cinquantaine d'années (nous verrons bien ensuite). Il me semble même que cette solution m'a été proposée par le Ministre lui-même.

Nous sommes en train de réaliser les études et d'étudier l'avant-projet sommaire, ce qui devrait prendre un an. Nous devons également prévoir deux années de construction au minimum, ce qui nous amène à 2020.

M. Luc HISPART : Ni la Haute-Marne, ni Chaumont n'ayant vu leur population doubler, pourquoi l'emplacement actuel de la gendarmerie ne convenait-il pas ? Nous aurions pu la réhabiliter.

M. le PRÉSIDENT : Le problème réside dans le fait que nous ne pouvons pas déloger les gendarmes et leurs familles du bâtiment actuel pour raser le bâtiment et en construire un autre, c'est pourquoi nous menons une opération à tiroirs. Pour être convaincu du bien-fondé de ce projet, je vous invite à aller visiter les locaux d'habitation des gendarmes. Il y a dix ans, ils étaient déjà insalubres. Je n'imagine même pas dans quel état ils sont aujourd'hui. Seuls des militaires portant l'uniforme peuvent accepter

d'habiter dans des locaux dans cet état. Le froid et l'humidité s'insinuent, cette situation est vraiment honteuse.

M. Luc HISPART : Je n'en doute pas. J'aurai simplement voulu peser le pour et le contre d'une réhabilitation au regard d'une reconstruction, d'autant que nous aurons toujours cette verrue dans notre paysage.

M. le PRÉSIDENT : Nous raserons ce bâtiment, puisque la nouvelle gendarmerie comportera non seulement les habitations, mais les bureaux. L'espace ainsi libéré sera disponible pour d'autres usages.

En l'absence d'autre demande d'intervention, je vous invite à vous prononcer.

VOTE

| | |
|------------|----|
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Il est 18 heures. Je vous propose d'étudier les délibérations se rapportant aux trois dernières commissions demain matin. Cette réunion sera suivie par un buffet, et vous serez libérés pour votre après-midi. Il est matériellement possible d'interrompre nos débats maintenant, mais je ne vois pas d'inconvénient à les poursuivre une heure supplémentaire si vous le souhaitez.

En ce cas, nous nous retrouverons demain matin, à 9h30.

La séance est suspendue à 18 heures.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 22 janvier 2016

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 22 janvier 2016, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : Néant

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Avant de reprendre l'ordre du jour aux rapports de la II^e commission, il m'a été demandé à juste titre de faire un point sur le projet Cigéo. J'ai été en effet interviewé entre autres à ce sujet hier par France 3. Je ne présenterai pas à nouveau le processus qui dure depuis 20 ans maintenant, mais ferai un point sur la situation actuelle. L'Andra est aujourd'hui dirigé par Pierre ABADIE, un haut fonctionnaire particulièrement cartésien, ancien élève de l'école des Mines. Il administre la structure d'une manière un peu différente de celle de Madame DUPUIS, mais dans la même optique. L'Andra vient de terminer son avant-projet concernant Cigéo et devrait bientôt le rendre public, car nous en avons besoin pour comprendre l'organisation du projet.

En outre, une loi m'a été promise par Ségolène Royal pour le courant du premier semestre 2016. J'ai retiré mon amendement portant sur la réversibilité en conséquence. A l'Assemblée Nationale, mon collègue député et président de l'Office parlementaire a rédigé et déposé une proposition de loi, similaire à mon amendement, qui a été ensuite retirée. Gérard LONGUET a réussi à faire voter nuitamment le même amendement dans le cadre de la loi MACRON, mais le Conseil constitutionnel a considéré qu'il s'agissait d'un « cavalier législatif » et qu'il n'avait pas lieu d'être inscrit dans cette loi. Je m'en tiens par conséquent à la parole de la ministre Madame ROYAL concernant sa promesse de déposer une proposition de loi portant sur la réversibilité, un sujet important qui constitue une obligation légale pour aller plus avant dans le projet Cigéo.

De plus, il apparaît clair que l'Etat doit fixer le coût du projet. Ce dernier doit être défini selon les

procédures consacrées, mais entre les 15 milliards d'euros de départ et les 35 milliards d'euros que certains souhaitent, Madame la Ministre a fixé le prix à 25 milliards d'euros, en ajoutant de manière prudente que ce prix était défini aux conditions actuelles du marché. Si le prix du béton, de l'acier ou de la main-d'œuvre évoluait dans les années à venir, les coûts du projet pourraient varier à la hausse ou à la baisse.

Ainsi, les travaux continuent. L'Andra travaille en temps masqué sur un certain nombre de sujets, en particulier sur la position de la descenderie et l'accès par voie de chemin de fer (puisqu'il est maintenant acté que les colis arriveront par ce biais, qui semble le plus sûr et le plus opérationnel). Le projet n'est nullement arrêté, mais n'est pas non plus précipité. Les premiers travaux devraient aboutir d'ici une dizaine d'années. Le projet n'apparaît pas urgent. La période administrative se déroulera comme prévu, dans la continuité de l'enquête publique qui a été organisée.

Je rappelle que, dans le cadre de tous les grands projets (que cela soit un pont, un avion, un paquebot, etc.), si un prix est fixé au départ, les budgets doublent ou triplent généralement avant la fin des travaux. Souvenez-vous, par exemple, du Concorde ou de l'EPR de Flamanville. Ces projets à moyen terme s'évaluent sur une dizaine d'années. Fixer le coût d'un projet qui s'étalera sur cent ans apparaît nécessaire, car il faut savoir vers quelle direction il se dirige, mais le chiffre annoncé doit être pris avec prudence et circonspection.

Par ailleurs, le laboratoire en lui-même dispose d'une autorisation jusqu'en 2030, ce qui signifie que les moyens des GIP seront maintenus jusqu'à cette date. La loi fixe ces moyens à 20 millions d'euros. Or, nous disposons de presque 30 millions d'euros. En effet, tous les trois ans, un parlementaire de la Meuse ou de la Haute-Marne dépose un amendement pour disposer 10 millions d'euros supplémentaires. Jusqu'à présent, nous les avons reçus, mais rien ne dit que nous continuerons à en disposer. Tant qu'aucune loi ne dit le contraire, nous sommes certains de recevoir 20 millions d'euros. Nous essaierons au cours de 2016 de maintenir le niveau de dotation à 30 millions d'euros. Ce sujet sera traité au mois de décembre, dans le cadre du projet de loi de finances 2017 ou de celui de finance rectificative 2016.

Je profite de ce moment pour évoquer la situation financière de notre GIP. Nous n'engageons que l'argent en caisse ou qui arrivera en caisse durant l'année. Je suis désolé, Monsieur FUERTES, mais le GIP n'a pas d'emprunt. Il pourrait en faire, avec l'éventuelle certitude de pouvoir les rembourser, mais je ne souhaite pas que le GIP fonctionne ainsi. Le GIP présente fort heureusement des disponibilités suffisantes pour répondre presque immédiatement à une demande de type LISI. Nous ne pourrions découvrir 5 ou 6 millions d'euros dans les caisses du Conseil départemental ou de l'Etat, alors nous pourrions les trouver dans celles du GIP, qui est prévu pour cela.

Avez-vous des questions ? Nous pourrions revenir sur le sujet, en particulier dans le cadre des rapports de la première commission. Je vous propose de passer au rapport n° II-1, présenté par Monsieur GOUVERNEUR.

II° COMMISSION

Environnement, développement durable et rural et monde agricole

Aides aux communes et aux communautés de communes - répartition de l'autorisation de programme 2016 et inscription des crédits de paiement

Rapport n° II – 1

M. Laurent GOUVERNEUR : Le rapport que je vous présente constitue la suite logique de la proposition de la deuxième commission après le séminaire et de la simplification des fonds validée par le conseil départemental le 18 décembre dernier, car nous réduisons le nombre de fonds de dix à sept (si nous prenons en compte le FDE, le fonds pour l'eau et l'assainissement), et celui des règlements de dix-neuf à sept. La réforme proposée comprend également le renforcement du soutien aux territoires qui découle de la loi NOTRe, puisque le plancher pour les communes de moins de 100 habitants est abaissé à 1 500 euros, avec la possibilité exceptionnelle, sur avis des deux conseillers départementaux, de majorer le taux de subvention à 50 % pour ces communes qui déposent parfois un seul dossier par an.

Par ailleurs, nous proposons la suppression du fonds des bibliothèques et de celui pour le patrimoine rural non protégé, ainsi que la ventilation du FTI sur le FAL (pour 300 000 euros), sur le FAVIM (pour 300 000 euros) et sur le FGTR (pour 400 000 euros), le Fonds des Grands Travaux Ruraux, en guise de soutien aux projets portés par les communautés de communes.

De plus, l'avis des deux conseillers départementaux sera dorénavant nécessaire sur l'ensemble des dossiers, de manière à éviter certains projets peu judicieux.

Je vous présente donc le rapport sur la répartition de l'autorisation de programme 2016 et l'inscription des crédits de paiement pour les aides aux communes et aux communautés de communes.

Les montants proposés au budget primitif 2016 pour les fonds d'aide aux communes et aux intercommunalités découlent directement des modifications des règlements des aides aux communes et aux communautés de communes, adoptées par le Conseil départemental lors de sa session du 18 décembre 2015.

Selon le principe de solidarité territoriale, il a été décidé de faire évoluer le dispositif d'aide aux communes du Département, en renforçant notamment les possibilités d'aides en faveur des petites communes rurales par l'abaissement du plancher de dépense éligible du FAL à 1 500 euros HT pour les communes de moins de 100 habitants (au lieu de 2 500 euros HT auparavant), ainsi que pour les intercommunalités avec l'augmentation de l'enveloppe dédiée au soutien des projets intercommunaux, qui passe 500 000 euros à 900 000 euros.

Par ailleurs, le taux de subvention FAL pourra désormais être déplafonné à titre strictement exceptionnel, sur proposition des conseillers départementaux et à enveloppe constante, pour les communes

de moins de 100 habitants dans la limite d'un taux d'aide de 50 %.

Sur la base de ces principes, les fonds d'aide aux communes ont été remodelés pour en réduire leur nombre, de neuf à six, de la manière suivante, sachant que toutes les propositions approuvées ne sont pas gravées dans le marbre, et pourront être ajustées à l'issue d'une année de fonctionnement :

- suppression des enveloppes du Patrimoine Rural Non Protégé et du Fonds d'Équipement des Bibliothèques, et intégration de leurs montants (soit au total 110 000 euros) dans le FAL ;
- diminution du Fonds en faveur des Monuments Historiques Classés de 100 000 euros et abondement du FAVIM de 100 000 euros (qui correspondent à l'enveloppe utilisée en 2015) ;
- suppression du FTI (1 000 000 euros) et ventilation de son enveloppe sur le FAL, sur le FGTR et sur le FAVIM.

Pour permettre le financement des projets les plus structurants par les communes rurales, les crédits d'État (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle et fonds Soulaines-Dhuys) seront désormais mobilisés à ce titre. Le financement des projets des communes ayant un plus fort potentiel fiscal sera plutôt orienté vers le fonds Soulaines-Dhuys, pour des raisons de potentiel fiscal.

Le produit des amendes de police (191 715 euros en 2015) restera, quant à lui, affecté aux opérations de sécurité routière avec des critères qu'il conviendra de redéfinir de manière plus restrictive.

Ainsi, pour l'année 2016, Monsieur le Président vous propose les montants suivants pour les autorisations de programme des fonds d'aide :

| | |
|---|-------------|
| Fonds d'aménagement local | 2 400 000 € |
| Fonds des grands travaux ruraux | 900 000 € |
| Fonds des monuments historiques classés | 100 000 € |
| Fonds des travaux imprévisibles, exceptionnels et urgents | 30 000 € |

Enfin, les quatre critères de répartition de l'enveloppe du fonds d'aménagement local entre les cantons éligibles ont été maintenus et actualisés, selon la pondération suivante :

- la population du canton : 50 %,
- le nombre de communes du canton : 12,50 %,
- le nombre de kilomètres de routes communales du canton : 12,50 %,
- une part fixe : 25 %.

Il convient de préciser qu'ont été retirés des cantons concernés la population et le linéaire de voirie communale des trois villes éligibles au fonds d'aide aux villes (Chaumont, Langres et Saint-Dizier) et des cinq villes éligibles au fonds d'aide aux villes moyennes (Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Joinville,

Nogent et Wassy), qui disposent de leurs propres fonds.

Par ailleurs, pour les programmes 2016 et antérieurs, Monsieur le Président vous propose l'inscription de 3 489 995 euros de crédits de paiement comprenant 2 849 995 euros au titre des autorisations de programme antérieures des fonds d'aide traditionnels et des opérations spécifiques, et 640 000 euros au titre des nouvelles autorisations de programme 2016 du FAL, du FGTR, du FMHC et du FTIEU.

Enfin, il convient d'inscrire en recettes d'investissement les montants liés aux annuités de remboursement des avances attribuées par le Conseil départemental en faveur de la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Bourmont, de l'acquisition et la rénovation d'un cabinet médical à Chalindrey, de l'acquisition et la réhabilitation d'un hangar sur la zone d'activités économiques « Château du Mont », ainsi que de la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Fayl-Billot, sachant qu'il existe un différé de deux ans entre le premier remboursement et le premier versement de l'avance par le Conseil départemental.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la II^e commission lors de sa réunion du 17 décembre 2015, en adoptant la répartition de l'autorisation de programme 2016 ainsi que l'inscription des crédits de paiement pour les aides aux communes.

Merci.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur GOUVERNEUR. Vous avez la parole.

M. Nicolas CONVOLTE : Qu'entendons-nous par caractère « strictement exceptionnel » du déplafonnement à 50 % de l'aide aux communes de moins de 100 habitants ?

M. Laurent GOUVERNEUR : Ce déplafonnement reste à la libre appréciation des conseillers départementaux des territoires concernés. Par exemple, la commune de Doulevant-le-Petit dépose très rarement des dossiers, car elle ne dispose que de peu de moyens. Si cette commune dépose un dossier représentant 2 000 euros, une aide de 50 % ne s'élève qu'à 1 000 euros. Grâce au déplafonnement, il est possible de leur faciliter la réalisation d'un tel petit projet.

M. le PRÉSIDENT : Je précise que la décision est prise en Conseil départemental, et nulle part ailleurs. Le Président ou les commissions font des propositions, mais la décision reste prise de manière collégiale, en session plénière.

M. Laurent GOUVERNEUR : Le caractère « strictement exceptionnel » n'est pas restrictif.

M. le PRÉSIDENT : Par définition, il est restrictif. Il n'est pas systématique et n'est pas renouvelable, mais cela est également vrai pour les associations, comme nous le verrons tout à l'heure.

M. Laurent GOUVERNEUR : L'aide apportée à hauteur de 50 % est exceptionnelle pour le Département, car des communes atteignant un tel plancher ne peuvent prétendre à presque aucune autre subvention. Les plafonds pour les aides de la Région ou de la DETR sont beaucoup plus hauts. Elles ne peuvent donc compter que sur nous.

M. Nicolas FUERTES : Nous saluons cette simplification des règlements et le travail remarquable mené par la II^e commission, à laquelle je participe, et la VI^e commission. Il est vrai que les maires, et notamment les maires ruraux, étaient en attente d'une simplification et d'une clarification. Ces mesures vont dans le bon sens. Une première évaluation sera cependant nécessaire dans un an, pour savoir si des modifications n'ont pas été oubliées ou si certains fonds ne sont pas trop sollicités. Néanmoins, nous approuvons toutes ces réformes et nous saluons la démarche constructive et transparente de ces deux commissions.

M. Jean-Michel RABIET : En outre, les conseillers départementaux s'impliqueront maintenant dans tous les projets, y compris intercommunaux, ce qui changera fondamentalement les règles du jeu. Ce changement était une volonté de la II^e commission. Nous éviterons ainsi l'installation d'écoles à 5 kilomètres l'une de l'autre. L'avis des conseillers départementaux restera consultatif, mais sera à mon avis important.

M. le PRÉSIDENT : Etant donné que les cantons ne recoupent pas les intercommunalités, quatre Conseillers départementaux, voire plus, pourront parfois émettre un avis sur un projet.

M. Nicolas FUERTES : Si j'ai bien compris le règlement, les conseillers départementaux concernés seront ceux du lieu du projet, ce qui règle les problèmes des cantons présentant de nombreuses intercommunalités. Néanmoins, au sein des intercommunalités regroupant plusieurs cantons, le bon sens voudrait que nous échangions avec nos collègues. De plus, les décisions finales seront prises en Conseil départemental.

M. le PRÉSIDENT : En l'absence d'autres demandes d'interventions, je sou mets à votre sagacité ce rapport.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport numéro 2.

**Budget annexe
du Service Départemental
d'Assistance Technique (SDAT)**

Rapport n° II – 2

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport concernant les activités 2016 du Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT).

Initialement créé et dénommé, en 2000, SATE (Service d'Assistance Technique à l'Environnement) pour assurer l'expertise du fonctionnement des dispositifs d'épuration, celui-ci a su évoluer pour répondre aux besoins des collectivités haut-marnaises dans les domaines de l'environnement (assainissement, eau potable et rivières) avec le soutien financier des agences de l'eau.

L'offre d'expertise s'est étoffée au fil des années pour s'adapter aux attentes des adhérents à ce service. Ainsi en 2014, l'assistance technique départementale s'est élargie au domaine de la voirie.

Depuis, l'appellation du SATE a évolué en Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT) et couvre une partie de l'Offre Départementale d'Ingénierie Territoriale (ODIT).

Le bilan d'activité 2015 présenté dans le rapport de M. le Président traduit la mobilisation des compétences du SDAT pour l'assistance technique, la réalisation des prestations (localisation des fuites, contrôles des assainissements non collectifs, comptages routiers notamment) et aussi l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de projets d'aménagement.

En outre, trois nouvelles prestations sont ajoutées à la nomenclature, pour lesquelles vous trouverez une présentation détaillée dans le rapport.

Il est à noter sur ce point que, compte tenu de la loi NOTRe (loi NOTRe qui est venue récemment conforter le rôle du département en matière d'assistance technique en l'étendant aux domaines de l'aménagement et de l'habitat), cette expertise va naturellement s'étoffer au fil des années non seulement pour répondre toujours mieux aux attentes des collectivités adhérentes à ce service, mais aussi surtout parce que nous allons devoir accompagner à très court terme les communautés de communes qui se sont vues doter, par cette même loi, à compter de 2018, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), et à l'horizon 2020, des compétences en matière des services d'eau et d'assainissement.

Pour la réalisation de ces missions en 2016, le budget annexe du SDAT a été évalué en recettes et en dépenses à 965 000 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission le 17 novembre 2015.

Je précise que les trois nouvelles prestations détaillées dans le rapport correspondent à une aide pour l'établissement de dossiers administratifs (tels que le dossier de déclaration « loi sur l'eau »), une aide pour l'établissement d'actes administratifs et la réalisation d'un état des lieux des cours d'eau pour lesquels aucun diagnostic n'aurait été réalisé à ce jour.

Je peux également témoigner du service apporté à Prauthoy en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Les services ont effectué un travail pharaonique. La traverse de Prauthoy pourra être réalisée grâce à ce service et à sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le rapporteur. Le débat est ouvert.

M. Bertrand OLLIVIER : Nous avons évoqué ce service hier. Il est appelé à monter en puissance. Cependant, les effectifs seront-ils suffisants au sein de la collectivité pour répondre à cette évolution ?

M. le PRÉSIDENT : Je donne la parole à Monsieur le Directeur général adjoint.

M. Philippe JACQUEMIN : Ce service monte effectivement en puissance. Comme l'a précisé M. RABIET, nous parlons d'une offre départementale, et nous essayons dans un premier temps, dans la mesure du possible, de mutualiser les équipes. Cette mutualisation est effective pour l'environnement depuis quelques années. Par ailleurs, nous renforçons le service voirie en fonction des besoins. La Voirie représente aujourd'hui deux postes, sur un objectif de quatre postes lorsque la totalité du Département sera couverte. Nous adaptons donc régulièrement nos effectifs, et Monsieur le Président et Monsieur le Directeur général nous donnent les moyens d'assumer nos missions.

M. le PRÉSIDENT : Je rappelle que le tableau des effectifs que nous verrons tout à l'heure montre un volant d'une vingtaine de postes qui ne sont pas encore pourvus. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport du budget annexe du laboratoire.

Budget Annexe du Laboratoire départemental d'analyse

Rapport n°II – 3

M. Nicolas FUERTES : J'ai l'honneur de présenter ce point à l'ordre du jour. Le laboratoire départemental d'analyse, situé sur le site de Choignes dispose, pour rappel, d'un poste de direction, de sept postes de techniciens, de deux postes administratifs et de cinq secteurs d'analyses. La II^e commission a eu le plaisir de visiter les lieux et de bénéficier d'une présentation détaillée des missions à l'automne dernier.

Les principales activités du laboratoire portent sur les analyses et prestations vétérinaires et l'assistance pour le maintien de la sécurité alimentaire auprès des métiers de bouche et restaurations collectives.

Pour 2015, compte tenu de l'estimation des dépenses et recettes, la subvention d'équilibre du laboratoire serait de l'ordre de 76 000 euros.

De par ses relations avec les différents acteurs sanitaires, ses compétences analytiques variées, ses formations et conseils, le laboratoire départemental est un partenaire reconnu pour la certification des cheptels et des produits alimentaires.

Pour assurer ses activités en 2016, un budget de 848 400 euros a été affecté au laboratoire départemental d'analyse.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission le 17 novembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Ce rapport est particulièrement concentré. Vous trouverez les détails dans les annexes. Nous continuons à réfléchir à des mutualisations éventuelles avec d'autres laboratoires voisins, afin de rendre compétitifs et attractifs les coûts. Cependant, je rappelle que le laboratoire haut-marnais ne peut fonctionner que si toutes les communes s'impliquent dans cette réussite. Si, pour réaliser de menues économies, des laboratoires très éloignés étaient utilisés, il ne pourrait être question de déménagement du territoire.

Souhaitez-vous intervenir ?

M. Nicolas CONVOLTE : Quelles mesures seront-elles prises afin de rendre le laboratoire rentable, et qu'advient-il de cette structure si les pertes se maintenaient durant les prochaines années ?

M. le PRÉSIDENT : Nous travaillons sur le déficit du laboratoire depuis quinze ans. Ce déficit a été réduit, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un service public, qui sert également aux services de la Préfecture. Il effectue rapidement des analyses nécessaires. Néanmoins, il est vrai que nous pouvons nous poser la question, car les transports sont aujourd'hui rapides et les résultats sont disponibles non plus par

courrier, mais par internet. Nous continuons donc à réfléchir sur les mutualisations possibles avec d'autres laboratoires, que ce soit au nord avec la Meuse ou au sud avec Dijon, qui maintiennent leurs laboratoires, quel qu'en soit le déficit. Nous pourrions ainsi profiter de leur déficit et nous faire subventionner par la Côte-d'Or ou par la Meuse, sans que cela gêne, bien entendu, l'efficacité du service rendu. Les clients du laboratoire n'y verraient aucune différence.

M. Bertrand OLLIVIER : Existe-t-il des laboratoires rentables ?

M. le PRÉSIDENT : Je n'ai jamais étudié de manière exhaustive la question, mais je ne pense pas. Je sais que la Bretagne traite ce sujet par volonté politique et stratégique, en raison de l'élevage. Etant une péninsule, la Bretagne n'est pas atteinte par certaines maladies ou infections que nous connaissons. Dans tous les cas, je ne connais pas de laboratoire rentable. Vous pourriez me demander si la SCNF est rentable, ou si nos transports scolaires sont rentables. Cette question est délicate. Merci de l'avoir posée.

M. Jean-Michel RABIET : Nous apprécions les services du laboratoire, surtout en cas d'épidémie, comme celle de fièvre catarrhale ovine que nous connaissons actuellement.

M. Nicolas FUERTES : J'allais apporter la même réponse. Le déficit est plus important les années où la situation sanitaire est satisfaisante. En revanche, l'année dernière, nous avons été concernés par la fièvre catarrhale ovine. Heureusement, nous ne sommes pas touchés par la grippe aviaire, mais les besoins existent. Pendant ces années, le déficit s'amointrit. Le service public coûte plus cher lorsque la situation est bonne. Il n'est cependant pas possible de reprocher au laboratoire de remplir sa mission.

Néanmoins, à terme, une réflexion devra être menée sur la réfection de leurs locaux, qui sont trop grands et commencent à être vétustes. L'investissement dans cette réfection signifiera que nous souhaitons conserver durablement ce service, mais des pistes de mutualisation et d'association avec des laboratoires voisins ou présentant des compétences complémentaires sont envisagées.

M. le PRÉSIDENT : En effet, les locaux réclameront des travaux de 40 000 euros. La question doit être posée sérieusement. Je remercie la II^e commission de travailler sur le sujet.

Avez-vous d'autres questions ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport n° 4, dont Monsieur GOUVERNEUR est le rapporteur.

Fonds départemental pour l'environnement
Inscription des crédits pour 2016 et modification du règlement

Rapport n°II – 4

M. Laurent GOUVERNEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport pour l'inscription des crédits sur le Fonds Départemental pour l'Environnement ou FDE. Cette enveloppe concerne les projets d'équipements des communes et structures intercommunales portant sur l'amélioration des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il appuie aussi les travaux d'entretien et de restauration des rivières, dans la mesure où les interventions sont reconnues favorables au développement du département.

Le département a aidé 613 dossiers de 2010 à 2015 et s'est engagé à apporter son soutien pour un montant égal à 10 547 154 euros. À ce stade, il reste 2 427 604 euros (23 %) à verser.

Le règlement des aides du FDE nécessite régulièrement des adaptations, pour tenir compte des besoins exprimés par les collectivités, des évolutions techniques et du contexte réglementaire.

Le prix de l'eau touche directement les élus des petites communes. Pour bénéficier de subventions, les collectivités doivent fixer le prix de vente de l'eau à 1,10 euro minimum par mètre cube (contre 1 euro jusqu'à présent), hors redevance et hors assainissement. Le prix du mètre cube est toujours calculé sur la base de la tranche de facturation des ménages, en référence à une consommation annuelle de 120 m³ en intégrant la location du compteur. Le montant de 1,10 euro constitue donc un prix brut, qui intègre la location du compteur. Le prix de l'eau s'établit donc à 90 centimes et le coût de location du compteur à 24 euros (24 euros divisés par 120 faisant 20 centimes, 90 centimes plus 20 centimes faisant 1,10 euro). Le prix de l'eau est important pour les petites communes, et le transfert de la compétence relative à l'eau aux communautés de communes soulève des inquiétudes.

M. le PRÉSIDENT : Cette évolution fera augmenter les prix.

M. Laurent GOUVERNEUR : En effet. De plus, lorsque la compétence relative à l'eau sera transférée à un EPCI ou à une communauté de communes, ce ne seront pas le président ou les vice-présidents qui s'occuperont du réseau d'eau en cas de panne le dimanche ou qui relèveront les compteurs.

Par ailleurs, l'instruction des dossiers pour intervenir se fera si au moment de la demande, le prix de l'eau atteint 1,30 euro. Pour pouvoir bénéficier des subventions, le prix de l'eau devra donc être porté ponctuellement à 1,30 euro. Pour 2016, année de transition, sur la base du règlement actuel, le dossier des collectivités appliquant un prix de l'eau à 1 euro minimum hors taxes sera recevable.

Cette parenthèse importante étant close, je peux reprendre le rapport.

Monsieur le Président vous propose donc :

- d’inscrire pour l’exercice 2016, les moyens nécessaires à la poursuite de cette politique publique, aux côtés des collectivités porteuses de projets d’intérêt général, dans les domaines de l’environnement, à savoir une autorisation de programme de 2 000 000 € pour l’instruction des demandes de subvention reçues en 2016 et un crédit de paiement de 2 000 000 euros, dont 1 750 000 euros pour honorer les engagements antérieurs à 2016 et 250 000 euros pour les opérations qui seront engagées dans l’année ;
- d’adopter le nouveau règlement du fonds départemental pour l’environnement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission le 17 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le rapporteur. La discussion est ouverte.

Mme Anne CARDINAL : Les travaux portant sur les châteaux d’eau sont-ils concernés ? Une petite commune ayant d’importants travaux à réaliser sur son château d’eau peut-elle demander une subvention à la commission ?

M. le PRÉSIDENT : Je crois que cela est possible.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je regrette toujours que les coûts de l’assainissement ne soient pas intégrés au prix du mètre cube d’eau, car ces coûts sont de plus en plus élevés, autant en matière d’entretien que d’investissement. Je regrette également que nous versions beaucoup d’argent à l’agence de l’eau alors qu’elle ne nous aide que peu. Pourquoi ne pas intégrer le coût de l’assainissement dans le prix du mètre cube d’eau ?

M. le PRÉSIDENT : Il existe un seuil de déclenchement. La philosophie de ce seuil fixé il y a quelques années consiste à dire « aide-toi et le ciel t’aidera ». Ne le prenez pas mal, mais il n’est pas possible de demander au Département des subventions, alors même que l’eau est gratuite.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : L’eau était gratuite par le passé. Ce n’est plus le cas.

M. le PRÉSIDENT : A Giey-sur-Aujon, une commune excellemment bien gérée depuis longtemps, l’eau était gratuite parce que la commune est située au fond d’une vallée et que les sources sont sur les coteaux. La mise en place de la loi a été perfectible. Une magnifique fontaine alimentée par le trop-plein du château d’eau existait à Giey-sur-Aujon. Or, une redevance était payée sur la consommation en eau de cette fontaine, ce qui peut choquer, car faire payer une redevance sur un tel trop-plein n’a guère de sens.

Dans tous les cas, un seuil déclenchant a été fixé arbitrairement, après avoir analysé les coûts des communes. Nous avons estimé qu’un prix de l’eau situé en dessous de 1 euro (et aujourd’hui de 1,10 euro) était insuffisant pour demander des subventions. Si nous intégrions l’assainissement, nous devrions augmenter le seuil de déclenchement. De plus, toutes les communes ne disposent pas d’un service d’assainissement.

M. Luc HISPART : Je souhaite revenir sur les propos de Monsieur GOUVERNEUR à propos du transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement en 2020. Nous remarquons que tous les maires s'en inquiètent et, comme Monsieur le Président l'a dit, s'attendent à une augmentation des prix. Je suis dérangé par le fait que, bien que les maires s'inquiètent, ils restent d'une grande passivité, voire acceptent cette situation avec fatalité. Peu d'entre eux expriment leur mécontentement concernant cette mesure. J'estime que les maires pourraient s'investir pour que cette dernière soit reportée, ou pour demander à être plus écoutés.

M. le PRÉSIDENT : Je partage votre point de vue. En tant que parlementaire, comme d'autres, je me suis opposé à cette mesure. Je suis désolé que nous ayons été minoritaires et que cette mesure ait été votée. Monsieur le Préfet souhaitait fusionner rapidement les syndicats. Il a bien compris qu'il n'avait qu'à laisser faire la loi, car elle rend cette fusion obligatoire en 2020. Les petits syndicats qui regroupent deux, trois ou quatre maires et qui doivent permettre de disposer d'une ressource en eau peu chère, mais dans lesquels les maires réparent eux-mêmes les problèmes le dimanche et les jours fériés, n'existeront plus. De plus, il est évident que les prix augmenteront. Nous pouvons le regretter, mais il en est ainsi. *Dura lex, sed lex.*

M. Stéphane MARTINELLI : Je voudrais revenir sur votre expression, « aide-toi et le ciel t'aidera ». Je souhaiterais que nous réfléchissions dans les années à venir sur les aides aux communes et sur la prise en compte des taux de fiscalité. Certaines communes ne levant pas du tout de fiscalité et disposant par ailleurs de moyens conséquents, déposent des dossiers et sont largement subventionnées.

Par ailleurs, à mon sens, ce seuil du prix de l'eau possède une autre vertu. Nous avons observé ces dernières années des changements de comportements de la part des usagers. Lorsque le prix de l'eau augmente et ne s'élève plus à 30 centimes le mètre cube, les usagers font plus attention à la ressource en eau, qui n'est pas infinie si nous n'y prêtons pas attention.

M. le PRÉSIDENT : Concernant le premier point de votre intervention, le règlement du FAL prévoit que, en dessous d'un taux de 20 ou 25 %, les subventions soient nulles, mais nous n'appliquons pas cette règle. Si vous le désirez, vous pouvez proposer que cette règle devienne obligatoire.

M. Laurent GOUVERNEUR : En ce qui concerne le transfert de compétences. Il existe de grandes disparités sur le territoire. Par exemple, dans ma commune, en intégrant le prélèvement de 0,38 centime de l'agence de l'eau, le mètre cube d'eau coûte 1,43 euros. Nous pourrions craindre de nous regrouper avec Saint-Dizier. Or, le prix du mètre cube à Saint-Dizier s'élève à 1,61 euros en intégrant la même taxe. Nos prix n'augmenteront donc que légèrement. En revanche, le mètre cube coûte plus de 3 euros à Wassy. La commune a donc tout intérêt à fusionner avec Saint-Dizier. Une commune de 3 000 habitants qui payent 3 euros le mètre cube serait ainsi fusionnée avec une commune qui paye 1,61 euros le mètre cube pour 26 000 habitants, faisant baisser le prix de l'eau à Wassy. Il n'existe donc pas de règle. Nous savons que les prix augmenteront globalement, mais chaque commune constitue un cas particulier.

M. le PRÉSIDENT : Nous pourrions passer la matinée à parler de l'eau, car le sujet passionne.

Nous pouvons néanmoins nous demander s'il est juste que l'eau soit approximativement au même prix partout, car je ne vois pas pourquoi les prix augmenteraient pour une commune qui repose sur une ressource d'eau facile d'accès. En revanche, là où l'eau est moins accessible, des infrastructures doivent être déployées et il faut adhérer à un syndicat. Il est alors compréhensible que l'eau soit plus chère. Chaque commune a son avantage compétitif, comme elle pouvait l'avoir, d'ailleurs, par le passé, lorsqu'elle disposait d'une entreprise et qu'elle recevait une taxe professionnelle que ne percevait pas nécessairement la commune voisine. Certaines communes ont un avantage par l'eau, d'autres disposent d'une forêt communale, d'autres, enfin, d'une usine. Certaines ont tous les avantages, et il y a là quelque injustice, mais la vie est ainsi. Nous essayons cependant d'harmoniser les situations. La prochaine étape est peut-être, Monsieur LACROIX, la mutualisation des forêts communales.

Je trouve néanmoins cette évolution déplorable, car elle est déresponsabilisante. En effet, lorsque les prix de l'eau sont bas, ils le sont parce que les mesures nécessaires ont été prises.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je passe la parole à Madame NÉDÉLEC, qui nous présente les actions environnementales.

Actions Environnementales

Rapport n°II – 5

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Le programme environnemental du Conseil départemental s'organise autour d'actions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et du cadre de vie.

Une autorisation de programme de 10 000 euros pour la « protection des captages d'eau potable » en 2016 ainsi qu'un crédit de paiement de 10 000 euros pour permettre le paiement des subventions affectées sont prévus.

Dans le domaine des rivières, les discussions engagées avec l'EPAMA (qui concerne la Meuse et ses affluents) et l'Entente-Marne, pour requérir une meilleure maîtrise budgétaire de ces établissements, sont poursuivies en coordination avec les autres collectivités également membres de ces établissements.

En l'attente, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 25 000 euros pour le versement des contributions de fonctionnement de l'Entente-Marne et de l'EPAMA, et un crédit de 100 000 euros pour le

programme d'investissement de l'Entente-Marne.

D'autres propositions vous sont faites pour soutenir les actions spécifiques.

Premièrement, pour le CAUE, lors du séminaire des conseillers départementaux d'octobre dernier, il a été débattu des missions de l'association et de son positionnement au regard de l'offre départementale d'ingénierie territoriale (ODIT) exercée par les services du Département. L'ODIT satisfait aux dispositions de l'assistance technique instituées par la loi NOTRe, excepté dans le domaine de l'aménagement. Au vu des compétences que lui confère la loi sur l'architecture, le CAUE exerce une mission d'intérêt général dans ce domaine. Le Conseil départemental a donc proposé au conseil d'administration du CAUE d'élaborer un nouveau partenariat. Un crédit de 180 000 euros issu d'une fraction de la taxe d'aménagement a été porté au budget pour le financement du CAUE. Un acompte de 60 000 euros sera versé dès le début de l'année pour assurer l'activité de la structure.

Deuxièmement, l'association « Habitat et Développement » bénéficie d'une aide départementale pour les actions de conseil et d'information qu'elle assure, auprès des particuliers et des collectivités afin de promouvoir un habitat et un cadre de vie confortables avec un contrôle des dépenses énergétiques des foyers. Un crédit de 82 500 euros est prévu au budget à cet effet. Les modalités de versement de cette aide font l'objet d'une convention (consultable au secrétariat de séances).

Troisièmement, l'ARCAD (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables) est un centre de ressources, d'expertise et de conseil dédié à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement. Elle fait partie du réseau Info-énergie et accueille deux Espaces Info-Energie en Haute-Marne (sur Chaumont et Saint-Dizier). Elle intervient également auprès des collectivités pour la mise en œuvre des Programmes d'Intérêt Général (PIG), visant à moderniser des ensembles d'immeubles ou de logements. Le Département est membre de l'association depuis 2014. Un crédit de 5 000 € est inscrit sur le budget pour le règlement de la cotisation 2016.

Quatrièmement, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 2 800 euros pour continuer à soutenir l'association « Aux Sources du Parc », créée pour démontrer la pertinence d'un projet de parc naturel régional intéressant à la fois la Haute-Saône, les Vosges et la Haute-Marne.

Enfin, le Conseil départemental, en qualité de membre du GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne, doit s'acquitter de son adhésion pour laquelle un crédit de 100 euros est nécessaire. En outre, les actions de partenariat qui seront programmées avec le GIP seront examinées par notre commission permanente au fur et à mesure de l'avancement des travaux du GIP.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission le 17 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je souhaiterais intervenir en tant que présidente du CAUE.

J'entends ici et là des réflexions sur le fait que le CAUE ne servirait à rien. Or, il assure des missions en matière d'aménagement des communes, de tourisme, de patrimoine et d'aide aux permis de construire, notamment en cas de litiges. Cependant, j'ai toujours reproché au CAUE son organisation, son manque de dynamisme et sa volonté manifeste de ne pas collaborer avec le Conseil départemental. Comme vous le savez, les statuts du CAUE datent de 1977, avant la décentralisation. Le Préfet doit donner son avis sur les décisions importantes, ce qui provoque un certain immobilisme dans l'organisation. Par conséquent, nous essaierons à l'avenir de renforcer notre partenariat avec le Conseil départemental. J'invite mes collègues conseillers départementaux qui font partie du conseil d'administration à participer à ce partenariat.

Par ailleurs, j'espérais que la loi NOTRe clarifierait la situation. Il n'en est rien. Etant donné le nouveau périmètre de la Région, j'ai pris contact avec mes collègues de la nouvelle Région Alsace afin de trouver des moyens de travailler ensemble.

Enfin, en tant que présidente, je ne participerai pas au vote.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Il n'est pas question de dire que le CAUE ne sert à rien, mais de regretter qu'il soit aussi peu utilisé, y compris par les communes qui y adhèrent. Nous aimerions que la mobilisation soit plus importante. Les particuliers peuvent bénéficier de conseils. Des communications pourraient sans doute être diffusées.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je le comprends bien. Nous entendons cependant certaines remarques.

M. Nicolas CONVOLTE : Je voterai pour le projet, car la protection de l'environnement est extrêmement importante. Je maintiens cependant ma position concernant le Parc national, dont il est question dans le cadre de ce projet, notamment au regard des conditions réglementaires qui seront mises en place, en particulier au niveau du cœur de parc, qui sont extrêmement restrictives pour les habitants et les agriculteurs.

M. le PRÉSIDENT : Si je comprends bien votre intervention, le règlement sur le cœur du parc ne doit pas être trop draconien.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Ce règlement ne fait pas partie du projet. Si vous voulez continuer à discuter au niveau du département du Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne, la moindre des choses est d'y adhérer. Cette adhésion ne coûte que 100 euros. Si vous n'adhérez pas, vous ne pourrez plus discuter. Je ne comprends pas votre position.

M. le PRÉSIDENT : Le processus est en route et les discussions sont en cours. Marie-Claude LAVOCAT participe au conseil d'administration. J'y suis régulièrement invité et représenté. Nous devons rester impliqués dans ce projet majeur pour le Département. Nous devons également discuter avec les agriculteurs, les pêcheurs, les chasseurs et les habitants. En outre, si le projet de parc national est important, nous ne parlons pas assez du projet de parc naturel régional, réparti sur trois départements, et que nous

devons également soutenir.

M. André NOIROT : Ce projet est en effet intéressant pour le tourisme en Haute-Marne. Nous devons tout faire pour qu'il aboutisse.

M. Bertrand OLLIVIER : Je souhaite intervenir sur une autre thématique du rapport, celle de l'habitat, une thématique importante à mon sens pour l'attractivité du département. Deux communes, Langres et Joinville, ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets national de revitalisation des bourgs-centres. Cette thématique mériterait une attention particulière du Département et une réflexion de l'ensemble de nos collègues. J'ai pu lire des statistiques sur l'habitat en Haute-Marne, et notamment celles relatives à l'habitat insalubre et dégradé. Deux cantons sont particulièrement concernés : celui de Joinville et celui de Poissons. J'aimerais par conséquent entamer une réflexion de fond avec les services de l'Etat sur cette thématique.

M. le PRÉSIDENT : L'habitat est particulièrement important dans le cadre du projet CIGEO. J'ai demandé à connaître l'APS de l'Andra le plus rapidement possible, afin de mieux cerner nos perspectives.

Lorsque nous disposerons d'éléments complémentaires concernant ce programme d'habitat, la II^e commission étudiera la question, afin de savoir si nous pouvons mettre en œuvre un programme d'habitat. Jusqu'à présent, le Conseil départemental a laissé les offices traiter la question. Nous les avons aidés, mais cette aide est peut-être insuffisante.

Par ailleurs, je souhaite évoquer notre participation à Entente-Marne et à l'EPAMA. Entente-Marne était destiné à maîtriser les crues de la Marne, et en particulier les crues amont (car le lac du Der gère les crues aval). Des travaux ont été réalisés en amont de Saint-Dizier depuis une trentaine d'années. Aujourd'hui, avec les lois sur l'eau, nous devons laisser les rivières circuler librement et nous n'avons quasiment plus le droit d'effectuer quelques travaux que ce soit. Les Vignerons, qui n'ont jamais assez d'argent, ont alors eu l'idée de faire intervenir Entente-Marne sur les montages, là où des vignes étaient plantées. Depuis, je m'interroge sur le rôle d'Entente-Marne. Je propose donc dans le rapport de lui distribuer 20 000 euros, mais il n'est pas certain que nous les verserons.

En outre, avec l'EPAMA, nous sommes face au problème des structures que nous créons et qui ne savent pas se saborder lorsqu'elles ne servent plus. L'EPAMA a été créé parce que Charleville-Mézières, situé sur les bords de la Meuse, était régulièrement noyée. En effet, en amont de la ville, un affluent puissant nommé la Chiers, se comportait comme un oued en période de forte pluie, en raison du relief karstique de ces régions, entraînant des inondations. L'EPAMA a été créé pour contrer ces inondations, et le travail a été effectué. Aujourd'hui, les inondations de Charleville-Mézières sont prévues et mieux endiguées. Pourtant, l'EPAMA continue à exister. Avec ma colistière, nous avons eu la surprise, alors même que nous n'en avions jamais entendu parler au Conseil départemental et bien que nous envoyions régulièrement deux représentants à Charleville-Mézières, d'apprendre l'existence d'un projet de construction d'une digue afin de retenir l'eau du Mouzon, très en amont de la commune, entraînant l'inondation de fermes. Nous avons donc protesté. Mme Fabienne SCHOLLAMMER nous représente maintenant activement auprès de l'EPAMA.

Mme Fabienne SCHOLLAMMER : En effet, la construction de deux barrages est prévue par l'EPAMA, le premier sur la Meuse et le deuxième sur le Mouzon. Ils provoqueront l'inondation de plusieurs fermes. Les riverains sont fortement opposés au projet, qui progresse malgré tout.

M. le PRÉSIDENT : Nous comptons également sur Madame RAVENEL, qui participe à l'EPAMA, car autant dans la vallée de la Meuse que dans la vallée du Mouzon, les agriculteurs sont opposés au projet. L'ondoiement des pâtures suffit à retenir l'eau. Nous comprenons bien que les agriculteurs s'opposent à l'installation de barrages permettant que l'eau monte de 50 centimètres et que les pâtures soient noyées quinze jours de plus par an, tout comme les fonderies de Bussy s'opposeraient à l'installation d'un barrage en aval pour qu'elles soient noyées pendant quinze jours. Ce projet n'est pas sérieux. Il est organisé par des gratte-papiers de Charleville-Mézières qui n'ont que faire de l'agriculture. Si des villes sont construites au fond des vallées, il n'est pas anormal qu'elles reçoivent parfois le trop-plein d'eau de la nature. Je sais bien que nous pourrions tenir les mêmes propos sur Paris, mais nous avons pu bénéficier du Der. Dans tous les cas, les agriculteurs des vallées reculées n'ont pas à payer le fait que la ville de Charleville-Mézières ait construit des bâtiments dans des zones inondables. Nous surveillons donc de très près l'EPAMA.

Mme Mireille RAVENEL : En l'occurrence, l'inondation a pour objectif de protéger Neufchâteau d'une hypothétique crue centennale.

M. le PRÉSIDENT : Je parlais de Charleville-Mézières, car personne ne connaît Neufchâteau. L'inondation doit en effet permettre de gagner 10 centimètres à Neufchâteau. J'ai rencontré le maire, qui ne veut pas abandonner le projet. Je le comprends, mais il pourrait installer les barrages sur sa commune.

M. Bertrand OLLIVIER : Ce projet découle des PPRI (les plans de prévention du risque d'inondation), que nous connaissons bien dans la vallée de la Marne et notamment à Joinville, mais qui n'ont aujourd'hui plus de sens. Des crues centennales sont prévues, mais nous ne savons pas si elles surviendront un jour. Aux dispositions prises pour prévenir cette crue, nous ajoutons une marge de sécurité d'une quinzaine de centimètres. Une partie du centre-ville de Joinville se situe alors en zone rouge, et nous ne pouvons plus y effectuer de travaux. Cette situation est absurde.

M. le PRÉSIDENT : Cela étant dit, concernant les crues centennales, comme le disait mon professeur de statistique, « le hasard n'a ni conscience ni mémoire ». Deux crues centennales peuvent survenir en trois ans.

M. Nicolas FUERTES : Je participe à Entente-Marne, avec notamment Madame FISCHER-PATRIAT. Nous essayons d'y faire part des revendications de la Haute-Marne. Nous sommes également vigilants, car la tendance est à remettre les cours d'eau sur leurs lits naturels, ce qui peut mettre en péril certains biefs. Le nouveau président de l'Entente-Marne devrait prochainement s'entretenir avec les présidents des conseils départementaux concernés par l'Entente-Marne. Nous espérons un retour rapide sur ce point, car si nous devons nous retirer, le plus tôt sera le mieux.

M. le PRÉSIDENT : Merci pour votre vigilance.

M. Laurent GOUVERNEUR : La disparition éventuelle de l'Entente-Marne pourrait être précipitée par la gouvernance qui sera mise en place au niveau de l'EPTB (l'institution des barrages, par rapport au lac du Der). J'ai rencontré son président, Monsieur MOLOSSI, la semaine précédente. Il souhaite associer la Marne et la Haute-Marne dans un syndicat mixte, car nous ne sommes jamais impliqués dans les décisions concernant le lac du Der. Si ce syndicat était mis en place, l'existence de l'Entente-Marne ne serait plus justifiée.

Par ailleurs, nous ne connaissons pas à Saint-Dizier le Mouzon, mais nous avons le Bouzon, et il est aussi souvent excessif.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport n° 6. Monsieur MARTINELLI nous présente les aides à l'agriculture.

Aides à l'agriculture

Rapport n°II – 6

M. Stéphane MARTINELLI: En préambule, je rappellerai que la loi NOTRe restreint le champ de compétences des départements. 2016 constituera la période de transition nécessaire à l'ajustement des interventions de la nouvelle Région et de notre collectivité. Aussi Monsieur le Président vous propose de reconduire les mesures d'accompagnement à l'agriculture telles que précédemment.

En investissement, les propositions budgétaires se résument à une autorisation de programme de 34 000 euros et des crédits de paiement de 15 000 euros pour les dispositifs :

- d'aide à la diversification et à l'innovation en agriculture : 24 000 euros en autorisation de programme et 10 000 euros de crédits de paiement,
- d'aide aux coopératives d'utilisation de matériel agricole pour leurs investissements favorables à l'agriculture durable : 10 000 euros d'autorisation de programme et 5 000 euros de crédits de paiement

En fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire 426 882 euros, dont 324 882 euros pour intervenir en faveur des organismes agricoles et forestiers suivants :

- 161 596 euros à la chambre d'agriculture pour la mise en œuvre du programme de développement agricole ;
- 30 490 euros à l'établissement départemental de l'élevage pour son action d'inventaire des cheptels ;
- 12 196 euros pour les actions du pôle élevage de la chambre d'agriculture en faveur de la qualité du lait ;
- 70 000 euros pour soutenir les actions de prophylaxie volontaires du groupement de défense sanitaire du bétail ;
- 36 000 euros pour l'animation du réseau des fermes pédagogiques par l'association pour la diversification des métiers de l'agriculture ;
- 6 100 euros pour l'accompagnement des jeunes porteurs de projet par le « point accueil installation » ;
- 5 500 euros pour les actions de formation et d'information conduites par l'association des communes forestières (COFOR 52) ;
- 3 000 euros pour la valorisation de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des Coteaux, maisons et caves de Champagne par l'association « Paysages de Champagne ».

Le président de l'association « Paysages de Champagne », Pierre CHEVAL, est décédé la semaine dernière. Ce décès a fait l'objet d'hommages dans la presse, en particulier de la part de Philippe RICHERT et Jean-Paul BACHY. Pierre CHEVAL est l'artisan de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des coteaux, maisons et caves de Champagne, officialisée le 4 juillet 2015 à Bohn en Allemagne. J'ai eu à titre personnel le privilège de le rencontrer à plusieurs reprises. C'était un homme attaché au terroir, d'une grande culture. Dans le cadre de ce dossier qui a représenté dix ans d'investissement, il fut un formidable diplomate qui a réussi à fédérer autour de cette candidature tous les acteurs champenois professionnels et institutionnels, mais également l'ensemble de la population. Je crois que les Champenois le regretteront. J'ai évidemment une pensée pour sa famille et ses proches.

Par ailleurs, 102 000 euros sont réservés pour abonder les actions spécifiques conduites par la collectivité, incluant :

- les aides forfaitaires aux jeunes agriculteurs pour 60 000 euros, ce qui représente une vingtaine de dossiers ;

- le soutien à la promotion du fleuron de l'élevage haut-marnais pour 20 000 euros ;
- les aides aux associations à caractère agricole ou environnemental pour 20 000 euros ;
- l'indemnisation des dégâts causés par les grues cendrées pour 2 000 euros.

1 600 euros sont nécessaires pour poursuivre les expérimentations en faveur de la biodiversité fonctionnelle (profitable à l'agriculture) menées sur l'aide du futur Parc naturel national des forêts de Champagne-Bourgogne.

Une inscription de 200 000 euros de crédits de paiement est nécessaire pour permettre le versement des aides attribuées dans le cadre du dispositif d'aide exceptionnelle au transport de fourrage mis en place l'automne dernier.

Un crédit de 7 880 euros est à prévoir pour la réalisation complète de la mission de valorisation agricole des déchets organiques engagée en 2015.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission le 17 novembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je demanderai à l'administration de proposer aux commissions de parler d'« aide non renouvelable » plutôt que d'« aide exceptionnelle », car ce vocable me paraît plus clair, et beaucoup d'aides « exceptionnelles » sont reconduites tous les ans.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons au dernier rapport de la II^e commission.

Aménagement foncier rural en secteur agricole et sylvicole

Rapport n°II – 7

M. Bernard GENDROT : Je vous présente le rapport sur l'aménagement foncier rural.

Une opération de remembrement rural est toujours en voie de finalisation par les services de

l'État (sur Soncourt, Viéville et Vraincourt). Cette dernière nécessite le recrutement d'un nouveau géomètre remembreur pour clôturer le dossier, à la suite de la liquidation judiciaire du cabinet de géomètre Burcez et Martin, depuis le 1^{er} novembre 2015.

Quatre opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sont conduites par le Conseil départemental (à Bourmont, Changey, Leuchey/Villiers-Les-Aprey et Saint-Broingt-Le-Bois).

La poursuite de ce programme nécessite l'inscription de 145 000 euros en crédits de paiement pour l'investissement, et 6 000 euros pour le fonctionnement.

Afin de répondre aux nouvelles demandes d'aménagement foncier, dont la demande formulée par la commune de Baissey, l'enveloppe pluriannuelle d'investissement consacrée à la réalisation d'études préalables nécessite l'inscription de 10 000 euros.

Les dépenses relatives aux procédures antérieures clôturées ce jour nécessitent l'inscription de 6 000 euros hors marchés de géomètres pour répondre aux modifications découlant d'éventuels contentieux.

Le financement des E.C.A.I.R. (Echanges et Cessions Amiables d'Immeubles Ruraux) nécessite l'inscription de 39 000 euros en crédits de paiement. Deux opérations sont en cours d'expérimentation à Aillianville et Viéville. Elles sont conduites par les cabinets de géomètre Cardinal et Kolb.

Je vous rappelle qu'il s'agit, sur la base du volontariat des propriétaires, de faciliter des mouvements fonciers favorables à la mise en valeur des secteurs forestiers privés de ces territoires. L'aboutissement de ces projets est prévu pour 2016.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission le 17 décembre 2015.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur le rapporteur, pour cette opération de remembrement, qui constitue une belle opération de mise en valeur de petites parcelles forestières. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je vous demande de vous prononcer.

Mme Anne CARDINAL : Je ne prends pas part au vote.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons aux rapports de la VI^e commission.

VI^e COMMISSION

Développement économique et touristique, **aide aux villes et urbanisme**

Rapport n°VI –1

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les interventions économiques 2016 du Conseil départemental.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements, qui ne peuvent désormais plus intervenir que dans les domaines de compétences que la loi leur attribue.

À compter du 1er janvier 2016, les départements sont compétents dans le domaine des solidarités sociales et territoriales, et les régions disposent de compétences étendues dans le développement économique.

À ce titre, la région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides directes aux entreprises dans la région. Le département peut, quant à lui, contribuer au financement de projets sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, il peut contribuer au financement d'opérations d'investissement des communes ou de leurs groupements, en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural.

Dans ce contexte, l'assemblée départementale, lors de sa réunion du 18 décembre 2015, a procédé à des ajustements des règlements d'aide, conduisant pour certains à leur suppression, le Département n'étant plus compétent dans ces domaines. C'est le cas des aides à l'artisanat, au petit commerce, à l'installation aux jeunes vanniers, au dispositif GEODE ainsi qu'à la modernisation de petites fromageries. Pour d'autres, il s'agissait de les adapter aux dispositions de la loi NOTRe. Ainsi, le règlement d'aide aux hôtels d'entreprise a été élargi aux pôles multiservices à caractère marchand.

Toutefois, s'agissant des dossiers liés aux dispositifs supprimés à compter de 2016, il convient d'inscrire les crédits de paiement nécessaires pour honorer les engagements pris par le Département avant 2016.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en dépenses :

- une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 300 000 euros relative aux avances remboursables pour des projets d'aménagements économiques, que ce soit des

zones d'activité, des hôtels d'entreprises ou des pôles multiservices ;

- un crédit de paiement de 225 793 euros en investissement pour assurer la couverture des opérations financées sur les autorisations de programme 2016 et antérieures à 2016 ;
- un crédit de paiement de 36 970 euros en fonctionnement, pour les chambres consulaires et les prestations GEODE.

La commission permanente attribuera les aides dans le cadre de sa délégation.

En recettes, seront inscrits :

- une nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 300 000 euros, relative au remboursement des avances accordées sur des aménagements économiques ;
- un crédit de 299 226 euros correspondant au remboursement des prêts ou avances octroyés aux communautés de communes et aux entreprises (artisans et commerçants).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VI^e commission le 18 décembre 2015.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Ce rapport intègre les conséquences de la loi NOTRe et de la nouvelle répartition des compétences entre la région et le département. Souhaitez-vous intervenir sur ce rapport ?

M. Nicolas FUERTES : Pourquoi diminuons-nous de 50 % les subventions de la Chambre de commerce et de l'industrie et de la Chambre des métiers de l'artisanat de la Haute-Marne ?

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : En raison de la loi NOTRe, nous ne disposons plus de compétence économique. Nous faisons appel à ces deux chambres consulaires afin de réaliser des études. Nous les accompagnons également dans certaines instructions de dossier, ainsi que dans le cadre de l'observatoire du développement économique. Or, nous ne pourrions plus intervenir auprès de la chambre de commerce et de l'industrie, ce qui est dommage, car cet observatoire jouait un rôle important et nous permettait de connaître le tissu économique ainsi que l'activité du Département. Cependant, la Chambre de commerce pourra continuer ce type de prestations sur d'autres sujets, notamment le tourisme.

M. Bertrand OLLIVIER : Cette situation est inquiétante pour ces chambres, car leurs réserves ont déjà été largement réduites par décision du gouvernement. Elles tentent aujourd'hui de se restructurer au niveau régional.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : La Chambre de commerce et de l'industrie a largement entamé sa restructuration, car son budget est en baisse depuis plusieurs années. La Chambre de commerce et de l'industrie de la Haute-Marne travaille en particulier à son rapprochement avec la Chambre

de commerce et de l'industrie de la Meuse. Lorsque ce rapprochement sera effectif, des économies d'échelle seront réalisées.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : En l'absence d'intervention supplémentaire, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Nous passons au rapport suivant sur les interventions auprès des syndicats à vocation économique et touristique. Mme ROBERT-DEHAULT présentera également ce rapport.

Budget primitif 2016 - Interventions auprès des syndicats à vocation économique et touristique

Rapport n°VI – 2

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Ce rapport porte sur les interventions du Conseil départemental auprès des syndicats à vocation économique et touristique, à savoir :

- le SYMTEC (syndicat mixte du pôle technologique de Haute-Champagne), dont l'objet est de permettre le développement du centre régional d'innovation et de transfert de technologies, la création d'une filière d'ingénieurs et une licence professionnelle de l'Université de technologie de Troyes ainsi que la mise en place d'un incubateur d'entreprises. Le Conseil départemental participe à hauteur de 95 % des dépenses nettes et la communauté de communes du bassin nogentais à hauteur de 5 %. Madame NÉDÉLEC me rappelle par ailleurs que ces 95 % concernent 20 % de la somme restante à payer ;
- le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq, dont l'objet est d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'aménagements ayant un lien direct avec le développement touristique du lac du Der-Chantecoq et des activités touristiques existantes. Le Conseil départemental participe à hauteur de 31,25 % pour les dépenses de fonctionnement nettes et 45 % pour les dépenses d'investissement, le solde étant à la charge des autres collectivités adhérentes ;
- le syndicat mixte du Pays de Langres « Langres Développement » dont l'objet porte sur les études, la viabilisation et l'aménagement des parcs d'activité, la promotion et la prospection

commerciale, la coordination des projets d'implantation sur l'ensemble de son territoire d'intervention. Il assure également l'aménagement, le développement et la promotion touristique du Pays de Langres. À compter du 1^{er} janvier 2016, les missions du syndicat « Langres Développement » sont transférées au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres, dont le but est notamment de définir et mettre en œuvre un projet de territoire, ainsi qu'un schéma de cohérence territoriale. À la différence du syndicat « Langres Développement », le Conseil départemental n'est pas membre du PETR du Pays de Langres.

Le projet de budget primitif 2016 tient compte des dispositions de la loi NOTRe . En effet, même si elle retire, dans le principe, la compétence économique aux conseils départementaux au 1er janvier 2016, elle prévoit une application différée d'un an pour les participations départementales dans des structures à finalité économique qu'ils finançaient jusqu'à présent. Le SYMTEC et Langres Développement sont concernés par ces dispositions. En revanche, elle autorise le financement d'actions dans le domaine du tourisme.

Pour assurer le fonctionnement et les investissements de ces syndicats, Monsieur le Président vous propose :

- pour le SYMTEC, d'inscrire un crédit de paiement de 25 000 euros en fonctionnement et un crédit de paiement en investissement de 475 000 euros pour la participation du département à la troisième tranche de travaux, laquelle a été terminée en 2015 ; d'inscrire en recette un crédit de 1 000 000 euros correspondant au remboursement de l'avance accordée au SYMTEC par le Conseil départemental pour le préfinancement de la troisième tranche de travaux ;
- pour le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq, d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 100 000 euros, de créer une autorisation de programme de 270 000 euros pour les investissements à lancer en 2016 et d'inscrire un crédit de paiement de 250 228 euros en investissement pour couvrir les participations imputables sur les autorisations de programme 2016 et antérieures à 2016. Un travail conjoint avec la Marne et le syndicat sera organisé d'ici le mois de mars pour affiner les participations des collectivités à ce syndicat qui a su développer des ressources propres.

Pour le syndicat mixte du Pays de Langres « Langres développement », au regard des excédents constatés dans les comptes administratifs 2014, tant en matière de fonctionnement (598 000 euros) que d'investissement (294 000 euros), constitués par les contributions antérieures du Département et des intercommunalités adhérentes, il est proposé que ces crédits attribués de fait par anticipation constituent la participation du Département en faveur du nouveau PETR du Pays de Langres au titre de l'année 2016.

En conséquence, il n'est pas nécessaire d'inscrire de nouveaux crédits de paiement au budget primitif 2016.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VI^e commission le 18 décembre 2015.

M. Le PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Nicolas FUERTES : Cette année, le Conseil départemental n'attribuera pas d'aides supplémentaires au PETR, car l'ancien syndicat « Langres Développement » dispose de réserves. Cela est dommage, parce qu'un schéma touristique avait été élaboré par l'ancien directeur en 2014, avant son départ à la retraite, mais depuis plus d'un an, aucun investissement n'a été lancé en relation avec ce schéma. Nous avons perdu une année, ce qui freine le nouveau PETR mis en place depuis le 1^{er} janvier. Même si le département n'en est pas directement responsable, le message lancé est celui d'un certain manque de soutien au développement du sud du territoire.

Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT : Je comprends que le signal puisse paraître négatif. Cependant, le syndicat des quatre lacs a été largement aidé par le Conseil départemental, avec des résultats inégaux, notamment en ce qui concerne le développement économique, sachant évidemment que la conjoncture depuis 2008 ne rend pas ce développement aisé.

Par ailleurs, le PETR étant maintenant une structure fermée dans laquelle le Conseil départemental n'est plus présent, il ne sera plus possible à ce dernier d'intervenir.

M. Jean-Michel RABIET : En tant que président de Langres Développement jusqu'au 31 décembre dernier, je peux vous affirmer que le schéma touristique n'est pas remis en cause. Le nombre de programmes mis en œuvre en 2015 a été limité parce que nous avons employé toute notre énergie à préparer la fusion avec le Pays de Langres et la création du PETR. Cet important travail est, je pense, réussi. Le schéma touristique programmé par l'ancien syndicat des quatre lacs reste plus que jamais d'actualité. Sans lui, le PETR ne présente guère d'intérêt.

De plus, le trop-perçu dont le rapporteur a fait part correspond à des trop-perçus du Conseil départemental et des intercommunalités sur les budgets annexes de l'ancien syndicat économique (Langres Nord, Langres Sud et Chalindrey), et non du syndicat des quatre lacs. Certes, nous avons prévu une aide au fonctionnement de 250 000 euros pour le PETR. Nous devons utiliser la trésorerie pour passer les montants concernés du budget annexe vers le budget principal. Les experts trouveront sans nul doute une solution. Dans tous les cas, la capacité de financement de nouveaux projets n'est pas remise en cause.

Enfin, je ne sais pas si je dois prendre au vote, car j'étais président de Langres Développement jusqu'au 31 décembre 2015, et il semble que la mode soit à ne pas participer au vote lorsque nous sommes directement impliqués.

M. Le PRÉSIDENT : Ce n'est pas une mode. L'argent public est de plus en plus rare, et sa distribution est de plus en plus surveillée.

Cependant, j'irai dans votre sens et dans celui du rapporteur. Les sommes concernées

proviennent effectivement de Chalindrey. Elles ont été versées, mais n'ont pas été utilisées. A partir du moment où nous annonçons laisser ces sommes, notre politique de soutien au syndicat des quatre lacs et au développement économique n'est pas altérée. Cette position constitue également un signe pour toutes les structures. Lorsqu'une structure donne une subvention à une autre structure, il est légitime qu'elle suive cet argent. Là se trouve l'essence du partenariat. Nous nous sommes aperçus dans ce cas que les 900 000 euros concernés se trouvaient au sein d'un budget annexe, et que la moitié appartenait à trois communautés de communes. La moitié des sommes distribuées qui n'ont pas été dépensées seront reçues *in fine* par le PETR par le biais d'un budget annexe, mais l'autre moitié reviendra à ces trois communautés de communes, cofondatrice du syndicat. Je suis certain que vous trouverez une solution, et nous réexaminerons la question l'année prochaine.

Ainsi, par miracle, nous avons trouvé 300 000 euros, qui sont toujours bons à prendre. J'en sais gré à Monsieur DUMAY, qui présente une souplesse extraordinaire pour trouver des sommes disponibles que les autres n'ont pas su voir. Dans tous les cas, il ne s'agit nullement d'un signe négatif, mais d'une occasion.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je ne participerai pas au vote.

M. Jean-Michel RABIET : Par conséquent, moi non plus.

M. Le PRÉSIDENT : Que ceux qui estiment ne pas avoir à participer au vote n'y prennent pas part.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 29 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 2 |

(Mme Cardinal, M. Fuertès)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Madame CARDINAL et Monsieur FUERTES s'abstiennent. Nous passons au rapport n° 3, qui est présenté par Monsieur NOIROT.

Politique touristique

Rapport n°VI – 3

M. André NOIROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la politique touristique 2016 du Département, qui concerne tout d'abord l'attribution d'aides aux associations touristiques, à savoir :

- la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne, qui est chargée de la communication et de la promotion touristiques de la Haute-Marne, des sites du département, ainsi que de la commercialisation des produits touristiques. Elle élabore et suit le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) pour le compte du Conseil départemental. Le budget 2016 de la MDT fait apparaître un besoin de financement de 1 384 750 euros ;
- l'association des Logis de France de Haute-Marne qui mène une action d'animation, de promotion et de publicité en faveur des hôtels-restaurants Logis de France ;
- les offices de tourisme qui sont chargés de l'accueil, de l'information et de la promotion du tourisme sur une commune ou un groupement de communes, soit neuf structures actuellement actives sur le Département.

Il convient de préciser que la loi NOTRe du 7 août 2015 transfère la compétence « promotion du tourisme », aux EPCI en lieu et place des communes membres au 1^{er} janvier 2017. Le futur schéma départemental de coopération intercommunale, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, aura des incidences sur l'implantation des offices de tourisme en Haute-Marne.

Pour 2016, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement :

- un crédit de paiement de 1 384 750 euros pour la Maison départementale du tourisme de la Haute-Marne, soit une diminution de 1% par rapport à 2015 ;
- 5 820 euros pour l'association des Logis de France de Haute-Marne, soit une diminution de 3 % par rapport à 2015 ;
- 16 000 € pour les activités des Offices de tourisme, soit un montant identique à 2015.

En second lieu, il s'agit d'apporter des aides en faveur de l'hébergement touristique. La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la clause de compétence générale pour les régions et les départements. Désormais, ces collectivités ne pourront intervenir que dans les domaines de compétences que la loi leur attribue.

Dans ce contexte, l'assemblée départementale, lors de sa réunion du 18 décembre 2015, a procédé à des ajustements de plusieurs règlements d'aide et a supprimé ceux qui entraînent en contradiction avec les dispositions de la loi NOTRe, même si 2016 permettra d'affiner les choses, les décrets de la loi n'étant pas publiés.

Toutefois, pour les dossiers validés antérieurement, il convient d'inscrire les crédits de paiement nécessaires pour honorer les engagements pris par le Département.

Pour 2016, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en dépenses :

- pour l'aide aux hébergements labellisés, 50 000 euros en autorisations de programme et 126 747 euros en crédits de paiement ;
- pour l'aide à l'hôtellerie de plein air, aux villages de vacances, aux résidences de tourisme et aux hébergements insolites, 160 000 euros en autorisations de programme et 50 000 euros en crédits de paiement ;
- pour l'aide à l'hôtellerie de tourisme, 102 658,40 euros en crédits de paiement ;
- pour l'aide à la restauration, 5 322 euros en crédits de paiement.

En recettes, il convient d'inscrire une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 100 000 euros et un crédit de 43 373 euros.

Enfin, il s'agit d'accorder des aides en faveur du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui comprend 120 circuits ou itinéraires en boucle pour une longueur cumulée de 1 618,5 km, ainsi que quatre grands axes traversant le Département d'une longueur cumulée de 377 km.

À ce titre, Monsieur le Président nous propose de créer une nouvelle autorisation de programme de 16 400 euros pour les projets d'aménagement et de valorisation des circuits, et d'inscrire en investissement un crédit de paiement de 10 000 euros. Pour l'entretien des sentiers, il vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit de paiement de 9 468 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VI^e commission le 18 décembre 2015.

M. Le PRÉSIDENT : Merci. Je remarque que les sentiers de randonnée représentent autant de kilomètres que la fibre optique. Vous avez la parole.

M. Nicolas FUERTES : Je salue certaines missions qui concernent les villes et les villages fleuris auxquelles je participe depuis un an en compagnie de Monsieur NOIROT, président de la MDT, de Monsieur BERTHELMOT, président du comité, de Madame HUGUENIN, et de tous les services et les professionnels. Le Conseil départemental et la MDT apportent du positif à ces communes. Certaines, et notamment la commune de Pisseloup qui compte moins de 50 habitants, nous ont très bien accueillis l'été dernier. Je les en remercie. Cela montre que l'attente des communes est réelle, y compris à la marge du département.

Néanmoins, un travail de clarification des missions de la MDT et des offices de tourisme et des syndicats d'initiative me semble nécessaire. L'action des OTSI doit être complémentaire de celle de la MDT. Ainsi, l'accueil physique des visiteurs ne pourra jamais être pris en charge par les MDT, de même que l'animation du patrimoine (visites guidées réalisées par des équipes de guides-conférenciers, ouverture et équipement de sites, petit train touristique de Langres, etc.) qui relève aujourd'hui des OTSI. En outre, la

MDT n'est pas en mesure de traiter les groupes pour lesquels les OTSI organisent des séjours à la carte.

En outre, les éditions papier peuvent également être complémentaires. Dans *Confidences* ne figurent pas les renseignements pratiques des différents sites (horaires, tarifs, etc.), qui se trouvent dans le *Guide du visiteur* réalisé notamment par l'OTSI du Pays de Langres. La MDT ne peut se charger seule de toutes ces éditions.

En ce qui concerne le numérique, l'OTSI du Pays de Langres reste le site-image du Pays de Langres et la principale porte d'entrée utilisée par les touristes pour accéder aux offres et aux informations concernant ce territoire. Il devrait en être de même dans les autres OTSI, et ces derniers ne devraient pas être en concurrence avec la MDT.

En revanche, la MDT apparaît nécessaire pour réaliser des opérations de promotion, travailler les packages individuels, labelliser les hébergements, travailler au PDIPR, fournir des contenus multimédias, etc. Dans une perspective de développement économique par le tourisme, ne serait-il pas plutôt à la MDT de financer le local, qu'au local de financer la MDT ?

L'équilibre économique des offices de tourisme reste fragile, dans un contexte d'incertitude de transfert des compétences, alors qu'ils sont l'interface entre les visiteurs et les acteurs touristiques du territoire. Aujourd'hui, Langres Développement, hors taxe de séjour, contribue à moins de 4 % du budget de l'OTSI du Pays de Langres. Le Conseil départemental y contribue à hauteur de 16 000 euros. En 2017, la loi NOTRe entrera en application pour les OTSI, avec l'arrêt des subventions des communes. Si d'autres financements par le PETR, appuyé par le Département et les intercommunalités, ne sont pas trouvés, cette situation ne sera plus longtemps tenable.

Nous partageons la suggestion que Monsieur MARTINELLI a émise lors du Séminaire. Elle consistait à envisager la participation du GIP à des investissements en matière touristique estimés à un million d'euros. Ne serait-il pas également préférable d'éviter le saupoudrage avec le maintien de certains petits OTSI ? La mutualisation devrait être encouragée pour une meilleure professionnalisation et une meilleure réponse à la demande, notamment celle des spécialistes et des groupes.

Enfin, la « destination Haute-Marne en Champagne », qui est la nouvelle image de marque de la MDT, devrait, pour concerner tous les territoires, se transformer en « destination Haute-Marne, entre Champagne et Bourgogne », sans doute plus vendeur pour toutes les parties de notre Département. Les touristes ne se préoccupent guère des limites administratives. Ou bien ils portent une vision thématique (randonnée, patrimoine, etc.), ou bien ils visitent un bassin touristique particulier. Nous devons gagner en efficacité dans ce sens.

M. Le PRÉSIDENT : Merci pour votre intervention. Je ne doute pas qu'elle constituera le fond de la réflexion de la VI^e commission.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je conseille à Monsieur FUERTES de faire un exposé moins long,

car nous en avons perdu le fil.

M. Le PRÉSIDENT : Le sujet est compliqué.

M. Nicolas FUERTES : Il m'est parfois reproché de ne pas suffisamment approfondir. J'ai tenté d'être synthétique, mais la technicité du sujet m'a obligé de développer. La clarification dont il est question ne modifiera pas le montant global de l'enveloppe, mais améliorera la répartition et l'efficacité de l'aide financière du Département.

M. Le PRÉSIDENT : Il est de toute manière toujours utile de réfléchir.

M. André NOIROT : La MDT n'a pas la prétention de remplacer les offices de tourisme. Nous avons chacun nos domaines de compétences et nous sommes complémentaires. La MDT travaille avec l'Union des Offices de Tourisme pour clarifier les missions de chacun, suite aux Assises du Tourisme que se sont tenues l'année dernière. Le processus est freiné en raison du transfert de compétences. Dernièrement, je me suis rendu avec le directeur de la MDT, Michel GUERIN, à Metz, où tous les départements étaient représentés. Beaucoup de points restent vagues.

Néanmoins, si le budget diminue légèrement, les efforts, grâce à la VI^e commission, ne portent en aucun cas sur la promotion du département, mais sur le fonctionnement de la MDT. En tant que président, je souhaite remercier mes collègues, car ce budget est l'un des rares à avoir été maintenu.

De plus, je suis un homme qui cherche à rassembler. La MDT restera dans son rôle, à la condition que les offices de tourisme restent également à la leur. A Metz, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ont anticipé la loi NOTRe il y a quelques années en regroupant les offices de tourisme. Nous mènerons la réflexion sur ce point tous ensemble, et nous verrons où elle nous conduit.

M. Stéphane MARTINELLI : Les propos étaient sévères envers la MDT. En tant que Président du Mémorial, je travaille depuis quatre ans avec cette dernière, et je peux témoigner d'une collaboration en parfaite intelligence. J'avais proposé au président de la MDT que l'argent destiné à la communication du Mémorial ne soit pas géré par ce dernier mais par la MDT, car elle dispose des compétences en la matière. Nous réfléchissons également aux possibilités de rapatrier le site du mémorial sur le site de la MDT, afin d'optimiser les coûts, d'améliorer les mises à jour et d'une manière générale d'apporter une unité à la communication.

La MDT réalise un excellent travail, dans un bon état d'esprit. Je suis donc surpris de ce jugement sévère. Je suis pour ma part heureux du travail que nous faisons avec la MDT au mémorial.

M. Nicolas FUERTES : Je ne pense pas avoir été sévère, car j'ai loué certaines actions. Je note certains points qui donnent à réfléchir, dans l'intérêt du Département, afin que le tourisme constitue un véritable levier de développement. Comme cela a été rappelé durant le Séminaire, notre département se trouve à la 86^e place sur 96 départements touristiques. Nous devons nous améliorer sur ce point.

M. Laurent GOUVERNEUR : Autour du Der, nous travaillons à la mutualisation des offices du tourisme de Vitry, de Saint-Dizier, de Giffaumont et Montier-en-Der. La démarche n'avait pas abouti il y a quelques années. Aujourd'hui, Jean-Pierre BOUQUET et François CORNUT-GENTILLE y sont favorables. Il reste à établir la gouvernance, mais il ne paraît pas pertinent de continuer à faire la même chose chacun de son côté.

M. Le PRÉSIDENT : D'autant plus que votre objet, le Der, est commun.

M. Bertrand OLLIVIER : Nous abordons rarement la signalétique touristique. Je souhaiterais savoir de quelle commission elle relève. En effet, un certain nombre de communes ont été labellisées et ne disposent pas de signalétique adaptée.

M. Le PRÉSIDENT : Cette question relève des routes, et par conséquent de Monsieur JACQUEMIN.

Par ailleurs, je voudrais dire que le travail réalisé à la MDT est considérable. Je voudrais remercier le président de la MDT, épaulé par son directeur, pour tout le travail de fond effectué, même s'il reste des améliorations à apporter. Je salue le travail accompli. S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je vous demande de vous prononcer. Monsieur NOIROT ne prendra pas part au vote.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 31 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 2 |

(Mme Cardinal, M. Fuertès)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Madame CARDINAL et Monsieur FUERTES s'abstiennent. Nous passons au rapport n° 4.

Aides aux villes et aux villes moyennes : répartition de l'autorisation de programme 2016 et inscription des crédits de paiement

Rapport n°VI – 4

Madame Mireille RAVENEL : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la répartition de l'autorisation de programme 2016 et l'inscription des crédits de paiement pour les aides aux villes et aux villes moyennes.

Les montants proposés au budget primitif 2016 pour le fonds d'aide aux villes (FAV) et pour le

fonds d'aide aux villes moyennes (FAVIM) découlent directement des modifications des règlements des aides aux communes et aux communautés de communes, adoptées par le Conseil départemental lors de sa session du 18 décembre 2015.

À ce titre, il a été décidé de faire évoluer le dispositif d'aide aux communes du Département en renforçant notamment les possibilités d'aides en faveur des villes moyennes (les cinq villes éligibles au FAVIM).

Il a également été décidé de maintenir la liste des villes éligibles au FAVIM, sans critères de définition particuliers, à savoir Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Joinville, Nogent et Wassy, avec la possibilité de contractualiser pour des projets spécifiques de manière pluriannuelle et à enveloppe budgétaire constante.

Par ailleurs, pour les villes moyennes, le taux de subvention pourra être déplafonné de manière ponctuelle et exceptionnelle, sur proposition des conseillers départementaux et à enveloppe constante, dans la limite de 50 % et dans le respect du taux maximum d'aides publiques autorisé par la réglementation en vigueur.

Ainsi, pour l'année 2016, Monsieur le Président vous propose d'inscrire une autorisation de programme globale de 1 800 000 euros, répartie en 1 100 000 euros pour le FAV et en 700 000 euros pour le FAVIM. Pour mémoire, le montant des autorisations de programme inscrites pour l'année 2015 était de 1 067 145 euros pour le FAV et de 335 390 euros pour le FAVIM.

Les trois critères de répartition des enveloppes du FAV et du FAVIM entre les villes éligibles ont été maintenus et actualisés, selon la pondération suivante :

- 60 % répartis au prorata de la population de chaque ville ;
- 20 % répartis à l'inverse du potentiel fiscal par habitant ;
- 20 % répartis en fonction du rapport du potentiel mobilisé sur le potentiel fiscal.

Enfin, pour les programmes 2016 et antérieurs, Monsieur le Président vous propose l'inscription de 1 642 854 euros de crédits de paiement, dont 1 492 854 euros au titre des autorisations de programme antérieures et 150 000 euros au titre des nouvelles autorisations de programme 2016.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VI^e commission lors de sa réunion du 18 décembre 2015 et de créer une autorisation de programme 2016 de 1 100 000 euros en faveur du fonds d'aide aux villes et de 700 000 euros en faveur du fonds d'aide aux villes moyennes, ainsi que d'inscrire 1 642 854 euros de crédits de paiement au titre des programmes 2016 et antérieurs.

M. Le PRÉSIDENT : Merci, Madame le rapporteur. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Nicolas CONVOLTE : Pourquoi est-ce la VI^e commission, et non la II^e comme pour le FAL, qui traite de ce sujet ?

M. Le PRÉSIDENT : Il s'agit d'une tradition. Je m'étais interrogé suite à la loi NOTRe et à notre perte de compétences en matière économique, s'il n'était pas envisageable de fusionner les deux commissions, sans pour autant faire de proposition.

Pour les villes moyennes, la contractualisation ne pose aucune difficulté, car nous avons déjà mis en œuvre certaines démarches qui correspondent à une forme de contractualisation. En l'absence d'interventions supplémentaires, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Nous passons aux rapports de la I^{re} commission.

I^{re} COMMISSION

Finances, Réglementation, Personnel

Rapport n°1 – 1

M. Le PRÉSIDENT : En préalable à la présentation du projet de budget 2016, et conformément à la loi dite « Grenelle II », j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Ce rapport prend une résonance particulière alors que la France a accueilli il y a un mois et demi la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dite COP 21, et dont l'objectif était de parvenir à un accord universel et contraignant visant à limiter la hausse des températures à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Ce rapport est ainsi l'occasion de démontrer que le département de la Haute-Marne développe depuis quelques années des stratégies fortes en matière de lutte contre le réchauffement climatique, certes, d'une part, parce que le caractère transversal de cet enjeu majeur recoupe en grande partie les missions particulièrement variées des conseils départementaux, que ce soit dans le domaine social (lutte contre la précarité énergétique, encouragement en faveur de la mobilité durable), économique (développement des circuits courts et des filières agroenvironnementales, recyclage des déchets ménagers, accompagnement des filières de transition énergétique), environnemental (préservation des espaces naturels, protection de la biodiversité) mais aussi sanitaire (prévention de la pollution de l'air) ou éducatif (sensibilisation aux défis

posés par le réchauffement climatique, consommation durable).

D'autre part, notre collectivité, qui est en première ligne pour répondre aux attentes de nos concitoyens en matière d'infrastructures, de transports, de cadre de vie ou de solidarité, occupe également un rôle central dans sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs de notre territoire, avec lesquels les échanges sont quotidiens, et à constituer à ce titre un interlocuteur incontournable dans la mise en œuvre pragmatique de la transition énergétique.

A l'instar des années précédentes, et afin que nous puissions mesurer « le cheminement vers la durabilité » du Conseil départemental, ce rapport se décompose en deux grandes parties : la première est consacrée aux actions menées en interne par les services du Conseil départemental ; la seconde est dédiée aux politiques publiques menées sur le Département.

L'interdépendance, la cohésion et les dynamiques interactives existant entre nos différentes actions et politiques publiques sont mises en exergue à travers les cinq grandes finalités du développement durable, consacrées dans la loi dont j'ai été le rapporteur au Sénat :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport, qui a recueilli l'avis favorable de la 1^{re} commission le 5 janvier 2016, et vous saurais gré de bien vouloir l'approuver, préalablement à la présentation du projet de budget 2016, dont les dépenses seront synthétisées par Monsieur FOURNIÉ, rapporteur du budget général.

La discussion est ouverte. Qui demande la parole ? Vous pourrez lire dans le rapport toutes les actions mises en œuvre (photocopies recto verso, dématérialisation, suppression de 70 voitures, etc.).

M. Nicolas FUERTES : Dans le rapport I-3 sur la cohésion sociale et la solidarité, il est question de favoriser l'emploi de personnes handicapées. Des personnes à mobilité réduite travaillent-elles au sein de l'hôtel du département ?

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Si je puis me permettre, nous n'avons pas à connaître les handicaps des personnes. Des personnels ont le statut de travailleur handicapé, mais aucun n'est en fauteuil roulant.

M. Nicolas FUERTES : Respectons-nous les 6 % de la loi ?

M. Le PRÉSIDENT : Oui.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Sur l'ensemble des personnes employées par le Conseil départemental, nous sommes probablement au-dessus des 6 %.

M. Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Yvette ROSSIGNEUX présente le rapport sur les contentieux en cours.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n°1 – 2

Madame Yvette ROSSIGNEUX : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, vous avez délégué pouvoir au Président pour tous les contentieux relevant des ordres administratifs et judiciaires et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

Il peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le Président s'est engagé à informer l'assemblée départementale de l'exercice de cette compétence.

Aussi, vous sont présentées les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice depuis notre séance du 27 novembre 2015. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. Le PRÉSIDENT : Il peut cependant donner lieu à débat. Pour gagner du temps, vous m'avez donné procuration et je vous en remercie. Je me suis engagé à vous rendre compte des contentieux

en cours.

Etant donné que le rapport numéro 3, portant sur les recettes, a déjà été traité, nous passons au rapport numéro 4.

Budget primitif 2016 des ressources humaines

Rapport n°1 – 4

Madame Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport portant sur les crédits à prévoir en termes de masse salariale et de frais de personnel à inscrire au budget primitif 2016.

Ce budget se décline en 38 900 000 euros en dépenses de fonctionnement et 750 000 euros en recettes de fonctionnement.

Les rémunérations des assistants familiaux sont intégrées au budget de la solidarité départementale et représentent 7 800 000 euros.

Pour la rémunération du personnel (hors assistants familiaux), le présent budget tient compte :

- de l'estimation de l'incidence budgétaire de l'augmentation de la part patronale aux caisses de retraite ;
- de l'estimation de l'incidence budgétaire des promotions internes, des avancements de grade et d'échelon.

Enfin, différents événements imprévisibles pourront nécessiter un financement complémentaire proposé lors de l'examen d'une décision budgétaire modificative. Il s'agit d'une éventuelle augmentation des charges sur les salaires qui se révélerait plus importante que prévu, ou d'éventuels remplacements d'agents en congé de maternité ou de maladie.

Pour les frais de personnel (hors assistants familiaux), les frais de personnel recouvrent notamment les frais de déplacement du personnel (38 000 euros), les prestations d'action sociale au bénéfice des agents (21 000 euros), les titres de repas (580 000 euros), les indemnités chômage (200 000 euros), les frais d'annonces (15 000 euros), les médailles d'honneur du travail (7 000 euros) et la gratification accordée aux stagiaires (19 000 euros).

La subvention de l'amicale du personnel est également prévue dans les frais de personnel, pour 70 000 euros. Elle correspond pour partie aux frais occasionnés lors de l'organisation de l'arbre de Noël au profit des enfants du personnel.

Concernant la formation du personnel, les frais de formation, dont le montant global s'élève à 260 000 euros, recouvrent notamment les frais de formation statutaire obligatoire et de formation

professionnelle tout au long de la vie des agents, ainsi que les frais de déplacement liés à ces formations.

Par ailleurs, les indemnités des élus (intégrant les frais liés à leur formation et leurs déplacements) s'élèvent à 1 080 000 euros.

Les recettes attendues en 2016 recouvrent notamment le remboursement de la rémunération des personnels mis à disposition (MDPH, SYMTEC, GIP, SPL-Xdemat) pour 285 654 euros, le remboursement de la rémunération des personnels indisponibles pour raison de santé par notre assureur pour 165 000 euros ainsi que la participation des personnels aux titres de repas pour 232 000 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 5 janvier 2016.

M. Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Madame le rapporteur. Vous aurez bien noté que nous bloquons les dépenses de personnel. Je vous demande de voter.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 32 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 2 |

(M. Convolte et Mme Leverrier)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Je présenterai le rapport numéro 5.

Budget primitif 2016 - Personnel territorial Modification du tableau des effectifs

Rapport n°1 – 5

M. Le PRÉSIDENT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au tableau des effectifs de la collectivité.

Depuis de nombreuses années, le tableau des effectifs de notre collectivité présente une centaine de postes vacants, qui permet de maintenir une souplesse de gestion, mais qui n'est pas conforme aux conditions de fonctionnement actuel du Conseil départemental de la Haute-Marne. Au 1^{er} décembre 2015, 977 postes étaient ouverts. 862 postes sont pourvus et 115 postes sont vacants.

Au 1^{er} janvier 2016, la photographie des ressources nécessaires au bon fonctionnement des services est de 882 postes, dont 862 postes pourvus et 20 postes vacants. Ce volant regroupe les postes à pourvoir dans le cadre de recrutements en cours. 95 postes vacants n'ont donc plus vocation à apparaître au tableau des effectifs et il vous est proposé de les supprimer.

Les suppressions de postes ont été soumises à l'avis préalable du comité technique en date des 7 décembre 2015 et 5 janvier 2016.

Tout au long de l'année, le tableau des effectifs sera mis à jour ou modifié par notre assemblée départementale, par le biais du mécanisme de la création/suppression de postes, pour répondre aux nouveaux besoins de la collectivité. La situation actuelle n'est donc pas figée.

Ces suppressions sont retracées en annexe 1. En outre, le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour notre parfaite information, présenté en annexe 2.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la 1^{er} commission le 5 janvier 2016.

Le débat est ouvert.

M. Nicolas FUERTES : Nous sommes évidemment d'accord sur le principe de cette modification du tableau des effectifs, qui clarifierait d'autant la situation auprès de nos concitoyens. Des postes qui ne sont pas pourvus depuis des années n'ont pas à être maintenus. En revanche, il faudra surveiller le dogme qui consiste à maintenir à 38,9 millions d'euros les dépenses de personnel, car il serait dommage, à cause de lui, de nous priver de nouvelles compétences utiles à nos collectivités. Nous devons réfléchir pour certains postes au cas par cas. Cependant, nous encourageons également certaines mutualisations, notamment dans le secteur des personnels des collèges. Si l'organisation des collèges était revue, des économies de mutualisation seraient réalisées, mais le service rendu à ces personnels, aux équipes enseignantes et aux élèves serait également amélioré.

M. Le PRÉSIDENT : Tout à fait. J'ajoute que notre organisation n'était pas logique, car Madame le Payeur départemental aurait dû exiger que les ressources nécessaires à la rémunération de ces 95 postes soient disponibles, ce qui n'était pas le cas. En outre, chaque fois que nous devons créer un nouveau poste, je serai obligé de vous soumettre une demande. Cette disposition ne me profite donc pas.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 34 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport n° 6.

**Budget 2016 - secrétariat général
(documentation, informatique, intendance)**

Rapport n°1 – 6

M. Paul FOURNIÉ : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget 2016 du secrétariat général, qui regroupe plusieurs thématiques.

Le service documentation

Ce budget qui centralise l'ensemble des abonnements aux revues et bases de données s'élève en 2016 à 51 100 euros, soit en diminution de près de 4 % par rapport à 2015.

Le budget informatique

Pour l'année 2016, le budget informatique s'élève à 2 003 500 euros, dont 1 239 500 euros en investissement et 764 000 euros en fonctionnement, ce qui constitue une augmentation globale de 18,8 %.

Cette évolution est due d'une part, à l'intégration du budget annexe informatique du Centre Technique Départemental et d'autre part, au transfert des crédits nécessaires à l'informatisation des collèges depuis le budget du service Education.

36 % du budget d'investissement, soit 440 000 euros, seront nécessaires à l'équipement des collèges en matériels, logiciels et câblage informatiques.

21 % de ce budget, soit 256 000 euros, seront consacrés à la fin du projet de téléphonie en technologie IP, à l'achat d'une baie de stockage, de serveurs et d'ordinateurs, de clients légers et au développement de l'utilisation des tablettes au sein des services départementaux. L'acquisition de licences Microsoft, notamment pour la migration de la suite bureautique complète cette enveloppe.

16 %, soit 202 000 euros, seront nécessaires à la Direction des Infrastructures et des Transports pour l'acquisition de deux serveurs d'hébergement virtuels, d'un GPS, mais également pour l'achat de logiciels d'ouvrages d'art et surtout du cadastre vectorisé sur l'ensemble du territoire (base de données IGN, 150 000 €).

10 % soit 129 500 euros, seront utilisés pour l'évolution du logiciel financier, de celui gérant le patrimoine, et pour l'évolution du Système d'Information Géographique (SIG).

9 %, soit 112 000 euros, seront consacrés aux évolutions fonctionnelles et techniques du logiciel d'aide sociale, notamment la mise en œuvre d'une gestion électronique de documents (GED) pour le service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et une interface RSA avec Pôle Emploi.

6 %, soit 70 000 euros, sont destinés à l'évolution des outils de dématérialisation, notamment les justificatifs comptables, la base documentaire interne et l'acquisition d'un portail web pour les assistantes familiales développé par la SPL-XDEMAT.

Les 2 % restant sont nécessaires à l'évolution du réseau interne (20 000 euros) et à l'acquisition de logiciels bureautiques (10 000 euros).

61,88 % du budget de fonctionnement, soit 472 750 euros, sont alloués aux frais incompressibles que constituent les coûts dus aux contrats de maintenance (logiciels et matériels), aux abonnements des liaisons de télécommunication et aux frais d'hébergements des sites internet.

33,65 %, soit 257 100 euros, sont nécessaires aux frais récurrents qui englobent les frais de maintenance du parc informatique des 23 collèges haut-marnais, le coût des consommables et petits matériels informatiques, l'envoi de SMS pour les transports scolaires, les contrats d'entretien matériel et d'assistance téléphonique et les frais de publication des marchés publics.

Enfin, 4,47 % du budget de fonctionnement, soit 34 150 euros, sont destinés aux frais de projet, correspondant aux prestations de service informatique nécessaires à la réalisation de projets.

Le budget intendance

Le service intendance gère l'ensemble des dépenses de fonctionnement courantes de la collectivité et intervient également au niveau des dépenses d'investissement (mobiliers, matériels de bureau, équipements de téléphonie, photocopieurs, matériels de son et d'image).

Les propositions relatives au budget intendance pour l'année 2016, représentent un budget global de 2 363 860 euros, dont 101 300 euros en investissement et 2 262 560 euros en fonctionnement.

Par rapport à 2015, le budget de fonctionnement connaît une baisse de 13,98 %. Une réduction significative a été effectuée sur les dépenses d'organisation, liées à l'activité des services (- 372 600 euros), intégrant :

- une diminution de 343 600 euros liée à la disparition du budget annexe du centre technique départemental sur le budget intendance et 16 000 euros sur la présidence (il s'agissait de refacturations internes notamment liées à l'utilisation des véhicules);
- une diminution de 29 000 euros se répartissant notamment sur les contrats de maintenance (- 10 000 euros), les frais d'impression (- 4000 euros), le téléphone (- 10 000 euros), la location de copieurs (- 5000 euros).

Les dépenses dites « de patrimoine » continuent à augmenter mais faiblement (7 700 euros supplémentaires par rapport à 2015). Les dépenses d'assurance (charges communes) augmentent de 4 200 euros, en lien avec la mise en place des nouveaux marchés d'assurance. Toutefois cette hausse est limitée par la conclusion de contrats avec des franchises plus élevées.

Les crédits affectés au château du Grand Jardin connaissent une hausse de 4 200 euros.

Les besoins complémentaires en crédits concernent l'entretien des locaux (+ 6000 euros) et les fluides (+ 7000 euros). Ces augmentations sont en partie compensées par la réduction des dépenses notamment sur les fournitures courantes et la téléphonie.

Concernant les dépenses d'investissement, les propositions relatives au budget primitif 2016 s'élèvent à un montant global de crédits de 101 300 euros pour l'acquisition de mobilier et matériel de bureau, de photocopieurs et de matériel de téléphonie.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 5 janvier 2016.

M. Le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le rapporteur. Qui demande la parole ?

M. Nicolas CONVOLTE : J'ai noté une dépense de 42 000 euros pour les fauteuils de la salle du Conseil départemental.

M. Le PRÉSIDENT : Les fauteuils datent de 1977, année de création de cet hémicycle. Cet hémicycle est bien conçu et nous n'en changerons pas. Cependant, si les moquettes ont été remplacées, deux aspects restent à améliorer : la sonorisation et les fauteuils, car un certain nombre sont en mauvais état. Or, il n'est plus possible d'en trouver d'identiques pour les changer individuellement. Nous avons donc pris la décision, après de longues discussions en commission, de réaliser cet investissement. A charge du président de revendre le plus cher possible les fauteuils qui seront remplacés.

M. Luc Hispart : Je suis rassuré de voir que mes collègues trouvent également les fauteuils usés, car je craignais que le mien ne le soit en raison de ma taille et de mon poids. Cependant, la dépense est élevée. Pour réduire le prix de revient, il serait peut-être possible de récupérer pour un euro symbolique les fauteuils récents des nombreux hémicycles qui ne serviront bientôt plus dans la région.

M. Le PRÉSIDENT : Votre idée est bonne. Néanmoins, les hémicycles trouvent toujours une utilité. Celui de Metz sera utilisé. Cela laisse deux Conseils régionaux à rencontrer. Plus sérieusement, la majorité estime nécessaire le changement des fauteuils. Je tenais également à signaler que le coût de l'entretien du véhicule du président n'est pas réduit à zéro euro comme le laisse supposer la page 63, mais change de compte.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : 50 fauteuils sont à remplacer, pour un prix de 800 euros par fauteuil. Ceux qui ont connaissance du coût de l'immobilier administratif remarqueront qu'il ne s'agit en rien d'une dépense somptuaire.

M. Le PRÉSIDENT : De plus, ces fauteuils ne servent pas qu'à notre assemblée.

M. Nicolas CONVOLTE : Par ailleurs, je sais que de nombreux logiciels spécialisés ne sont pas remplaçables, mais les suites bureautiques Microsoft Office utilisées au Conseil départemental coûtent extrêmement cher (plus de 400 ou 500 euros par poste). N'est-il pas envisageable de recourir aux logiciels

libres comme Libre Office, qui sont fonctionnels et ne coûtent rien ?

M. Le PRÉSIDENT : Votre question est légitime. Nous nous l'étions nous-mêmes posée. Cependant, comme le dit l'adage, « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». Il m'a été dit beaucoup de mal de ces logiciels libres, en particulier vis-à-vis des virus. Je sais que l'administration les utilise, mais j'entends de nombreux fonctionnaires se plaindre de ces logiciels qui fonctionnent de manière moins rapide et fiable que les autres. Néanmoins, les services informatiques et le Monsieur le Directeur général étudieront la question.

M. Nicolas LACROIX : Les fauteuils feront polémique dans les jours à venir, car le sujet est le jeu privilégié du Front national. Monsieur le Président, avez-vous été saisi par nos collègues du Front national concernant les ordinateurs et les portables ? Ont-ils également l'intention de les rendre ?

M. Le PRÉSIDENT : Ils peuvent également changer de groupe.

Mme Laurence LEVERRIER : Monsieur LACROIX, je vous répondrai que j'ai personnellement annoncé que je ne voulais ni portable, ni imprimante, ni téléphone. Ils m'ont été imposés. Je ne m'en sers pas.

M. Nicolas LACROIX : Procédez alors comme votre collègue du Conseil régional : rendez-les.

M. Luc HISPART : Je répondrai à la remarque de Monsieur LACROIX. Les téléphones du Conseil départemental, comme ceux du Conseil régional sont faits pour communiquer. Cet aspect-là n'est nullement contesté. La contestation du Front national au niveau régional a porté sur le coût de ces appareils, qui est sans commune mesure avec celui des téléphones du Conseil départemental. Je n'ai pas vérifié sur facture, mais leur coût approche le millier d'euros par appareil téléphonique.

M. Le PRÉSIDENT : Il nous est ensuite reproché de ne pas suffisamment emprunter ou dépenser.

M. Nicolas FUERTES : En matière de communications, la différence avec le Conseil régional est que nous payons nos abonnements, ce qui est tout à fait normal.

M. Le PRÉSIDENT : Cette différence est en effet notable. En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2

(M. Convolte et Mme Leverrier)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous abordons maintenant la question du SDIS avec Madame ROSSIGNEUX.

Service Départemental d'Incendie et de Secours Budget 2016

Rapport n°1 – 7

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice budgétaire 2016.

Le budget du SDIS est alimenté par les contributions des communes et EPCI, et par celle du département. Depuis la loi du 27 février 2002, la contribution des communes et EPCI ne peut excéder le montant de l'année précédente augmenté de l'indice des prix à la consommation. Avec une inflation nulle en 2015, la contribution de ces structures est figée en 2016 au niveau de l'année dernière.

La contribution du Département est, quant à elle, fixée en fonction de l'évolution des ressources et charges prévisibles du budget du SDIS prenant en considération le niveau attendu des contributions communales et intercommunales. La contribution départementale permet ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire du SDIS, positionnant le département comme un financeur de dernier ressort de cet établissement public.

Jusqu'en 2014, la contribution départementale a été stabilisée à environ 5,311 millions d'euros, le SDIS disposant d'excédents antérieurs accumulés (plus de 7 millions d'euros) qui étaient, pour partie, réaffectés chaque année aux besoins budgétaires non financés. Ces excédents ont été affectés à la construction de la nouvelle cité des pompiers à Chaumont afin d'éviter tout recours à l'emprunt, le Conseil départemental ayant aussi apporté un fonds de concours conséquent.

En conséquence, le Conseil départemental a été sollicité au cours de l'année 2015 pour augmenter sa participation au fonctionnement du SDIS. Ce « rebasage » s'est traduit par une augmentation de 850 000 euros (votée en DM4 de novembre), faisant passer la contribution départementale de 5,311 millions d'euros à 6,161 millions d'euros.

La construction du budget primitif 2016 du SDIS a été réalisée conjointement avec le Département, dans le cadre de la mutualisation du service finances issue de la mise en œuvre en juillet 2015 d'une des premières conventions de service unifiées de ce type en France.

Comme pour le Département et les autres collectivités territoriales, l'équilibre budgétaire du SDIS repose sur des hypothèses de gestion rigoureuse des moyens opérationnels, permettant tout à la fois de répondre à l'activité en hausse du SDIS mais aussi aux contraintes financières fortes qui s'exercent sur l'ensemble des collectivités et rendent indispensables la poursuite et l'amplification d'efforts d'économies sur les dépenses de fonctionnement.

En conséquence, la contribution financière de l'exercice 2016 nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel du SDIS s'établit à 5,8 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre de la poursuite du soutien financier apporté par le Conseil départemental au plan départemental de construction/réhabilitation des casernes du SDIS, un crédit de paiement de 750 000 euros est inscrit pour le versement d'un fonds de concours sur l'exercice 2016 qui devrait, notamment, contribuer à soutenir la construction du nouveau centre de secours de Joinville. En fonction de l'avancement du plan « casernement », ce montant pourra être réajusté en décision modificative d'octobre.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 5 janvier 2016.

M. Le PRÉSIDENT : La discussion est ouverte. En matière de fonctionnement, nous prenons en charge ce que le SDIS nomme le plan « bâtimentaire ». Après Joinville, nous nous occuperons de Langres, dont l'actuelle caserne est située dans un ancien abattoir aux pieds des remparts. Nous installerons la future caserne près de la BSMAT. Je pense que le soutien du Conseil départemental aux pompiers et à la sécurité de nos concitoyens est sincère. Ici comme ailleurs, nous essayons de réaliser des économies en mettant en place des mutualisations, par exemple en rapprochant, si cela est possible, les pompiers de notre Centre départemental pour l'entretien des véhicules.

En l'absence de demande de prise de parole, je vous demande de vous prononcer. Madame BRASSEUR ne participera pas au vote.

VOTE

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le PRÉSIDENT : Il nous reste le dernier rapport à traiter.

Budget primitif 2016 Les dépenses

Rapport n°1 – 7

Monsieur Paul FOURNIÉ : À l'issue de la présentation détaillée du budget primitif 2016 relevant de chaque commission, il convient, en dernier lieu, d'adopter le niveau général des dépenses de la collectivité. Il s'agit d'un niveau plafond de crédits qui pourront être engagés sur l'exercice, contrairement aux recettes qui peuvent être réalisées au-delà de l'inscription prévisionnelle.

Le budget primitif 2016, en partie dépenses, a été préparé en tenant compte des éléments suivants :

- des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et des importantes incertitudes entourant cette loi, en l'absence de publication de décrets d'application à ce jour ;
- des premières pistes de réflexion et de modernisation des politiques publiques du Département visant à renforcer l'efficacité des dépenses d'intervention, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu fin novembre a permis de décliner et mesurer l'incidence financière attendue de cette revue générale des politiques départementales dans une vision prospective ;
- l'intégration au 1er janvier 2016 du budget annexe du Centre technique départemental au sein du budget principal, sans modification de son périmètre d'intervention. Cette intégration se traduit par une simplification des mouvements comptables et une transparence accrue du budget voté.

Synthétiquement, les dépenses prévisionnelles 2016 enregistrent une hausse brute d'environ 2,4 millions d'euros par rapport au budget primitif 2015, dont 1,6 million d'euros supplémentaires au titre des dépenses sociales et 0,5 million d'euros supplémentaires pour le « rebasage » de la contribution au SDIS. Cependant, l'objectif d'un effort d'économies sur les dépenses de 1,5 million d'euros ayant été atteint (environ 1,6 million d'euros est identifié), l'augmentation des dépenses de BP à BP a été limitée à 0,7 million d'euros (ce qui correspond à une augmentation de 0,40 %).

Ajoutée à la perte nette de ressources (2,2 millions d'euros), la dégradation financière résiduelle ressort à 2,9 millions d'euros et est impactée sur la diminution de l'autofinancement qui passe, ainsi, de 22,5 millions d'euros à 19,6 millions d'euros.

Toutes sections confondues, les dépenses réelles s'établissent à 230,7 millions d'euros contre 233 millions d'euros en 2015.

73 % des dépenses relèvent de la section de fonctionnement pour un montant de 169,3 millions d'euros. Les dépenses sociales constituent 51 % du total des dépenses de fonctionnement et augmentent de 1,8 million d'euros par rapport à 2015, notamment sous la poussée continue des allocations du RSA.

L'ajustement de la contribution au SDIS et l'augmentation des dépenses de transport des élèves handicapés constituent les autres principaux postes de hausse. Les efforts de réduction de la dépense portent sur les secteurs de la voirie, de l'économie, des frais financiers et les dépenses d'administration au sens large.

Les dépenses d'investissement représentent 27 % des dépenses réelles totales, soit une somme de 61,4 millions d'euros.

41 millions d'euros sont consacrés aux dépenses d'équipement brut, incluant 20 millions d'euros de travaux de voirie, 5 millions d'euros de travaux de bâtiments, 7 millions d'euros d'infrastructures numériques, et 7 millions d'euros pour les travaux et équipements des collèges.

11 millions d'euros de crédits sont affectés au versement de subventions d'équipement et avances remboursables dont, au moins, 7 millions d'euros à destination des communes et structures intercommunales.

Enfin, 8,7 millions d'euros correspondent au remboursement du capital de la dette et d'une fraction de l'avance de FCTVA 2015.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{re} commission le 5 janvier 2016.

M. Le PRÉSIDENT : Le débat est ouvert.

M. Nicolas FUERTES : Nous allons voter contre l'ensemble du budget pour les raisons évoquées hier, qui portent principalement sur Animal'Explora et le budget culture, sport, associations, même si d'autres aspects sont également à améliorer.

M. Le PRÉSIDENT : Nous pourrions résumer en disant « *cogito ergo sum* ». En l'absence de demande de prise de parole, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour : 30

Contre : 4

(Mme Cardinal, M. Convolte, M. Fuertès, Mme Leverrier)

Abstention : 0

Le rapport est adopté à la majorité.

M. Le PRÉSIDENT : Je vous remercie.

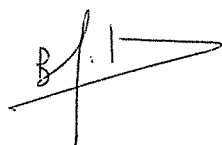
Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je suis toujours étonnée ici comme en mairie que certains votent favorablement à la quasi-intégralité des rapports intermédiaires qui engendrent des dépenses, sans pour autant voter le budget global.

M. Le PRÉSIDENT : Nous pourrions dire que nous donnons les subventions malgré les votes « contre » de quatre conseillers (Madame CARDINAL, Monsieur CONVOLTE, Monsieur FUERTES et Madame LEVERRIER), n'est-ce pas ? Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 25 mars 2016,

Le Président du conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a large, sweeping horizontal stroke on the right that tapers to a point.

Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop on the left side, followed by several overlapping, sweeping strokes that form the rest of the name.

Gérard GROSLAMBERT